

# Budget

Explications complémentaires et tableaux statistiques

2009

## **Impressum**

## Rédaction

Administration fédérale des finances Internet: www.efv.admin.ch

## Distribution

OFCL, Vente des publications fédérales, CH-3003 Bern www.bbl.admin.ch/bundespublikationen No d'art. 601.200.09f

## **Remarque importante**

Dans le cadre du budget 2009, le Conseil fédéral a fixé à 1 % le taux de blocage des crédits. En vertu de l'art. 37a de la loi sur les finances de la Confédération, tous les crédits non liés par des dispositions légales ou contractuelles peuvent être bloqués à hauteur de 1 %. Dans les  $tomes\ 1$  et 3, les chiffres sont présentés compte tenu du blocage des crédits.

Dans les *tomes 2A et 2B* ainsi que dans *l'arrêté fédéral du tome 1*, les chiffres sont présentés avant déduction du blocage des crédits. Les montants résultant du blocage des crédits sont indiqués séparément.

## Tome 1 Rapport sur le budget

Commentaire sur le budget

Budget

Indicateurs de la Confédération

Arrêté fédéral concernant le budget pour l'an 2009 (projet)

## Tome 2A Budget des unités administratives - chiffres

Crédits budgétaires et postes de revenus

Crédits d'engagement et plafonds des dépenses

## Tome 2B Budget des unités administratives - exposés des motifs

Crédits budgétaires et postes de revenus

Crédits d'engagement et plafonds des dépenses

Informations complémentaires sur les crédits

### **Tome 3** Explications complémentaires et statistiques

Explications complémentaires

Statistiques

### Tome 4 Comptes spéciaux

Fonds pour les grands projets ferroviaires

Fonds d'infrastructure

Domaine des écoles polytechniques fédérales

Régie fédérale des alcools

### Tome 5 Plan financier 2010-2012

Aperçu des chiffres

Contexte, stratégie et résultats

Plan financier 2010-2012

Résumé et appréciation

### Structure des rapports sur l'état des finances

Le tome 1 présente, sous une forme condensée, la situation des finances fédérales. L'annexe fournit des informations complémentaires importantes pour l'appréciation des chiffres. Le tome 2 présente toutes les données liées aux crédits d'engagement et aux postes de revenus ou de recettes. Les crédits budgétaires et les postes de revenus présentés dans ce tome prennent en considération, contrairement aux tomes I et 3, les charges et les revenus issus de l'imputation interne des prestations entre les unités administratives. Dans le tome 2A figurent les chiffres, dans le tome 2B les exposés des motifs. Le tome 3 présente dans le détail, au chapitre «Explications complémentaires», les recettes et les postes de dépenses ainsi que les domaines transversaux (personnel, technologies de l'information et de la télécommunication,

Trésorerie fédérale et GMEB). La partie statistique propose des informations financières détaillées sur plusieurs années.

Le *tome 4* englobe les comptes spéciaux gérés séparément du budget de la Confédération (tomes 1 à 3).

Le tome 5 présente l'évolution des finances au cours du plan financier. Le rapport proprement dit met en évidence les points essentiels. Son annexe fournit des informations plus détaillées en présentant des tableaux standardisés pour chacune des 44 tâches répertoriées dans la classification fonctionnelle (catalogue des tâches) ainsi que pour les principaux postes de revenus.

## **Explications complémentaires et statistiques**

		Page
1	Explications complémentaires	7
11	Evolution des recettes	7
111	Recettes fiscales	8
112	Patentes et concessions	15
113	Recettes financières	16
114	Autres recettes courantes	16
115	Recettes d'investissement	17
12	Evolution des dépenses par groupe de tâches	17
121	Prévoyance sociale	18
122	Finances et impôts	20
123	Trafic	21
124	Défense nationale	22
125	Formation et recherche	23
126	Agriculture et alimentation	24
127	Relations avec l'étranger - coopération internationale	25
128	Autres groupes de tâches	26
13	Risques pour l'ensemble de l'économie	27
14	Fonctions transversales	28
141	Personnel	28
142	Technologies de l'information et de la communication (TIC)	30
143	Trésorerie fédérale	33
144	Charges de conseil	34
15	Gestion par mandat de prestations et enveloppe budgétaire (GMEB)	35
16	Comparaison entre le compte de financement et le compte de résultats	37
17	Imputation des prestations entre unités administratives	39
2	Statistiques	41
Α	Aperçu	43
В	Compte de financement	46
B1	Recettes	46
B2	Dépenses par groupe de comptes	49
В3	Dépenses par groupe de tâches	53
B4	Dépenses et recettes de fonds affectés	61
С	Compte de résultats	65



### 11 Evolution des recettes

with CUE	Compte	Budget	Budget	Ecart p. r. a	
mio CHF	2007	2008	2009	val. abs.	%
Recettes ordinaires	58 092	57 976	59 967	1 991	3,4
Recettes fiscales	53 336	53 455	55 514	2 059	3,9
Impôt fédéral direct	15 389	16 359	17 670	1 311	8,0
Impôt anticipé	4 230	3 026	3 019	-7	-0,2
Droits de timbre	2 990	2 925	2 600	-325	-11,1
Taxe sur la valeur ajoutée	19 684	20 470	21 240	770	3,8
Autres impôts à la consommation	7 380	7 116	7 229	113	1,6
Impôt sur les huiles minérales	5 086	4 955	5 055	100	2,0
Impôt sur le tabac	2 186	2 056	2 067	11	0,5
Impôt sur la bière	107	105	107	2	1,9
Redevances sur la circulation	2 016	1 996	2 123	127	6,4
Impôt sur les véhicules automobiles	358	340	350	10	2,9
Redevance pour l'utilisation des routes nationales	322	306	313	7	2,3
Redevance sur le trafic des poids lourds	1 336	1 350	1 460	110	8,1
Droits de douane	1 040	980	1 000	20	2,0
Impôt sur les maisons de jeu	449	432	482	50	11,6
Taxes d'incitation	156	151	151	0	0,0
Autres recettes fiscales	3	0	0	0	-50,0
Patentes et concessions	1 345	1 258	1 302	44	3,5
Part au bénéfice net de la Régie des alcools	223	221	223	2	0,7
Bénéfice versé par la BNS	833	833	833	0	0,0
Accroissement de la circulation monétaire	45	28	43	15	54,0
Recettes de la vente aux enchères de contingents	193	154	178	24	15,6
Autres patentes et concessions	50	22	25	3	14,2
Recettes financières	1 280	1 383	1 380	-4	-0,3
Recettes d'intérêts	664	659	527	-132	-20,0
Recettes de participations	509	707	845	138	19,5
Autres recettes financières	107	17	8	-10	-55,9
Autres recettes courantes	1 766	1 673	1 583	-89	-5,3
Compensations	1 391	1 239	1 222	-17	-1,4
Taxe d'exemption de l'obligation de servir	138	129	135	6	4,3
Emoluments pour actes administratifs	293	278	199	-79	-28,3
Remboursements	113	82	60	-22	-27,4
Fiscalité de l'épargne UE	121	122	169	47	38,9
Autres compensations	725	628	659	31	5,0
Recettes diverses	375	434	362	-72	-16,6
Recettes d'investissement	365	207	188	-19	-9,3

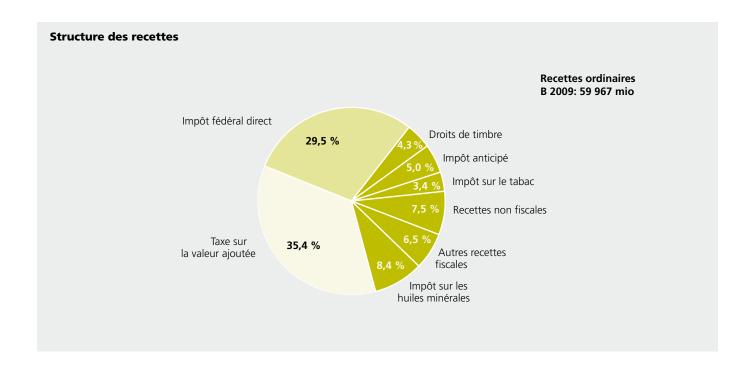
Pour 2009, les recettes ordinaires de la Confédération sont estimées à 60,0 milliards. Elles dépassent ainsi de 2,0 milliards (3,4 %) celles de l'année 2008.

Les recettes fiscales, qui représentent 93 % des recettes totales ordinaires, enregistrent une croissance de 3,9 %, qui est principalement due à l'impôt fédéral direct et à la taxe sur la valeur ajoutée. Les problèmes que traverse le secteur financier se répercutent sur les recettes fédérales: l'impôt sur le bénéfice stagne et les droits de timbre sont en recul. Aucun facteur spécial n'est à mentionner en 2009, à l'exception du changement de tarif de la RPLP (env. +50 mio).

Les *recettes non fiscales* (patentes et concessions, recettes financières, autres recettes courantes et recettes d'investissement) reculent de 68 millions (-1,5 %) par rapport à 2008. Ce recul est imputable à des facteurs spéciaux (loyers des EPF, externalisation d'unités administratives). Corrigées de ces facteurs spéciaux, les recettes non fiscales augmentent de 1,9 %.

Les recettes extraordinaires budgétisées pour 2009 se montent à 230 millions (pour la taxe sur le  $CO_2$ , voir le tome 1, 232/22).





#### 111 Recettes fiscales

### Impôt fédéral direct

mio CHF	Compte	Budget	Budget	Ecart p. r. au	и В 2008
	2007	2008	2009	val. abs.	%
Impôt fédéral direct Part en % des recettes ordinaires	<b>15 389</b> 26,5	<b>16 359</b> 28,2	<b>17 670</b> 29,5	1 311	8,0
Impôt sur le bénéfice net des personnes morales	6 860	8 136	8 151	15	0,2
Impôt sur les revenus des personnes physiques	8 664	8 373	9 669	1 296	15,5
Imputation forfaitaire d'impôt	-135	-150	-150	0	0,0

L'impôt fédéral direct est prélevé sur les revenus des personnes physiques et sur le bénéfice net des personnes morales. Pour estimer les recettes fiscales provenant des personnes physiques, on se fonde sur les revenus des ménages. Pour estimer les recettes provenant des personnes morales, les bénéfices estimés des entreprises sont déterminants. Dans les deux cas, il faut prendre en compte le décalage temporel lié à la procédure de perception et de taxation.

L'année sur laquelle porte le budget (2009) est l'«année d'échéance principale» de la période fiscale 2008: les impôts qui portent sur les revenus et bénéfices réalisés en 2008 échoient en 2009.

L'impôt pour la période fiscale écoulée (2008) est facturé la première fois au printemps 2009. Toutefois, cette facture ne se base que sur la taxation provisoire, elle-même fondée sur la déclaration de l'année précédente (2007). Le contribuable a toutefois la possibilité de signaler plus tôt toute modification de ses revenus aux autorités fiscales, de telle sorte que ces dernières puissent déjà en tenir compte dans la taxation provisoire. La procédure de taxation et de perception entraîne un décalage effectif d'au

moins une à deux années entre le moment où le contribuable réalise le revenu (ou le bénéfice) et le moment où la Confédération comptabilise les recettes qui en découlent. Comme les paiements d'impôts se rapportant à une certaine année fiscale peuvent s'étendre sur plusieurs années, une partie des recettes fiscales provient de périodes fiscales antérieures. Par ailleurs, la taxation définitive pour une année fiscale n'est pas forcément effectuée à l'échéance de l'année fiscale suivante (par ex., la taxation définitive 2008 n'a pas forcément été rendue à l'échéance de l'année fiscale 2009, soit au 31 mars 2010). Dans le schéma ci-après, ce décalage est rendu visible par le prolongement en pointillé du moment de la taxation définitive.

Depuis quelques années, ce décalage a tendance à s'amenuiser, notamment en ce qui concerne les personnes morales les plus importantes. Ces dernières déclarent très tôt aux autorités fiscales les bénéfices imposables qu'elles ont réalisés durant l'année fiscale d'échéance. La facturation provisoire se fonde donc largement sur les bénéfices réalisés durant l'année fiscale d'échéance.

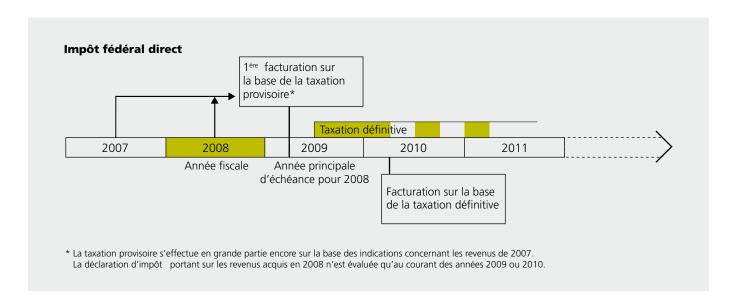


La forte hausse des recettes est due à la conjoncture favorable et stable de ces dernières années. Dans le cadre de l'impôt sur les entreprises (personnes morales), on s'attend à une stabilisation à un niveau élevé. Les recettes de 2009 proviennent pour l'essentiel des bénéfices réalisés en 2007 et en 2008 par les entreprises. En ce qui concerne l'impôt sur le revenu (personnes physiques), il reflète la forte augmentation des revenus des ménages pour des raisons conjoncturelles. Du fait de la progressivité des barèmes et de la procédure de perception et de taxation, la crois-

sance des revenus des ménages se répercute de façon marquée sur les recettes.

Sur le total des recettes provenant des personnes physiques et des personnes morales avant déduction de l'imputation forfaitaire (150 millions), une part de 17 %, soit 2807 millions, revient aux cantons.

Cette procédure peut être représentée par le schéma suivant:



### Impôt anticipé

mio CHF	Compte 2007	Budget 2008	Budget 2009	Ecart p. r. a val. abs.	u B 2008 %
Impôt anticipé Part en % des recettes ordinaires	<b>4 230</b>	<b>3 026</b> 5,2	<b>3 019</b> 5,0	-7	-0,2
Impôt anticipé (Suisse)	4 211	3 000	3 000	0	0,0
Retenue d'impôt, Etats-Unis	19	26	19	-/	-26,9

Le produit de l'impôt anticipé résulte de la différence entre les montants retenus (rentrées) et ceux qui sont remboursés. Il est soumis à de fortes fluctuations d'une année à l'autre et sa prévision est problématique pour de nombreuses raisons. D'abord, l'estimation de données établies par différence est entourée d'incertitudes avant tout car les erreurs d'appréciation susceptibles de se produire lors du calcul de chacun des deux éléments de l'opération peuvent se cumuler. A noter que les rentrées sont estimées à 28 milliards, hors montants faisant l'objet de la procédure de déclaration, alors que le rendement moyen estimé de l'impôt, obtenu après déduction des remboursements de 25 milliards, n'est finalement que de 3 milliards (voir graphique ci-après). Etant donné ces ordres de grandeur et les inconnues concernant les paramètres d'estimation, la prévision de l'impôt anticipé s'avère fort hypothétique.

D'une part, de petites erreurs dans l'estimation des *rentrées* (versements de dividendes, avoirs en banque de la clientèle, volume des obligations, taux d'intérêt) peuvent à elles seules entraîner déjà un écart de grande ampleur. La progression des recettes provenant des distributions de dividendes et de rachats d'actions par les sociétés s'est notamment avérée extrêmement volatile ces dernières années. Or, elles sont à l'origine d'une grande part des rentrées de l'impôt anticipé.

D'autre part, l'estimation des demandes de *remboursement* est fort délicate, car il n'est pas possible de prévoir la date de présentation des demandes avec précision, ni leur montant. Les demandes peuvent en effet être présentées avec un décalage dans le temps plus ou moins important. Dernièrement, la quote-part des remboursements (remboursements en pour cent des rentrées) a sensiblement varié d'année en année.

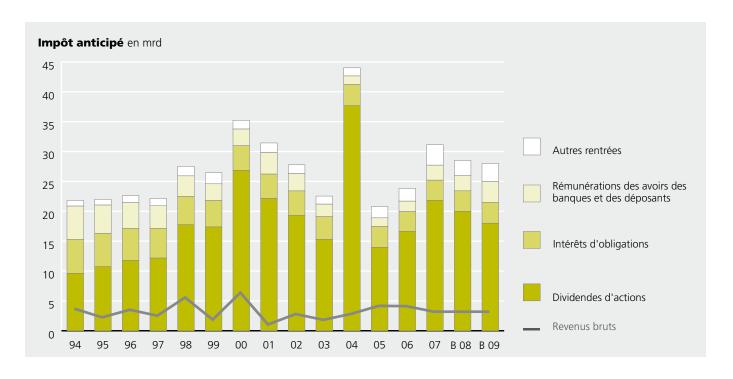
Enfin, ces dernières années, le produit de l'impôt anticipé a connu une volatilité encore accrue en raison des modifications concernant les *modalités de comptabilisation*. Le passage à la procédure de déclaration a, par exemple, eu une influence passagère notable. Non seulement le profil temporel des rentrées et des remboursements a été modifié, mais également les montants distribués ont vraisemblablement été influencés. Le nouveau modèle comptable, introduit en 2007, est de nature à atténuer quelque peu les fluctuations de l'impôt dues au décalage temporel entre les rentrées et les remboursements. Ainsi, les demandes de remboursement annoncées au début du mois de janvier ou attendues alors avec certitude et portant sur des montants retenus l'année précédente, font l'objet d'opérations comptables de régularisation plus systématiques que par le passé.

Le cycle conjoncturel et plus particulièrement le cycle financier devraient continuer d'affecter l'évolution de l'impôt anticipé. En période d'essor de l'économie réelle et des marchés financiers, le revenu de cet impôt est en général relativement élevé, voire très élevé, alors qu'il tend à diminuer nettement à la suite d'un ralentissement cyclique. Ce profil de l'impôt s'explique par le décalage dans le temps avec lequel les demandes de remboursement peuvent être présentées. Ainsi, par exemple, après une année de croissance économique vigoureuse, les rentrées de l'impôt anticipé progressent fortement sous l'effet des distributions élevées de dividendes et souvent de la hausse des taux d'intérêt, alors

que les remboursements comptabilisés portent encore en partie sur les rentrées plus faibles de l'année précédente, ce qui entraîne un gonflement du solde comptable de l'impôt anticipé. Tel a été le cas entre 2005 et 2007. Au contraire, après un retournement du cycle conjoncturel ou financier, le décalage entre les rentrées, en moindre croissance, et les demandes de remboursement qui, elles, demeurent élevées, est tendanciellement à l'origine d'une baisse du rendement de l'impôt anticipé.

Depuis 2004, il a été décidé d'inscrire au budget, comme au plan financier, un montant correspondant environ à la *moyenne plu- riannuelle*. Une estimation précise n'est guère possible en raison des facteurs spéciaux, imprévisibles par nature, et des fluctuations conjoncturelles qui affectent le rendement de cet impôt.

Pour le budget 2009, on a maintenu à 3 milliards le produit de cet impôt, comme au budget 2008. Ce montant est légèrement inférieur à la moyenne des années 2002-2007 (3,16 mrd), période marquée par la très forte progression du secteur financier, qui a gonflé le rendement de l'impôt anticipé et, en conséquence, la moyenne pluriannuelle. Dans la mesure où les surcroîts de recettes enregistrés dernièrement semblent résulter en partie d'une situation exceptionnelle et ne peuvent être considérés comme acquis durablement, il apparaît prématuré d'ajuster à la hausse le montant moyen retenu ces dernières années pour la budgétisation de l'impôt anticipé.





#### **Droits de timbre**

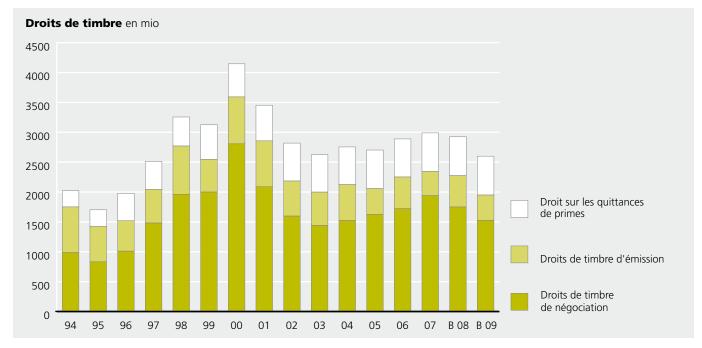
mio CHF	Compte 2007	Budget 2008	Budget 2009	Ecart p. r. a val. abs.	u B 2008 %
Droits de timbre Part en % des recettes ordinaires	<b>2 990</b> 5,2	<b>2 925</b> 5,0	<b>2 600</b> 4,3	-325	-11,1
Droit de timbre d'émission	405	525	425	-100	-19,0
Droit de timbre de négociation	1 940	1 750	1 525	-225	-12,9
Titres suisses	280	250	175	-75	-30,0
Titres étrangers	1 660	1 500	1 350	-150	-10,0
Droit sur les quittances de primes et autres	645	650	650	0	0,0

Le rendement des *droits de timbre* a connu d'amples fluctuations ces quinze dernières années. En premier lieu, leur volatilité a reflété les turbulences qui ont affecté les marchés boursiers et l'évolution de la conjoncture en Suisse et à l'étranger, mais également les vagues de créations et d'agrandissements de sociétés. En second lieu, le produit des droits de timbre a été marqué par les nombreuses adaptations de la législation intervenues depuis 1993, dans un contexte de modifications structurelles des marchés financiers. Le droit de négociation a notamment fait l'objet de plusieurs révisions eu égard à l'internationalisation des transactions boursières et à la concurrence des Bourses étrangères.

Dans cet environnement en constante évolution et fort instable, la prévision des droits de timbre est entourée d'incertitudes. En particulier l'estimation des *droits de timbre de négociation*, qui sont à l'origine de près des deux tiers du produit total des droits de timbre, est délicate. Les droits de négociation sont en effet prélevés en grande partie sur les transactions en Bourse, lesquelles sont tributaires des fluctuations des marchés des actions, imprévisibles par nature. De plus, ils subissent également l'incidence des modifications structurelles touchant l'offre de produits financiers et la stratégie de placement des investisseurs. Or, par nature, les répercussions futures de tels changements sont difficilement quantifiables.

Depuis l'été 2007, la crise mondiale des marchés financiers a influencé l'évolution des droits de timbre. Dans un premier temps, le produit des droits de timbre a bénéficié des réallocations de portefeuille effectuées, ce qui a été à l'origine d'une augmentation des droits de timbre à fin 2007, qui s'est poursuivie au r<sup>er</sup> semestre 2008 à un rythme ralenti. L'évolution au 2<sup>e</sup> semestre devrait être moins favorable eu égard à la persistance de la crise financière. Pour 2009, une réduction du produit des droits de timbre est probable en raison de l'affaiblissement attendu de la conjoncture, ainsi que du frein exercé par l'instabilité du secteur financier et par l'enrayement des mécanismes de titrisation sur l'activité boursière.

S'agissant du *droit de timbre d'émission*, l'estimation budgétaire se fonde sur l'hypothèse que les émissions de titres du secteur privé seront plutôt faibles en raison du ralentissement économique attendu. Par contre, de nouveaux emprunts obligataires de moyenne et longue durée seront à nouveau lancés par le secteur public, ce qui contribuera à apporter de nouvelles recettes, le droit d'émission étant calculé en fonction de la durée des obligations émises. Comme le montant figurant au budget 2008 apparaît actuellement trop élevé, le produit budgétisé pour 2009 serait seulement quelque peu inférieur au montant attendu, révisé à la baisse, pour l'année 2008.



Les transactions boursières sur titres étrangers fournissent plus des trois quarts du produit du *droit de timbre de négociation*, le reste provenant du commerce de titres suisses. Outre la crise financière qui perdure depuis l'été 2007, les incertitudes concernant l'évolution future de l'économie mondiale et la perspective d'une possible baisse des bénéfices des grandes entreprises pourraient peser sur l'évolution des marchés boursiers en 2009. Dans un tel contexte, sous l'effet de la baisse généralisée des cours des actions et d'un net recul des volumes de titres traités en Bourse, le produit du droit de timbre de négociation devrait être inférieur au budget 2008. Le recours toujours plus fréquent à des produits

défiscalisés et l'augmentation du nombre de clients exonérés contribueront également à ce recul.

Ces dernières années, les recettes du *droit sur les quittances de primes* n'ont, au total, augmenté que très faiblement; la progression de certaines catégories d'assurances n'a permis que de compenser le recul des droits prélevés sur les primes des assurances sur la vie. Pour 2009, on part de l'hypothèse que ces recettes ne devraient pas varier en comparaison du montant inscrit au budget 2008, lequel est à peine supérieur au montant encaissé l'année précédente.

#### Taxe sur la valeur ajoutée

mio CHF	Compte 2007	Budget 2008	Budget 2009	Ecart p. r. au val. abs.	B 2008 %
<b>Taxe sur la valeur ajoutée</b> Part en % des recettes ordinaires	<b>19 684</b> 33,9	<b>20 470</b> 35,3	<b>21 240</b> 35,4	770	3,8
Ressources générales de la Confédération	15 959	16 590	17 220	630	3,8
Fonds affectés	3 726	3 880	4 020	140	3,6
5 % en faveur de l'assurance-maladie	840	880	900	20	2,3
Point de TVA en faveur de l'AVS (83 %)	2 144	2 230	2 320	90	4,0
Part de la Conf. au % en faveur de l'AVS (17%)	439	460	470	10	2,2
Attribution au fonds pour grands projets ferrov.	302	310	330	20	6,5

Sont soumises à la taxe sur la valeur ajoutée, les livraisons de biens et les prestations de services qu'une entreprise effectue à titre onéreux sur le territoire suisse (y c. la livraison à soi-même), ainsi que l'importation de biens et l'acquisition de services d'entreprises établies à l'étranger.

Sont tenus de remettre des décomptes les fournisseurs de prestations indépendants qui réalisent un chiffre d'affaires annuel de plus de 75 000 francs provenant de prestations imposables. Ces fournisseurs de prestations doivent acquitter l'impôt sur la contre-prestation brute. Dans leur décompte, ils peuvent par ailleurs déduire l'impôt grevant les biens et les services qu'ils ont eux-mêmes acquis (déduction de l'impôt préalable).

Toutes les prestations ne sont pas imposées au même taux. Pour la plupart des livraisons de biens et pour presque toutes les prestations de service, on applique le taux normal de 7,6 %. Les biens de première nécessité ne sont grevés que du taux réduit de 2,4 %. Enfin, les prestations du secteur de l'hébergement sont soumises au taux spécial de 3,6 %.

Toute une série de prestations sont exonérées de TVA; c'est le cas dans les domaines de la santé, des activités sociales, de l'ensei-

gnement, de la culture, du marché monétaire et du marché des capitaux, des assurances, de la location d'appartements et de la vente d'immeubles. Quiconque fournit de telles prestations n'a toutefois pas droit à la déduction de l'impôt préalable.

L'estimation des recettes se base sur le produit intérieur brut (PIB) nominal escompté, qui est étroitement lié à l'assiette de la TVA. Les recettes de la TVA inscrites au budget 2009 sont supérieures de 3,8 % à celles du budget 2008. Si l'on prend toutefois l'estimation pour 2008 utilisée dans la budgétisation comme valeur de référence pour la croissance des recettes, l'augmentation est de 3,6 %, ce qui équivaut à la croissance du PIB nominal. La qualité de l'estimation des recettes dépend fortement de celle des prévisions conjoncturelles. Les risques conjoncturels actuellement élevés entraînent donc autant d'incertitudes en ce qui concerne l'estimation des recettes.

Conformément au nouveau modèle comptable de la Confédération (NMC), les composantes indiquées dans le tableau ci-dessus comprennent également les pertes sur débiteurs depuis 2007, qui sont estimées à 230 millions au total pour 2009. Du côté des charges, les différentes parts aux recettes se calculent après déduction des pertes sur débiteurs.



#### Impôt sur les huiles minérales

mio CHF	Compte	Budget	Budget	Ecart p. r. au	B 2008
	2007	2008	2009	val. abs.	%
Impôt sur les huiles minérales Part en % des recettes ordinaires	<b>5 086</b> 8,8	<b>4 955</b> 8,6	<b>5 055</b> 8,4	100	2,0
Impôt sur huiles minérales grevant les carburants	3 028	2 940	3 010	70	2,4
Surtaxe sur huiles minérales grevant carburants	2 039	1 990	2 020	30	1,5
Impôt sur huiles min. grevant combust. et autres	20	25	25	0	0,0

Le produit des impôts sur les huiles minérales dépend de différents facteurs. L'évolution du parc des véhicules automobiles et le nombre de kilomètres parcourus en moyenne par année sont déterminants. L'effectif total des véhicules à moteur n'a cessé de croître ces dernières années. Cette tendance ne se traduit pas nécessairement par une hausse parallèle de la demande de carburant, la consommation moyenne des nouvelles automobiles étant en général plus basse que celle des anciens véhicules de même catégorie. Citons dans ce contexte l'accord passé entre le DETEC et les importateurs d'automobiles dans le but d'abaisser la consommation moyenne. De plus, l'étiquette Energie et peutêtre l'échelonnement des impôts cantonaux sur les véhicules à moteur selon les particularités techniques de ces derniers (poids total, CV fiscaux) pourraient également contribuer à promouvoir les véhicules économes en carburant. Dernièrement, on constate cependant une progression des véhicules à consommation plus élevée (grosses berlines, SUV, monospaces).

Ensuite, les observations faites par le passé indiquent qu'un ralentissement conjoncturel, tel qu'attendu pour 2009, exerce tendanciellement un effet de frein sur la consommation de carburant des entreprises et des particuliers. En outre, les cours élevés du pétrole, dans la mesure où ils perdurent, pourraient également peser sur la demande de carburant en 2009.

La progression du nombre de kilomètres parcourus, et donc de la consommation de carburant, dépend par ailleurs sensiblement des conditions météorologiques qui peuvent varier fortement d'une année à l'autre. Il n'est toutefois pas possible de tenir compte de ce facteur particulier lors de la budgétisation.

Enfin, la demande d'essence dans les zones frontalières influe sur les recettes. Elle dépend pour l'essentiel des prix relatifs en comparaison internationale. L'estimation budgétaire repose sur l'hypothèse d'une persistance de l'écart actuel des prix à la pompe dans les zones frontières; il n'en résulterait donc pas de changements majeurs pour ce qui est du «tourisme à la pompe».

Etant donné les divers facteurs ci-avant susceptibles de peser sur la demande de carburant en 2009, les recettes provenant de l'imposition des huiles minérales ne devraient pas tout à fait atteindre le niveau enregistré en 2007. La moitié des recettes nettes de l'impôt sur les huiles minérales et la totalité du produit net de la surtaxe sont consacrées à des tâches en rapport avec le trafic routier.

### Impôt sur le tabac

mio CHF	Compte	Budget	Budget	Ecart p. r. au	B 2008
	2007	2008	2009	val. abs.	%
Impôt sur le tabac Part en % des recettes ordinaires	<b>2 186</b> 3,8	<b>2 056</b> 3,5	<b>2 067</b> 3,4	11	0,5

Le produit de l'*impôt sur le tabac* a été budgétisé sur la base d'une estimation actualisée des ventes de cigarettes en Suisse attendues pour 2008. Le budget 2008 se fondait sur l'hypothèse d'une diminution marquée des ventes de cigarettes, en raison de la dernière majoration du taux d'imposition avec effet au 1.1.2007. Eu égard au résultat effectif de l'année 2007 et des recettes enregistrées durant les premiers mois de 2008, le recul s'avère moindre que prévu, et le montant inscrit au budget 2008 devrait par conséquent être dépassé. Pour 2009, le budget est basé sur l'hypothèse

d'une fiscalité inchangée et d'un léger recul des ventes de cigarettes dans le prolongement de la tendance de fond observée ces dernières années. Par rapport au niveau des ventes actuellement attendu pour 2008 (12,1 mrd de pièces), le recul serait de l'ordre de 2,0 %. Par conséquent, le produit budgétisé pour 2009 diminue par rapport à la nouvelle estimation pour 2008, corrigée à la hausse en comparaison du budget. Ces recettes contribuent au financement de l'AVS/AI.

### Redevance sur le trafic des poids lourds

mio CHF	Compte	Budget	Budget	Ecart p. r. a	u B 2008
	2007	2008	2009	val. abs.	%
Redevance sur le trafic des poids lourds Part en % des recettes ordinaires	<b>1 336</b> 2,3	<b>1 350</b> 2,3	<b>1 460</b> 2,4	110	8,1
Attribution au fonds pour grands projets ferrov.	712	879	938	58	6,6
Parts des cantons	436	440	469	29	6,6
Autres	188	31	54	23	72,3

Le budget est basé sur l'hypothèse d'une adaptation tarifaire au 1.1.2009. Le classement des véhicules répondant à la norme EURO 3, lesquels bénéficient en 2008 d'une réglementation transitoire favorable, devrait alors être modifié. Au lieu d'être intégrés dans la catégorie la plus avantageuse, ces véhicules seront alors classés dans la catégorie moyenne.

Rappelons que, en application du principe du fait générateur caractérisant le nouveau modèle comptable, les recettes qui sont comptabilisées durant un exercice particulier correspondent au montant total des *créances* de la Confédération pour l'année concernée, et non pas aux montants qui font l'objet d'un encaissement durant cette année. Dès lors, les créances au titre de la RPLP qui pourraient être contestées en 2009 ne sont pas déduites du montant budgétisé.

L'estimation budgétaire est basée sur l'hypothèse que la dernière majoration des taux de la redevance sur le trafic des poids lourds (RPLP), entrée en vigueur au I.I.2008, alliée à l'adaptation tarifaire prévue, continueront de favoriser l'optimisation des transports de marchandises et le renouvellement du parc des véhicules, avec une part grandissante de poids lourds moins polluants et donc moins taxés. En revanche, la croissance économique prévue, bien que modérée, stimulera les transports routiers. Au total, un surplus de recettes de 50 millions est attendu par rapport au montant estimé actuellement pour 2008, de l'ordre de I,4 milliard, montant qui a été revu à la hausse par rapport au budget eu égard aux derniers résultats enregistrés.

Le produit de cette redevance est affecté pour environ un tiers aux cantons et deux tiers au financement des grands projets ferroviaires et autres infrastructures de transports publics. Le reste contribue avant tout à financer les contrôles de police. A noter que, à partir de 2008, la Caisse fédérale ne bénéficie plus d'une part aux recettes de la RPLP, qui était destinée à couvrir les coûts externes du trafic des poids lourds (C 2007: 150 mio).

### **Droits de douane**

mio CHF	Compte 2007	Budget 2008	Budget 2009	Ecart p. r. a val. abs.	au B 2008 %
Droits de douane à l'importation Part en % des recettes ordinaires	<b>1 040</b> 1,8	<b>980</b> 1,7	<b>1 000</b> 1,7	20	2,0

Les droits de douane à l'importation sont soumis à une lente érosion. En effet, dans le cadre de divers accords de libre-échange, les taux d'imposition ont été, au cours des dernières décennies, progressivement et fortement réduits, voire même totalement abolis. Les droits de douane ont ainsi nettement perdu de leur importance en tant que ressource fiscale pour la Confédération. En 1970, leur part aux recettes totales atteignait encore 14 %, contre moins de 2,0 % actuellement. Leur produit est aujourd'hui peu sensible à l'évolution économique. Les droits sur les produits industriels ont notamment été, pour une large part, supprimés, si bien que, actuellement, une grande partie des recettes douanières provient de l'imposition de produits qui sont peu affectés par la conjoncture, à savoir les produits agricoles.

Eu égard au résultat de 2007 et des premiers mois de l'année 2008, l'estimation faite pour le budget 2008 apparaît actuellement nettement sous-estimée et a été revue à la hausse (1030 mio). Sur la base de cette évaluation actualisée, la prévision effectuée pour le budget 2009 repose sur l'hypothèse d'une nouvelle hausse des marchandises importées dans le domaine industriel (+1,0 %), s'alliant à une stagnation dans le domaine agricole. Toutefois, les réductions des tarifs douaniers prévues dans le domaine des céréales et des fourrages, ainsi que dans les accords de libreéchange avec le Japon et le Canada, entraîneront une perte de recettes qui sera plus importante que le petit surcroît de recettes généré par la progression attendue du commerce extérieur. Dès lors, les droits de douane reculeront par rapport au résultat de 2007 et au montant actualisé à la hausse pour 2008.



### Impôt sur les maisons de jeu

	Compte	Budget	Budget	Ecart p. r.	au B 2008
mio CHF	2007	2008	2009	val. abs.	%
Impôt sur les maisons de jeu	449	432	482	50	11,6
Part en % des recettes ordinaires	0,8	0,7	0,8		

Les estimations pour le budget 2009 se fondent sur les recettes effectives réalisées en 2007 et sur l'hypothèse d'une croissance, en 2008 et 2009, dans les limites de la croissance économique

attendue. Le produit de cet impôt est versé à l'AVS, en plus de la contribution proportionnelle de la Confédération à cette assurance, avec un décalage de deux ans.

#### Taxes d'incitation

mio CHF	Compte	Budget	Budget	Ecart p. r. a	au B 2008
	2007	2008	2009	val. abs.	%
<b>Taxes d'incitation</b> Part en % des recettes ordinaires	<b>156</b> 0,3	<b>151</b> 0,3	<b>151</b> 0,3	0	0,0
Taxe d'incitation sur les COV	127	125	125	0	0,0
Taxes d'incit., huile de chauff., essence, diesel	0	-	-	-	-
Taxe pour l'assainissement des sites contaminés	28	26	26	0	0,0

Les recettes provenant de la taxe d'incitation sur les composés organiques volatils (COV) ont stagné à 127 millions en 2006 et 2007. Ce manque de croissance s'explique par l'effet décourageant, voulu, de cette taxe, qui devrait continuer à se faire sentir à l'avenir. De ce fait et en raison également du contexte économique qui s'annonce peu dynamique, le produit de cette taxe devrait, en 2009, se situer à un niveau légèrement inférieur au montant enregistré en 2007. Il demeurerait dès lors inchangé par rapport au montant budgétisé pour 2008. Selon la loi sur la protection de l'environnement, ces recettes ne doivent pas alimenter la Caisse fédérale, mais être redistribuées à la population.

Le remboursement est effectué avec deux années de décalage; ainsi, les recettes encaissées en 2008 seront distribuées dans le courant de l'année 2010.

Les recettes de la *taxe pour l'assainissement des sites contaminés* ont été budgétisées sur la base du montant enregistré en moyenne annuelle depuis l'introduction de cette taxe.

Les recettes qui proviendront de la *taxe sur le CO2 sur les combustibles* sont présentées au tome 1, ch. 232/21 eu égard à leur caractère extraordinaire durant l'année budgétaire 2009.

### 112 Patentes et concessions

	Compte	Budget	Budget	Ecart p. r. a	и В 2008
mio CHF	2007	2008	2009	val. abs.	%
Patentes et concessions	1 345	1 258	1 302	44	3,5
Part en % des recettes ordinaires	2,3	2,2	2,2		
Part au bénéfice net de la Régie des alcools	223	221	223	2	0,7
Bénéfice versé par la BNS	833	833	833	0	0,0
Accroissement de la circulation monétaire	45	28	43	15	54,0
Recettes de la vente aux enchères de contingents	193	154	178	24	15,6
Autres patentes et concessions	50	22	25	3	14,2

Les recettes provenant des *patentes et concessions* progressent quelque peu par rapport au budget 2008, en raison d'un surcroît de recettes provenant de la circulation monétaire et de la *mise aux enchères de contingents agricoles*. Toutefois, elles n'atteindront probablement pas le montant élevé enregistré en 2007. La *part* (90 %) de la Confédération au *bénéfice net de la Régie fédérale des alcools* a été revue en hausse légère par rapport au budget précédent à la lumière des derniers résultats disponibles. Quant à la part de la Confédération au *bénéfice courant de la Banque nationale suisse (BNS)*, elle demeure inchangée, conformément à la convention établie en mars 2008 entre le Département fédéral des finances et la BNS sur la distribution du bénéfice de l'institut

d'émission. Comme précédemment, cette convention fixe la distribution annuelle à 2,5 milliards au total, la part de la Confédération s'élevant à un tiers et celle des cantons à deux tiers. En revanche, les recettes provenant de la *circulation monétaire* progresseront eu égard aux besoins accrus qui s'annoncent dans ce domaine. De même, les recettes de la vente aux enchères de *contingents agricoles* pourraient retrouver, en raison d'enchères supplémentaires, un niveau un peu plus élevé que celui, relativement bas, budgétisé pour 2008. Pour ce qui des *autres redevances et concessions*, elles proviennent pour l'essentiel des redevances de concession dans le domaine des télécommunications ; leur estimation a fait l'objet d'une nouvelle évaluation suite à la révision totale de la loi à ce sujet.

#### 113 Recettes financières

	Compte	Budget	Budget	Ecart p. r.	au B 2008
mio CHF	2007	2008	2009	val. abs.	%
Recettes financières	1 280	1 383	1 380	-4	-0,3
Part en % des recettes ordinaires	2,2	2,4	2,3		
Recettes d'intérêts	664	659	527	-132	-20,0
Bénéfices de change	92	_	_	_	_
Recettes de participations	509	707	845	138	19,5
Autres recettes financières	15	17	8	-10	-55,9

La légère baisse des recettes financières par rapport à l'exercice précédent est le résultat d'évolutions antagonistes, la progression des recettes provenant des participations compensant presque intégralement la baisse des recettes d'intérêts. Les recettes de participations s'avèrent plus élevées qu'au budget 2008 (+ 138 mio, soit + 19,5 %), principalement en raison de la hausse par rapport aux montants budgétisés du bénéfice versé par la Poste (+ 100 mio) et du dividende distribué par Swisscom (+ 30 mio). Pour cette catégorie de recettes, on inscrit en effet au budget le montant effectif de l'exercice précédent, et non pas une prévision. En revanche, les intérêts perçus enregistrent une diminution par rapport à l'exercice précédent, passant ainsi de 659 à 527 millions, soit - 20,0 %. Ce recul s'explique notamment par la baisse des revenus issus des placements financiers. Dans ce domaine, la baisse la plus marquée est celle des revenus provenant des rachats des obligations de la Confédération avant leur échéance (- 78 mio, soit - 75 %), dont le volume planifié pour 2009 est nettement inférieur à celui de 2008. Le rachat d'obligations de la Confédération d'une courte durée résiduelle permet de réaliser des économies sur les commissions des titres et des coupons à l'échéance de ceux-ci. Etant donné que les rachats prévus dans ce segment sont nettement moins nombreux et qu'ils ne sont possibles que sous certaines conditions liées au marché, un montant moins élevé a été inscrit au budget. Dans une moindre mesure, les revenus du fonds pour les grands projets ferroviaires (- 30 mio) et les revenus des intérêts issus des avoirs déposés en banque (- 22 mio) complètent le tableau. Ces reculs sont dus à l'emploi de paramètres (volumes et taux d'intérêt) plus bas que ceux de l'exercice précédent. Enfin, les autres recettes d'intérêts, qui englobent notamment les intérêts provenant de comptes détenus auprès d'unités administratives, enregistrent également une diminution par rapport à 2008 (- 10 mio, soit - 56%) en raison des paramètres (volumes et taux d'intérêts) plus bas.

### 114 Autres recettes courantes

mio CHF	Compte 2007	Budget 2008	Budget 2009	Ecart p. r. a val. abs.	u B 2008 %
Autres recettes courantes Part en % des recettes ordinaires	<b>1 766</b> 3,0	<b>1 673</b> 2,9	<b>1 583</b> 2,6	-89	-5,3
Compensations	1 391	1 239	1 222	-17	-1,4
Taxe d'exemption de l'obligation de servir	138	129	135	6	4,3
Emoluments pour actes administratifs	293	278	199	-79	-28,3
Ventes	201	155	162	7	4,6
Remboursements	113	82	60	-22	-27,4
Fiscalité de l'épargne UE	121	122	169	47	38,9
Autres compensations	524	472	496	24	5,1
Recettes diverses	375	434	362	-72	-16,6
Recettes provenant d'immeubles	320	409	337	-73	-17,7
Autres	56	24	25	1	2,6

Par rapport au budget 2008, les *autres recettes courantes* diminuent. On observe cependant des tendances divergentes entre les différents postes.

La baisse des *émoluments pour actes administratifs* est due à deux modifications organisationnelles. D'une part, ils ne comprennent plus les émoluments provenant de l'*Office fédéral des assurances privées* et de la *Commission fédérale des banques*, qui seront l'un et l'autre intégrés dans *l'Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers (FINMA)* en 2009. D'autre part, la *Division principale de la sécurité des installations nucléaires* deviendra en 2009 un établissement de droit public du 3e cercle de l'Administration

fédérale. Ces trois unités administratives avaient budgétisé des émoluments pour un total de plus de 80 millions en 2008.

Le produit légèrement plus élevé des *ventes* est une conséquence de l'évolution des prix de vente des carburants dans le domaine de la défense.

La fiscalité de l'épargne UE frappe les intérêts versés à des personnes physiques domiciliées dans un Etat de l'UE. Prise dans le cadre des Bilatérales II, cette mesure est entrée en vigueur le 1.7.2005. La fiscalité de l'épargne est basée sur les déclarations déposées jusqu'à fin juin et porte sur les intérêts versés durant



l'année précédente. Le produit est versé à concurrence de 75 % aux Etats concernés de l'UE, le solde restant (25 %) revenant à la Suisse pour la couverture de ses coûts de prélèvement. Les cantons ont droit à 10 % de la part revenant à la Suisse. Pour la première fois, la retenue d'impôt comptabilisée à la fin du mois de juin 2007 (121 mio au bénéfice de la Confédération) a porté sur une année entière, soit sur l'année fiscale 2006. Pour 2008, le montant qui sera inscrit au compte de la Confédération et qui est déjà connu à fin juin se chiffre à 147 millions, au lieu des 122 millions budgétisés. Pour le budget 2009, il convient de tenir compte des effets de la hausse du taux de la retenue au 1.7.2008. A cette date, conformément à l'accord sur la fiscalité de l'épargne avec l'UE, le taux est passé de 15 % à 20 %. Pour cette raison, les

recettes attendues devraient progresser quelque peu (+ 22 mio) par rapport au compte 2008.

La baisse des *recettes diverses* est due principalement à l'évolution des loyers dans le domaine des EPF. La diminution des revenus de loyers est liée à une nouvelle méthode de calcul utilisée par l'Office fédéral des constructions et de la logistique. Alors qu'en 2008, les loyers ont été calculés sur la base de la valeur d'investissement des immeubles (immeubles et terrain), dans le cadre du budget 2009, seule la moitié de la valeur d'acquisition des immeubles, soit le taux moyen d'utilisation du capital en cas d'amortissement linéaire, a été prise en considération.

### 115 Recettes d'investissement

mio CHF	Compte 2007	Budget 2008	Budget 2009	Ecart p. r. a val. abs.	u B 2008 %
IIIIO CHF	2007	2006	2009	vai. abs.	70
Recettes d'investissement	365	207	188	-19	-9,3
Part en % des recettes ordinaires	0,6	0,4	0,3		
Vente d'immobilisations corporelles	74	42	42	1	1,4
Remboursement de prêts	289	165	145	-20	-12,0
Autres recettes d'investissement	1	-	_	_	_

Les recettes d'investissement diminuent par rapport au budget 2008. Cette diminution résulte du recul des recettes dans le domaine de l'encouragement à la construction de logements au titre des remboursements de prêts. Au cours des années pré-

cédentes, le bas niveau des taux hypothécaires a engendré des remboursements anticipés de prêts et d'avances accordées au titre de l'abaissement de base et, par conséquent, une réduction des activités.

### 12 Evolution des dépenses par groupe de tâches

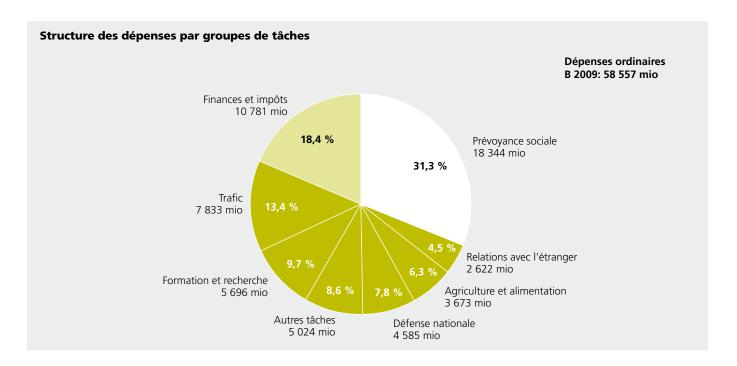
mio CHF	Compte 2007	Budget 2008	Budget 2009	Ecart p. r. a val. abs.	u B 2008 %
Total des groupes de tâches (dépenses ordinaires)	53 965	56 854	58 557	1 703	3,0
Δ en % par rapport à l'année précédente	3,0	5,4	3,0		
Conditions institutionnelles et financières	2 162	2 396	2 456	60	2,5
Ordre et sécurité publique	813	894	960	66	7,4
Relations avec l'étranger - coopération internationale	2 274	2 486	2 622	136	5,5
Défense nationale	4 327	4 550	4 585	35	0,8
Formation et recherche (sans loyers des EPF)	4 708	5 181	5 416	235	4,5
Culture et loisirs	460	423	393	-31	-7,2
Santé	264	225	213	-12	-5,5
Prévoyance sociale	16 933	17 605	18 344	740	4,2
Trafic	7 349	7 603	7 833	230	3,0
Protection de l'environnement et aménagement du territoire	655	623	668	45	7,3
Agriculture et alimentation	3 601	3 566	3 673	107	3,0
Economie	398	426	334	-91	-21,4
Finances et impôts	9 753	10 515	10 781	266	2,5

Par rapport à 2008, les dépenses de la Confédération croissent de 1,7 milliard (+3,0 %). Cette augmentation est imputable pour près de la moitié aux contributions de la Confédération aux assurances sociales (AVS, AI, PC, AC) et à la réduction des primes de l'assurance-maladie. Ces contributions croissent d'environ 800 millions par rapport au budget de l'année précédente. Un

quart des dépenses supplémentaires concernent des recettes qui ne font que transiter par le compte de la Confédération (parts des cantons aux recettes fédérales, point de TVA en faveur de l'AVS, impôt sur les maisons de jeu). Ces dépenses croissent de 450 millions au total. Le dernier quart des dépenses supplémentaires concernent tous les autres domaines d'activités de la

Confédération. Ceux-ci enregistrent une hausse nette de près de 470 millions (1,3 %) par rapport au budget 2008, les dépenses les plus élevées étant celles consacrées au domaine de la formation et de la recherche (235 mio), auquel le Conseil fédéral accorde une importance prioritaire dans le cadre du réexamen des tâches

de la Confédération. Cette situation se reflète dans la structure des dépenses, les groupes de tâches Prévoyance sociale (plus de 30 %) et Finances et impôts (près de 20 %) sollicitant environ la moitié des dépenses de la Confédération.



### 121 Prévoyance sociale

mio CHF	Compte 2007	Budget 2008	Budget 2009	Ecart p. r. a val. abs.	au B 2008 %
Prévoyance sociale Part en % des dépenses ordinaires	<b>16 933</b> 31,4	<b>17 605</b> 31,0	<b>18 344</b> 31,3	740	4,2
Assurance-vieillesse	7 984	9 327	9 862	534	5,7
Assurance-invalidité	4 492	3 685	3 825	140	3,8
Assurance-maladie	2 263	1 837	1 888	50	2,7
Prestations complémentaires	711	1 059	1 190	132	12,4
Assurance militaire	232	252	249	-3	-1,2
Assurance-chômage/service de l'emploi	302	313	396	83	26,7
Constr. de log. à caract. social/encour. à la cons. de log.	110	129	129	1	0,4
Migrations	791	951	752	-199	-20,9
Aide et assistance sociales	48	52	53	1	2,4

Dans le domaine de la *prévoyance sociale*, les dépenses augmentent de 740 millions (+ 4.2 %) par rapport à l'année précédente. Cette croissance est principalement due au domaine de l'assurance-vieillesse et invalidité ainsi qu'aux prestations complémentaires. En revanche, pour ce qui est des migrations, les dépenses ont nettement diminué par rapport au budget de l'année précédente.

Les dépenses au titre de *l'assurance-vieillesse et survivants* se composent de la contribution de la Confédération aux dépenses de l'AVS à hauteur de 19,55 %, de la part du point de TVA en faveur de l'AVS revenant à l'assurance et du produit de l'impôt sur

les maisons de jeu. Le budget 2009 prévoit des dépenses consacrées à l'AVS de l'ordre de 36 milliards. Par rapport au budget 2008, la contribution de la Confédération augmente de quelque 400 millions pour atteindre 7035 millions (+ 6 %). Les dépenses sont composées pour près de 99 % des prestations de rente et des allocations pour impotents. La hausse des dépenses est donc déterminée par l'augmentation du nombre de rentiers, soit l'évolution démographique, et par l'adaptation des rentes à l'évolution des salaires et des prix. Les rentes et les allocations pour impotents étant adaptées tous les deux ans, elles seront en 2009, vraisemblablement augmentées de 3,2 %. Parallèlement, l'évolution démographique contribue à la croissance des dépenses à hauteur

de 2,7 points de pourcentage. De plus, la Confédération verse à l'assurance 83 % du point supplémentaire de TVA en faveur de l'AVS (pour-cent démographique). Le montant budgété à cette fin dépasse d'environ 90 millions celui qui figurait au budget de l'année précédente. Enfin, la Confédération verse également le produit de l'impôt sur les maisons de jeu à l'assurance, les recettes de l'année 2007 étant attribuées à l'AVS au début de 2009. Le montant ainsi attribué augmente de près de 40 millions par rapport au budget de l'année précédente.

La Confédération assume 37,7 % des coûts de l'assurance-invalidité, qui sont estimés à 10 milliards. Les coûts sont principalement dus aux prestations financières (7,6 mrd) et aux prestations pour des mesures individuelles (1,4 mrd). Les autres dépenses concernent les contributions à des institutions et à des organisations, les coûts d'exécution et d'administration et les charges d'intérêt. En raison d'un défaut de financement de l'assurance, un déficit avoisinant 1,6 milliard est attendu pour 2009. Du fait d'un report de perte de l'AI, pour un montant estimé à 14,5 milliards, dans le bilan du fonds de compensation AVS à la fin de 2009, les charges d'intérêt de l'AI devraient atteindre environ 380 millions. La part de ce montant supportée par la Confédération représente 143 millions. La croissance des dépenses de 3,8 % par rapport au budget 2008 s'explique en premier lieu par l'augmentation des rentes et des allocations pour impotents, vraisemblablement à hauteur de 3,2 %.

La Confédération octroie des subventions aux cantons pour leurs dépenses en matière de prestations complémentaires (PC). Elle finance la part des PC annuelles qui vise à garantir le minimum vital, assumant de la sorte 5/8 des coûts totaux. Les autres dépenses, destinées à couvrir notamment les coûts de maladie et de soins à domicile, sont prises en charge par les cantons. La Confédération indemnise en outre les cantons pour les coûts administratifs liés aux prestations complémentaires. Pour les personnes vivant à domicile, la prestation complémentaire complète annuelle correspond au minimum vital. Pour les personnes vivant en institution, le minimum vital ne représente qu'une partie de la prestation complémentaire annuelle. L'explosion des dépenses (+ 12,4 %) par rapport au budget 2008 s'explique principalement par la réévaluation du minimum vital pour les personnes vivant dans un home et par le nouveau régime de financement des soins (relèvement du montant de la fortune librement disponible). Comme les coûts supplémentaires supportés par la Confédération suite à la réévaluation des dépenses consacrées au minimum vital ne sont pas pris en compte dans le bilan global de la RPT, il faudra en tenir compte dans l'établissement du rapport sur l'évaluation de l'efficacité de la RPT et dans l'examen du bilan global.

Les recettes affectées provenant de *l'imposition de l'alcool et du tabac* s'élèvent à 2290 millions dans le budget 2009, soit à 13 millions de plus que dans le budget 2008. La part de la Confédération de 17 % sur les recettes du point de TVA supplémentaire prélevé depuis 1999 pour couvrir le surcroît de dépenses de l'AVS dû à l'évolution démographique se monte à 470 millions. Affectées au financement de la contribution fédérale à l'AVS, à l'AI et aux

prestations complémentaires, ces deux sources de recettes permettent de couvrir 23 % des dépenses de la Confédération dans ce domaine, soit 1 point de pourcentage de moins que l'année précédente.

Les dépenses de la Confédération consacrées à l'assurance-maladie ont essentiellement trait à la réduction des primes individuelles. La contribution fédérale correspond à 7,5 % des coûts bruts de l'assurance obligatoire des soins (AOS). La croissance des dépenses du budget 2009 (+ 2,7 %), qui est faible par rapport aux années précédentes, est faussée par les prévisions trop élevées des dépenses dans le budget 2008. Abstraction faite de cet effet, la réduction des primes individuelles augmente de 4,5 % entre le budget 2009 et le budget 2008. La contribution fédérale est répartie entre les cantons en fonction de leur part dans la population résidante (frontaliers compris). Les cantons complètent au besoin cette contribution afin de remplir les exigences fixées par la loi. Les dépenses consenties par la Confédération pour réduire les primes de l'assurance-maladie sont partiellement couvertes par des recettes affectées. Une part de 5 % du produit de la TVA (après déduction des parts destinées à l'AVS et aux grands projets ferroviaires) est affectée à la réduction des primes d'assurance-maladie des personnes à revenu modeste, ce qui équivaut à un montant d'environ 900 millions pour 2009. Les ressources affectées couvrent ainsi environ 50 % des dépenses de la Confédération destinées à réduire les primes.

En matière d'assurance-chômage et de services publics de l'emploi, la contribution de la Confédération au fonds de l'assurance-chômage constitue le principal poste de dépenses. Les dépenses augmentent de 83 millions (+ 27 %) par rapport au budget 2008. Cette hausse massive s'explique notamment par le fait que la réduction de la contribution fédérale dans le cadre du programme d'allégement budgétaire 2004 (passage de 0,15 à 0,12 % de la masse salariale soumise à cotisation) était encore effective en 2008, alors qu'elle ne l'est plus en 2009 (+ 75 mio). L'augmentation de la masse salariale entraîne une hausse supplémentaire des dépenses de 7 millions.

Les 129 millions budgétisés pour 2009 au titre de la construction de logements à caractère social et de l'encouragement de la construction de logements serviront à financer des réductions supplémentaires de loyers à raison d'environ 70 %. Ces dépenses diminuent par rapport au budget 2008, étant donné que les droits aux subventions arrivent progressivement à échéance et qu'aucun nouvel engagement de subvention n'a plus été pris depuis le début de 2002. Les crédits de paiement pour les mesures d'encouragement en faveur des maîtres d'ouvrage ont été suspendus jusqu'en 2008 dans le cadre du programme d'allégement budgétaire 2003. Par contre, des crédits pour des aides fédérales indirectes à hauteur de 5 millions sont inscrits au budget 2009. L'ensemble du domaine ne présente presque aucun changement (+0,4 %) par rapport au budget 2008, en raison d'une évolution divergente des tâches particulières.

Dans le domaine de la *migration*, les besoins financiers inscrits au budget 2009 sont en net recul par rapport à 2008. Cela s'ex-

plique par le fait qu'en 2008, l'entrée en vigueur de la loi révisée sur l'asile a entraîné des coûts ordinaires exceptionnellement élevés (+ 148 mio), en plus des dépenses extraordinaires de 122 millions, lesquelles ne figurent toutefois pas dans le tableau ci-dessus. En outre, les mesures prises en 2008 suite à la révision de la loi sur l'asile induisent déjà des économies en 2009. Des dépenses supplémentaires sont cependant inévitables dans plusieurs domaines. Ainsi, les coûts d'exploitation des centres d'accueil augmentent de 6 millions en raison d'une durée de séjour plus longue et de l'audition de tous les requérants d'asile par la

Confédération. Ces dépenses supplémentaires liées à la révision de la loi apparaissent déjà en 2008, mais elles n'avaient pas pu être estimées correctement dans le budget 2008. Dans le domaine des réfugiés, l'augmentation de 11 millions des dépenses au titre de l'aide sociale, des coûts d'encadrement et des coûts administratifs résulte de l'augmentation du nombre de réfugiés reconnus. La mise en œuvre informatique des accords d'association à Schengen et Dublin génère également des coûts supplémentaires.

### 122 Finances et impôts

	Compte	Budget	Budget	Ecart p. r. au	B 2008
mio CHF	2007	2008	2009	val. abs.	%
Finances et impôts	9 753	10 515	10 781	266	2,5
Part en % des dépenses ordinaires	18,1	18,5	18,4		
Parts aux recettes de la Confédération	5 750	3 820	4 073	253	6,6
Recherche de fonds, admin. de la fortune et de la dette	4 003	3 971	3 905	-66	-1,7
Péréquation financière		2 724	2 803	79	2,9

Ce groupe de tâches est le second plus important en termes de volume financier. Il présente notamment la caractéristique d'échapper aux priorités en matière de politique budgétaire (la part aux recettes étant réglée par la Constitution et dépendant directement du niveau des recettes) et la particularité d'être soumis à de nombreux facteurs exogènes (conditions des marchés financiers, évolution des taux d'intérêt, besoins de financement, stratégie de la Trésorerie fédérale).

Les dépenses dans le domaine *Finances et impôts* représentent 18,4 % des dépenses ordinaires totales. Leur progression par rapport à l'année précédente (+2,5 %), en deçà de celle de l'ensemble des dépenses ordinaires (+3,0 %), est le résultat d'évolutions antagonistes, la hausse des parts aux recettes de la Confédération (+253 mio) ainsi que les transferts effectués au titre des instruments de compensation dans le cadre de la RPT (+79 mio) compensant plus que largement la baisse de la charge d'intérêts et des frais d'émissions (-66 mio).

Les parts aux recettes de la Confédération correspondent à 17 % des recettes de l'impôt fédéral direct et à 10 % des recettes de l'impôt anticipé. Elles englobent également près d'un tiers des recettes de la redevance sur le trafic des poids lourds liée aux prestations (RPLP) ainsi que 20 % du rendement de la taxe d'exemption du service militaire. Elles tiennent compte des pertes sur débiteurs en matière de taxe sur la valeur ajoutée et autres (douanes, RPLP). La hausse des parts aux recettes de la Confédération s'explique pour l'essentiel par l'accroissement des recettes de l'IFD dû à une conjoncture encore favorable ces deux dernières années (cf. tome 1, ch. 232.1). La révision à la hausse de l'estimation de la RPLP combinée au relèvement du taux, lesquels engendrent une hausse de la part des cantons de 29 millions par rapport à l'exercice précédent (soit + 6,6 %), contribue également à la progression des parts aux recettes. La part de l'impôt anticipé (293 mio) et le montant total relatif aux pertes sur débiteurs concernant la taxe sur la valeur ajoutée, les droits de douanes et la RPLP

(253 mio au total) restent quant à eux pratiquement inchangés par rapport à l'exercice précédent.

Le recul des dépenses au titre de la gestion de la fortune et de la dette par rapport au budget 2008 (- 66 mio, ou - 1,7 %) est à mettre en relation avec la baisse des dépenses au titre des intérêts passifs, mais également de celle des dépenses au titre des commissions, taxes et frais de la Trésorerie fédérale. Plusieurs facteurs sont à l'origine de la diminution des intérêts passifs. D'une part, la charge des intérêts sur emprunts, y compris les agios/disagios, enregistre un recul de 71 millions par rapport à l'année précédente en raison de la forte diminution du volume des émissions en 2008 (portant intérêt pour la 1<sup>re</sup> fois en 2009), qui a entraîné un remboursement net d'emprunts. Le budget 2009 prévoit, pour la première fois, un disagio de 26 millions qui contribue de ce fait à alourdir la charge d'intérêts et ainsi même à réduire le gain obtenu sur la diminution du volume des emprunts. Par ailleurs, la charge d'intérêts découlant des créances comptables à court terme affiche un recul de 48 millions suite à la diminution du volume des émissions par rapport à l'exercice précédent et à la baisse des taux d'intérêt; en outre, les crédits à court terme généralement utilisés pour pallier aux difficultés de trésorerie enregistrent eux aussi une baisse de 19 millions suite à une réduction du volume d'émissions prévues; enfin, en raison des postes qui arrivent à échéance et compte tenu de la stratégie adoptée pour faire face à une hausse des taux d'intérêt, les charges des swaps de taux d'intérêt se voient quant à elles réduites de 14 millions, passant ainsi à 48 millions. Les variations à la baisse mentionnées ci-dessus sont quelque peu atténuées par la hausse des autres charges d'intérêts comprenant les comptes de dépôt des entreprises de la Confédération (+ 79 mio). Dans le cas des dépôts à terme, les charges d'intérêts prévues sont plus élevées par rapport à 2008 (+ 23 mio), car de nouveaux placements ont été budgétisés notamment pour le domaine des EPF. Il convient également de mentionner dans ce tableau la progression de la charge d'intérêts en faveur de la Caisse d'épargne du personnel fédéral



(+ 8 mio) qui trouve son origine dans l'augmentation des dépôts qui devraient atteindre 2,5 milliards ainsi que, en fin de compte, de celle des charges d'intérêt diverses, qui incluent l'impôt anticipé au titre des emprunts arrivés à échéance en 2009 et qui à l'origine avaient été émis avec un disagio (+ 16 mio). Quant au recul des dépenses au titre de commissions, taxes et frais de la Trésorerie fédérale pour les emprunts, il s'explique pour l'essentiel par la baisse du volume des émissions. Pour rappel, ces dépenses deviennent effectives dès le moment de l'émission pour toute la durée de l'emprunt.

Pour ce qui est de la péréquation financière budgétée dans ce domaine de tâches, les transferts de la Confédération effectués au titre de la péréquation verticale des ressources, de la compensation des charges et de la compensation des cas de rigueur s'élèvent au total à 2 803 millions, en progression de 79 millions (+2,9%) par rapport à 2008. La péréquation verticale des ressources et la compensation des charges sont adaptées conformément aux prescriptions de la loi fédérale sur la péréquation

financière et la compensation des charges (PFCC) et de l'arrêté fédéral concernant la détermination des contributions de base à la péréquation des ressources et à la compensation des charges. En ce qui concerne la péréquation verticale des ressources (1858 mio), la contribution de la Confédération augmente de 3,3% (+59 mio), conformément à l'évolution du potentiel de ressources de tous les cantons en 2009 par rapport à 2008. Pour ce qui est de la compensation des charges, la dotation pour 2009 résulte de l'adaptation au renchérissement (mai 2007 - mai 2008: 2,9 %) du montant de la compensation de l'année précédente. La somme à disposition s'élève à 702 millions de francs (2008: 682 mio). Elle est destinée pour moitié à la compensation des charges dues à des facteurs géo-topographiques (351 mio) et pour moitié à la compensation des charges dues à des facteurs socio-démographiques (351 mio). Enfin, le montant initial versé en 2008 (243 mio) au titre de la compensation des cas de rigueur reste inchangé en 2009 en raison du fait que, lors du passage à l'année de paiement 2009, aucun canton à faible potentiel de ressources ne devient un canton à fort potentiel de ressources.

#### 123 Trafic

mio CHF	Compte 2007	Budget 2008	Budget 2009	Ecart p. r. a val. abs.	nu B 2008 %
<b>Trafic</b> Part en % des dépenses ordinaires	<b>7 349</b> 13,6	<b>7 603</b> 13,4	<b>7 833</b> 13,4	230	3,0
Circulation routière	2 751	2 617	2 612	-5	-0,2
Transports publics	4 507	4 881	5 115	234	4,8
Aviation	90	105	105	1	0,5

Le domaine du trafic augmente dans la même proportion que l'ensemble du budget (+ 3 %) et présente une croissance de 230 millions par rapport à l'année précédente. Alors que la circulation routière reste stable, les dépenses destinées aux transports publics augmentent nettement. Cette évolution irrégulière est déterminée par le fonds d'infrastructure d'une part, et par les versements dans le fonds pour les grands projets ferroviaires d'autre part.

Dans l'ensemble, la circulation routière présente une évolution stable:

Financées directement par le compte de la Confédération, les dépenses pour l'exploitation, l'extension et l'entretien des routes nationales augmentent de 43 millions pour s'établir à 1609 millions. A l'inverse, la part du versement annuel dans le fonds d'infrastructure revenant aux routes nationales baisse de 40 millions (337 millions) du fait qu'en 2009 ces ressources sont affectées en grande partie à des projets ferroviaires urgents dans le domaine du trafic d'agglomération. La diminution de la part revenant aux routes nationales ne se répercute toutefois pas sur les dépenses du fonds d'infrastructure en faveur de ce domaine, qui demeurent au même niveau que dans le budget 2008, soit 950 millions (cf. le compte spécial du fonds d'infrastructure, tome 4). La diffé-

rence de 613 millions (entre les dépenses de 950 mio et le versement de 337 millions) est imputée au premier versement au fonds d'infrastructure, effectué en 2008.

- Les dépenses consacrées aux routes principales augmentent de 1 million pour atteindre 206 millions. Ce montant comprend les contributions aux routes principales (164 millions), versées de plus en plus sous la forme de contributions globales, ainsi que des contributions octroyées via le fonds d'infrastructure aux routes principales dans les régions de montagne et dans les régions périphériques.
- Egalement financées par le fonds d'infrastructure, les dépenses pour les autres routes (67 millions) sont inférieures de près de 16 millions au niveau de l'année précédente. Les mesures de séparation des courants de trafic présentent aussi un recul de 6 millions, puisque les projets financés avant le passage à la RPT arrivent peu à peu à terme. Par contre, compte tenu des nouvelles évaluations concernant les recettes des impôts sur les huiles minérales et de la redevance pour l'utilisation des routes nationales, les contributions routières générales versées aux cantons augmentent de 13 millions.

Les recettes et les dépenses du fonds affecté «Financement spécial pour la circulation routière» sont présentées dans le présent

tome, tableau B43. Avec un solde positif de 52 millions, le financement spécial s'établira vraisemblablement à 2 177 millions à la fin de 2009.

Par rapport à l'année précédente, les dépenses pour les transports publics marquent une forte hausse (+ 234 mio, soit + 4,8 %). Cette hausse est principalement due à des dépenses supplémentaires pour l'extension de l'infrastructure et l'entretien du réseau existant.

Les grands projets ferroviaires (1 583 mio) sont les principaux responsables de l'augmentation des dépenses: le seul versement au fonds pour les grands projets ferroviaires a augmenté de 138 millions pour s'établir à 1 576 millions. Il s'agit de recettes affectées provenant de la redevance sur le trafic des poids lourds liée aux prestations (RPLP), de la TVA et de l'impôt sur les huiles minérales. Les recettes provenant de la RPLP augmentent de 58 millions pour atteindre 939 millions, ce qui s'explique d'une part par le volume croissant des transports routiers et d'autre part par le transfert des véhicules répondant à la norme en matière de gaz d'échappement EURO 3 dans la catégorie supérieure. En raison de la conjoncture, le produit du pour mille de TVA augmente de 20 millions pour atteindre 326 millions. Par rapport au budget 2008, les apports provenant de l'impôt sur les huiles minérales à hauteur de 25 % des dépenses de construction des lignes de base de la NLFA ont augmenté de 60 millions pour atteindre 312 millions suite au début des travaux au tunnel de base du Ceneri et de la phase de mise en service du tunnel de base du St-Gothard.

Les dépenses du domaine de l'infrastructure ferroviaire augmentent de 80 millions pour s'établir à 2 427 millions, principalement du fait de dépenses supplémentaires du fonds d'infrastructure pour des projets ferroviaires urgents dans le trafic d'agglomération. Comme plusieurs de ces projets (entre autres chemin de fer du Glatttal, Métro M2 Lausanne, Stadtbahn Zoug, tram Cornavin-Meyrin-CERN) présentent un niveau de réalisation avancé, les versements requis augmentent de 61 millions par rapport à 2008. D'autres dépenses supplémentaires à hauteur de 19 millions proviennent du domaine de la construction et de l'entretien de l'infrastructure des CFF et de chemins de fer privés.

L'indemnisation liée au trafic régional des voyageurs augmente de près de 18 millions pour atteindre 775 millions. Cette hausse s'explique par l'achat rapide de matériel roulant moderne ainsi que par l'extension de l'offre, dans les agglomérations notamment. Les dépenses consacrées au transfert du trafic marchandises sur le rail diminuent par contre légèrement (3 millions) pour s'établir à 307 millions.

Le domaine de l'aviation civile reste stable par rapport à 2008. Les trois quarts des dépenses consistent en des charges administratives (charges de personnel et charges de biens et services). Le quart restant est destiné à des contributions aux organisations de l'aviation civile internationale et à des mesures de sécurité (sécurité et sûreté).

### 124 Défense nationale

	Compte	Budget	Budget	Ecart p. r.	au B 2008
mio CHF	2007	2008	2009	val. abs.	%
Défense nationale	4 327	4 550	4 585	35	0,8
Part en % des dépenses ordinaires	8,0	8,0	7,8		
Défense nationale militaire	4 231	4 453	4 487	33	0,7
Coopération nationale pour la sécurité	95	97	98	1	1,4

Par rapport à 2008, les dépenses pour la défense nationale augmentent de 35 millions (+ 0,8 %). Leur part aux dépenses ordinaires s'élève à 7,8 %, ce qui correspond à une baisse de 0,2 % par rapport au budget 2008. En plus de la défense nationale militaire, qui absorbe environ 98 % (4 487 mio) des ressources du domaine, la défense nationale comprend la coopération nationale en matière de sécurité (protection de la population).

La défense nationale militaire regroupe aussi les dépenses au titre de la coopération militaire internationale et du maintien de la paix. Celles-ci comprennent notamment les contributions de la Suisse à l'ONU, qui diminuent de 15 millions. Abstraction faite de ce recul, les dépenses au titre de la défense nationale militaire augmentent de 48 millions (+ 1,1 %) par rapport à 2008.

Cette croissance est principalement la résultante de trois développements qui se neutralisent en partie:

- Dépenses d'exploitation (+ 172 mio): pour assurer l'exploitation logistique de l'armée en 2009, des montants importants ont été transférés des dépenses d'armement aux dépenses d'exploitation à l'intérieur du domaine de la défense.
- Dépenses d'investissement (+ 79 mio): l'augmentation résulte notamment de la hausse des prix des combustibles et des carburants.
- Dépenses d'armement (- 204 mio): Pour surmonter les impasses financières dans la fourniture des prestations logisti-



ques de l'armée, le crédit destiné au matériel d'armement a été réduit de quelque 148 millions par rapport à l'année précédente. En outre, les deux crédits budgétaires «Equipement et matériel à renouveler» (EMR) et «Etude de projets, tests et préparation de l'acquisition» sont réduits de 56 millions au total en faveur du budget destiné au matériel de remplacement et à la maintenance.

Le plan directeur de l'Armée XXI prévoyait entre autres une nette diminution des dépenses d'exploitation (moins de militaires) en faveur des investissements dans le domaine de la défense. Toutefois, le nombre de jours de service effectués par l'armée n'a pas diminué en comparaison avec Armée 95. Parallèlement, la tech-

nologie complexe des systèmes et leur utilisation intensive augmentent d'autant les exigences en matière d'exploitation. A ce jour, les dépenses d'exploitation n'ont donc pas pu être réduites dans l'ordre de grandeur souhaité.

Dans le budget 2009, le rapport entre l'exploitation (dépenses de personnel, de biens et services et de transfert, y c. cotisations de l'employeur) et l'armement (dépenses d'armement à proprement parler et d'investissement) évolue au contraire en défaveur de l'armement. Alors que ce rapport était encore de 63 % contre 37 % dans le budget 2008, il atteint désormais 66 % contre 34 %.

### 125 Formation et recherche

mio CHF	Compte 2007	Budget 2008	Budget 2009	Ecart p. r. a val. abs.	au B 2008 %
Formation et recherche Part en % des dépenses ordinaires	<b>4 978</b> 9,2	<b>5 542</b> 9,7	<b>5 696</b> 9,7	154	2,8
Formation et recherche (sans loyers des EPF)	4 708	5 181	5 416	235	4,5
Formation professionnelle	518	591	621	30	5,1
Hautes écoles (sans loyers des EPF)	1 491	1 621	1 704	83	5,1
Recherche fondamentale (sans loyers des EPF)	1 672	1 882	1 980	98	5,2
Recherche appliquée (sans loyers des EPF)	967	1 055	1 081	26	2,5
Autres tâches d'enseignement	60	31	29	-2	-6,5

Le groupe de tâches «Formation et recherche» (sans les loyers des EPF) enregistre une hausse de dépenses de 235 millions (+ 4,5 %) par rapport à l'année précédente. Au total, 2 355 millions, soit près de 43 %, sont consacrées à la formation, tandis que la recherche requiert 57 % des ressources.

Charges de loyer du domaine des EPF: le domaine des EPF verse un loyer pour la location des immeubles appartenant à la Confédération. Cette charge de loyer – assumée par la Confédération pour le domaine des EPF sans imputation au plafond des dépenses – est compensée par un revenu de loyers du même montant (OFCL). Cette opération n'entraîne aucun flux financier. L'OFCL calcule le loyer sur la base d'un taux d'intérêt théorique du capital et la valeur des immeubles loués, auxquels s'ajoutent les coûts administratifs. Durant la période considérée, des modifications ont été apportées au mode de calcul et à la valeur des immeubles (retraitement). Il en résulte d'importantes modifications dans le montant des loyers (C2007: 269,9 mio; B2008: 361,1 mio; B2009: 280,2 mio) et donc certaines distorsions. C'est pourquoi les explications ci-après ne tiennent pas compte des charges de loyer du domaine des EPF.

Délimitation entre le groupe de tâches et les crédits sollicités dans le message FRI: Le groupe de tâches «Formation et recherche» comprend des dépenses supplémentaires par rapport aux crédits requis dans le message FRI. Ainsi, les contributions obligatoires à des organisations internationales (58 mio) et les crédits concernant notamment la recherche sectorielle et les charges de per-

sonnel (271 mio) ne sont pas sollicités dans le cadre du message FRI. Par rapport à l'année précédente, ces crédits augmentent de 11 millions (+ 4,0 %). La majeure partie (94 %) des crédits relevant de ce domaine fait cependant partie du message RFI. Par rapport à l'année précédente, ils croissent de 224 millions (+ 3,3 %). Ce taux est inférieur à l'augmentation moyenne de 6,2 % par an décidée par le Parlement dans le message FRI 2008-2011. Il convient toutefois de souligner que cette augmentation n'est pas répartie uniformément sur la période de subventionnement, et qu'elle était supérieure à la moyenne entre 2007 et 2008 (+7,8 %). Les dépenses liées aux programmes-cadres de recherche de l'UE n'augmentent que de 2,6 % par rapport à l'année précédente. Pour l'année suivante (2010), l'augmentation s'élèvera toutefois à près de 12 %. En outre, les contributions à l'ESA ont été augmentées en 2008 en faveur des années suivantes suite à des adaptations liées aux taux de change.

La formation professionnelle présente une forte progression de 30 millions (+ 5,1 %). Cette progression supérieure à la moyenne s'explique avant tout par la hausse des contributions forfaitaires accordées à la formation professionnelle (+ 36 mio). Cet engagement important découle de la volonté de la Confédération de se rapprocher de la valeur de référence concernant la participation au financement des coûts de la formation professionnelle, qui est d'un quart des dépenses consenties par les pouvoirs publics dans ce domaine. A l'inverse, les contributions liées à des innovations et à des projets affichent un recul (- 8 mio). Elles n'ont pas été épuisées les année précédentes faute de demandes de projets.

Les contributions aux *établissements universitaires* s'accroissent de 83 millions (+ 5,1 %). Cette progression supérieure à la moyenne est notamment due à l'augmentation des contributions aux projets des hautes écoles cantonales (+ 19 mio), qui vise à améliorer la répartition économique des tâches et la coopération entre établissements. Les contributions de base aux hautes écoles cantonales sont également accrues de 19 millions pour soutenir les efforts d'amélioration des conditions d'encadrement dans le domaine des sciences humaines et sociales. Les contributions aux programmes d'éducation et de jeunesse de l'UE (+ 13 mio) participent aussi à l'augmentation substantielle des dépenses. Les contributions au domaine des EPF affichent une hausse de 12 millions. Il convient de signaler qu'une grande partie des contributions fédérales au domaine des EPF est affectée à la recherche fondamentale.

En ce qui concerne les dépenses en faveur de la recherche, une distinction est faite entre recherche fondamentale et recherche appliquée. Par rapport à l'année précédente, les dépenses consacrées à la recherche fondamentale présentent la croissance la plus forte tant en valeur absolue (+ 98 mio) qu'en pourcentage (+ 5,2 %). Elles comprennent notamment les contributions au Fonds national suisse (FNS), une partie des contributions à des organisations internationales telles que l'Organisation européenne pour la recherche nucléaire (CERN) ou l'Agence spatiale européenne (ESA), et environ 60 % de la contribution fédérale au domaine des EPF. On note une progression importante des dépenses dans quatre domaines. Premièrement, les contributions accordées au FNS augmentent de 10,1 % (+ 60 mio), d'une part en raison des indemnités pour les coûts administratifs introduites pour la première fois en 2009 (+ 37 mio), et d'autre part du fait que la Confédération souhaite augmenter les fonds octroyés à la recherche sur une base compétitive et continuer ainsi à renforcer l'efficacité et l'excellence de la recherche suisse. Deuxièmement, le domaine des EPF présente une hausse de quelque 3 % (+ 27 mio). Troisièmement, les dépenses du CERN augmentent de 6 millions en raison d'une contribution spéciale en 2009. Quatrièmement, les établissements de recherche visés à l'art. 16 de la loi sur la recherche (Institut Tropical Suisse, Institut Suisse de Bioinformatique, etc.) affichent aussi une forte augmentation (+ 3 mio).

Les fonds consacrés à la recherche appliquée couvrent notamment une partie des dépenses du domaine des EPF, des stations de recherches agronomiques, des crédits affectés aux établissements de recherche, de l'ESA et de la Commission pour la technologie et l'innovation (CTI), ainsi que 90 % du financement des programmes-cadres de recherche de l'UE. En comparaison avec les autres domaines de ce groupe de tâches, la recherche appliquée présente une croissance (+ 26 mio, soit + 2,5 %) légèrement inférieure à la moyenne. Alors que les contributions à la CTI (+7 mio), au domaine des EPF (+7 mio), aux programmes-cadres de recherche de l'UE (+ 7 mio), à la collaboration scientifique bilatérale (+ 4 mio) et au nouveau Centre suisse de toxicologie appliquée (+ 2 mio) entraînent une augmentation des ressources requises, on note une baisse des dépenses consacrées à l'ESA (- 5 mio) en raison d'une augmentation entreprise en 2008 en faveur des années suivantes.

Les *autres tâches d'enseignement* voient leurs dépenses diminuer de 2 millions (- 6,5 %) du fait de l'intégration de Science et Cité dans le groupe des académies (- 2,6 mio), lequel est attribué à la recherche fondamentale.

### 126 Agriculture et alimentation

mio CHF	Compte	Budget	Budget	Ecart p. r. a	u B 2008
	2007	2008	2009	val. abs.	%
Agriculture et alimentation Part en % des dépenses ordinaires	<b>3 601</b> 6,7	<b>3 566</b> 6,3	<b>3 673</b> 6,3	107	3,0
Amélioration des bases de production et mesures sociales	256	277	281	4	1,6
Production et ventes	627	629	524	-105	-16,8
Paiements directs	2 596	2 554	2 758	204	8,0
Autres dépenses	122	106	111	4	4,0

Les dépenses consacrées à l'agriculture et à l'alimentation augmentent de 107 millions (+ 3,0 %) par rapport à l'année précédente. Cette augmentation est principalement liée aux moyens supplémentaires accordés par les Chambres dans le cadre de la politique agricole 2011 (+ 50 mio) et au changement de système dans le domaine des mesures de soutien du marché. Concernant les mesures de soutien du marché, les derniers paiements a posteriori (env. 40 mio) servant à financer les charges provenant de l'année précédente seront dus en 2009. Ces charges concernent les aides à la production végétale et à l'économie laitière. A partir de 2009, le soutien agricole passera à un régime de paiements directs, ce qui entraînera, dans certains cas, des paiements à double dans le cadre du budget 2009.

Depuis la mise en oeuvre de la «Politique agricole 2002» à compter du 1er janvier 2000, la majeure partie de ces dépenses sont gérées conformément aux dispositions de la loi sur l'agriculture (LAgr), par le biais de trois plafonds des dépenses (enveloppes budgétaires). Dans le cadre des décisions du Parlement relatives à l'évolution future de la politique agricole (PA 2011), trois nouvelles enveloppes budgétaires ont été adoptées pour les années 2008-2011. Compte tenu de la RPT, ces enveloppes se montent à 13 652 millions au total: «Amélioration des bases de production et mesures sociales» (739 mio), «Production et ventes» (1885 mio) et «Paiements directs» (11 028 mio).



Plus de 75 % des dépenses en faveur de l'agriculture (2 758 mio) concernent les *paiements directs* généraux ou écologiques, suite à la réallocation progressive de moyens financiers utilisés précédemment pour le soutien du marché. Cette orientation de la politique agricole entraîne une augmentation des paiements directs de plus de 200 millions par rapport au budget 2008. La majeure partie des ces fonds sont versés aux exploitations agricoles sous la forme de paiements directs généraux; les dépenses à ce titre s'élèvent ainsi à 2 165 millions. Les 593 millions restants sont alloués dans le cadre de paiements directs écologiques. Le Conseil fédéral a adopté le 25 juin 2008 les taux de paiements directs, qui devraient entrer en vigueur principalement au 1<sup>er</sup> janvier 2009, dans le cadre du deuxième train d'ordonnances relatif à la politique agricole 2011.

En matière de *soutien du marché*, les dépenses sont consacrées aux mesures de promotion des ventes, à l'économie laitière et animale, à la production végétale et aux contributions à l'exportation de produits agricoles transformés. Les dépenses de cette catégorie, qui diminuent de 105 millions par rapport au budget 2008 (- 17 %), représentent encore quelque 14 % des dépenses en faveur de l'agriculture. La réallocation de moyens financiers en faveur des paiements directs entraîne notamment une baisse de 68 millions par rapport à l'année précédente au titre des dépenses dans le domaine laitier, qui passent ainsi à 282 millions. Conformément aux décisions du Parlement concernant la politique agricole 2011, les mesures de soutien du prix du lait seront appliquées, à partir de 2009, non plus sous la forme d'aides accordées en Suisse et d'aides à l'exportation, mais sous celle de

suppléments pour le lait transformé en fromage et l'affouragement sans ensilage. En raison de cette réallocation des moyens financiers prévue par la politique agricole 2011, les dépenses consacrées à la production végétale diminuent elles aussi d'environ 24 millions.

Les dépenses en matière d'amélioration des bases de production et de mesures sociales progressent de 4 millions au total par rapport au budget 2008, l'évolution n'étant toutefois pas identique dans ces deux domaines. En ce qui concerne les améliorations des bases de production, les dépenses - consacrées en premier lieu aux améliorations des structures, aux crédits d'investissement et aux mesures en matière de production végétale et animale - diminuent de cinq millions par rapport au budget de l'année précédente. En revanche, les dépenses au titre des mesures sociales augmentent de quelque dix millions, suite aux charges supplémentaires en matière d'allocations familiales dans l'agriculture. Les limites de revenu sont supprimées du fait des décisions du Parlement relatives à la PA 2011. En outre, les montants des allocations pour enfants en faveur des agriculteurs et des travailleurs agricoles augmentent.

En ce qui concerne les *autres dépenses*, des suppléments d'environ quatre millions sont prévus au titre des dépenses administratives. Celles-ci sont notamment imputables à une augmentation des investissements TI et aux charges supplémentaires en matière de personnel (compensation du renchérissement, augmentation du salaire réel).

Dudget

### 127 Relations avec l'étranger – coopération internationale

mio CHF	2007	2008	2009	val. abs.	%
Relations avec l'étranger - coopération internationale Part en % des dépenses ordinaires	<b>2 274</b> 4,2	<b>2 486</b> 4,4	<b>2 622</b> 4,5	136	5,5
Relations politiques	613	656	704	48	7,3
Aide au développement (pays du Sud et de l'Est)	1 559	1 641	1 702	60	3,7
Relations économiques	71	82	83	1	0,8
Aide aux pays de l'Est et élargissement de l'UE	30	106	133	27	25,3

Le secteur des relations politiques représente 27 % des dépenses de ce domaine. Il recouvre notamment le réseau diplomatique et consulaire suisse, diverses contributions aux organisations internationales (Organisations des Nations Unies, Conseil de l'Europe, Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe, etc.), la politique d'Etat hôte, la promotion de la paix et la sécurité ainsi que d'autres domaines comme la contribution aux émissions de la SSR pour l'étranger. Les charges de ce secteur s'accroissent de près de 48 millions. Cette évolution s'explique par les besoins supplémentaires d'environ 20 millions prévus au titre du personnel (renforcement des ressources dans le domaine consulaire pour la mise en œuvre de Schengen/Dublin, réforme du système d'allocations, mesures salariales), des nouvelles prestations d'infrastructure pour les organisations internationales sises à Genève pour un montant de 26 millions (dont rénova-

tion du siège de l'OMC) ainsi que pour les mesures de promotion civile de la paix et de renforcement des droits de l'homme (+3 mio). A l'inverse, les besoins pour la contribution obligatoire à l'Organisation des Nations Unies sont moindres afin de tenir compte de la spécificité du cycle triennal de la facturation des opérations de maintien de la paix selon lequel seuls 6 mois sont facturés lors de la dernière année.

Le secteur de l'aide aux pays en développement (pays du Sud et de l'Est) représente 65 % des charges de ce domaine. Ce secteur rassemble la coopération technique et financière, l'aide humanitaire, la coopération économique au développement, la participation aux banques régionales de développement, les contributions aux organisations internationales du développement ainsi qu'une grande partie de l'aide aux pays de l'Est reconnue

en tant que telle par le comité d'aide au développement (CAD) de l'OCDE. Par rapport au budget 2008, ce secteur connaît une hausse soutenue de 3,7 %. Cette hausse reflète l'importance que la Confédération place dans ses programmes de lutte contre la pauvreté et la continuité de ses efforts en la matière afin que le volume des prestations d'aide publique au développement (APD), exprimé par rapport au revenu national brut, puisse atteindre le 0,40 %. Une augmentation de 60 millions pour l'ensemble du secteur devrait permettre d'atteindre cet objectif en 2009. Près de deux-tiers de cette hausse est le résultat de la décision relative à une participation suisse aux réapprovisionnements des ressources de l'Association internationale de développement et aux Fonds africain pour le développement incluant une contribution au désendettement multilatéral (près de 40 mio). Les autres augmentations touchent l'ensemble des différents instruments.

Le secteur des *relations économiques* contribue pour un peu plus de 3 % aux charges du domaine. Il comprend principalement les contributions aux organisations internationales du domaine économique, dont notamment l'Association européenne de libre-échange (AELE), l'Organisation de coopération et de développement économique (OCDE), le Fonds monétaire international (FMI), l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (PAM) et l'Organisation mondiale du commerce (OMC). Dans leur ensemble, les charges de ce secteur progressent de 0,8 % par rapport au budget précédent.

Le secteur de l'aide aux pays de l'Est et à l'élargissement de l'UE, qui représente 5 % des dépenses du domaine, comprend l'aide aux pays en transition ainsi que la contribution suisse destinée à atténuer les disparités économiques et sociales dans l'Union européenne élargie (cohésion). Au regard du budget de l'année précédente, les charges prévues pour ce secteur augmentent de près de 27 millions. La totalité de cette augmentation concerne les moyens affectés à la cohésion.

### 128 Autres groupes de tâches

mio CHF	Compte 2007	Budget 2008	Budget 2009	Ecart p. r. aı val. abs.	и В 2008 %
Autres groupes de tâches Part en % des dépenses ordinaires	<b>4 751</b> 8,8	<b>4 987</b> 8,8	<b>5 024</b> 8,6	37	0,7
Conditions institutionnelles et financières	2 162	2 396	2 456	60	2,5
Ordre et sécurité publique	813	894	960	66	7,4
Culture et loisirs	460	423	393	-31	-7,2
Santé	264	225	213	-12	-5,5
Protection de l'environnement et aménagement du territoire	655	623	668	45	7,3
Economie	398	426	334	-91	-21,4

Les dépenses des six autres groupes de tâches de la Confédération se montent à près de 8,6 % du total des dépenses. Elles présentent une augmentation de 37 millions ou de 0,7 % par rapport au budget 2008. Ce taux de croissance est toutefois faussé par l'externalisation de la surveillance des marchés financiers et de la surveillance des centrales nucléaires. Abstraction faite de cet effet, les dépenses augmentent de 2,5 %. Elles évoluent différemment d'un groupe de tâches à l'autre.

Les dépenses du groupe de tâches *Conditions institutionnelles et financières* progressent de 60 millions (+ 2,5 %) par rapport au budget de l'année précédente. Ces dépenses supplémentaires sont en majeure partie destinées à l'informatique (+ 22 mio). La raison réside dans des investissements TIC plus élevés et désormais centralisés pour le programme de bureautique. Il convient de signaler une croissance de près de 14 millions, découlant principalement des mesures salariales, pour les dépenses dans le domaine des impôts et des taxes qui requiert un personnel nombreux. En outre, la statistique présente des dépenses supplémentaires de l'ordre de 8 millions, principalement dues au besoin temporaire accru en personnel suite aux accords bilatéraux II, à l'enquête sur la structure des salaires et au projet d'introduction d'un numéro d'identification des entreprises.

Une majoration importante de 66 millions (+ 7,4 %) a dû être budgétisée pour le domaine *Ordre et sécurité publique*. Plus de

la moitié de ces dépenses supplémentaires sont affectées aux tâches des services de police et de poursuite pénale (+ 38 mio). Cette croissance s'explique notamment par la mise en œuvre de l'accord de Schengen/Dublin, par le soutien aux autorités civiles pour la protection des représentations étrangères et par les investissements dans l'infrastructure TIC. L'augmentation de 22 millions dans le domaine des contrôles frontaliers (beaucoup de personnel requis) s'explique essentiellement par les mesures salariales.

Le domaine *Culture et loisirs* affiche un recul de 31 millions (-7,2 %). D'une part, les dépenses supplémentaires uniques en 2008 pour l'Euro 08 ne sont plus inscrites au budget (-37 mio); d'autre part, les dépenses pour le domaine de la conservation du patrimoine culturel augmentent de quelque 6 millions par rapport au budget 2008 (+2 mio pour les bibliothèques, +4 mio pour les musées).

Le domaine de la *santé* présente aussi une diminution des dépenses de 12 millions (- 5,5 %). Ce recul s'explique en premier lieu par le fait que les dernières acquisitions de vaccin prépandémique ont été effectuées en 2008 (dépenses de 18,5 mio) et ne sont donc plus inscrites au budget 2009. Cet effet est partiellement compensé par de nouvelles dépenses inscrites au budget 2009 pour la campagne de vaccination contre la maladie de la langue bleue (3,7 mio).



L'augmentation des dépenses de 45 millions (+ 7,3 %) dans le domaine *Protection de l'environnement et aménagement du territoire* s'explique pour la moitié par un renforcement des mesures de protection contre les crues (+ 11 mio) et une contribution unique de la Confédération à la réparation des dommages dus aux intempéries de 2005 dans le canton d'Obwald (+ 14 mio). Des dépenses supplémentaires sont aussi engagées dans le domaine de la protection de la nature (+ 5 mio) pour le projet «Parcs d'importance nationale». Dans le domaine de la protection de l'environnement, il convient de signaler des dépenses supplémentaires de 7 millions liées d'une part à l'adhésion de la Suisse à l'Agence européenne pour l'environnement au 1.4.2006 et d'autre part à l'élimination des déchets radioactifs (contribution à la CEDRA).

Dans le domaine de *l'économie*, les dépenses baissent de 91 millions (-21,4 %). La création de l'Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers (FINMA) mène au regroupement, sur le plan organisationnel, de la Commission fédérale des banques, de l'Office fédéral des assurances privées et de l'Autorité de contrôle en matière de lutte contre le blanchiment d'argent. La FINMA prenant la forme d'un établissement de droit public doté d'une comptabilité propre, ses recettes et dépenses ne passeront plus par les comptes de la Confédération. Il en résulte une baisse des dépenses de près de 60 millions par rapport au budget 2008. En outre, la Division principale de la sécurité des installations nucléaires acquiert également un statut autonome et devient un établissement de droit public de la Confédération. Il en découle une baisse des dépenses de l'ordre de quelque 30 millions.

### 13 Risques pour l'ensemble de l'économie

### Effets d'une détérioration de la conjoncture

Le scénario conjoncturel retenu pour l'établissement du budget correspond aux prévisions conjoncturelles de juin du Groupe d'experts de la Confédération. Ces prévisions tiennent déjà compte de certains éléments de refroidissement, en particulier dans le secteur de la finance. Ce dernier a massivement contribué à la croissance économique ces dernières années (plus de 20 % de 2004 à 2007). Les prévisions du Groupe d'experts utilisées pour l'établissement du budget tablent sur un affaiblissement particulièrement marqué des exportations dans le secteur des services financiers.

Actuellement, les risques et incertitudes conjoncturels concernant l'évolution de l'économie sont exceptionnellement élevés. Une péjoration massive de la conjoncture, avec les conséquences qu'elle aurait sur les recettes et les dépenses de la Confédération, ne peut pas être exclue. C'est pourquoi l'Administration fédérale de finances (AFF) a développé un scénario pessimiste simulant une détérioration grave mais toujours réaliste de l'évolution économique. Ce scénario prend pour hypothèses une persistance des problèmes d'évaluation et de solvabilité dans le secteur bancaire, avec effet négatif sur les paramètres macro-économiques, d'abord aux Etats-Unis; puis une aggravation de la crise hypothécaire aux Etats-Unis avec la poursuite de la chute des prix dans le secteur immobilier, une aggravation de la crise de confiance et

des problèmes de solvabilité dans le secteur financier, entraînant des primes de risque en hausse et un octroi de crédits en général plus restrictif; et enfin une poursuite de la baisse des cours sur les marchés des actions.

Dans le budget 2009, les effets sur les recettes et donc sur la marge de manœuvre budgétaire resteraient cependant limités. D'une part, une diminution des recettes ne se fait sentir qu'avec un certain retard dans les finances fédérales; d'autre part, le facteur conjoncturel et, du côté des dépenses, les parts de tiers aux recettes de la Confédération compenseraient en grande partie les effets de ce scénario sur les recettes et sur la marge de manœuvre budgétaire. L'excédent structurel indiqué ne devrait que peu se modifier. L'influence d'un scénario pessimiste se ferait surtout sentir au cours des années du plan financier. D'après les calculs, la détérioration de la marge de manœuvre se situerait dans une fourchette de 1,5 à 2 milliards. Les excédents structurels inscrits au plan financier ne suffiraient donc pas à la compenser.

L'impôt anticipé pose un problème spécial dans la modélisation des effets d'une détérioration de la conjoncture. Une telle détérioration pourrait conduire à une diminution des rentrées, tandis que des montants élevés devraient être remboursés pour l'année précédente en raison des rentrées élevées enregistrées alors. La diminution des recettes qui en résulterait serait de faible durée et devrait être moins marquée les années suivantes. L'impôt anticipé représente aussi un cas spécial pour l'établissement du budget: comme l'expérience le montre, des facteurs exceptionnels peuvent en effet faire varier très fortement les recettes. Pour cette raison, on prend pour établir le budget une valeur moyenne à long terme.

Les problèmes rencontrés par le secteur financier ne semblent jusqu'à présent pas encore produire des effets d'une ampleur inattendue sur l'économie réelle. Cependant, la persistance de prix élevés pour les matières premières pourrait conduire à une spirale des salaires et des prix, ce qui obligerait les banques centrales à opter pour une attitude restrictive en matière de politique monétaire, avec pour conséquence une hausse des taux d'intérêt, et partant une aggravation possible des problèmes du secteur financier.

### Inflation et finances fédérales

La hausse mondiale des prix soulève la question des effets d'une plus forte inflation sur les recettes et les dépenses fédérales. Selon une étude empirique de l'AFF, une hausse générale des prix se traduit par une augmentation des *recettes*. Cette augmentation est cependant plus faible que la hausse des prix, en particulier du fait que certaines composantes de recettes dépendent des quantités et non directement du prix, comme par exemple l'impôt sur les carburants ou les taxes d'importation. Pour l'impôt sur le revenu, les taux d'imposition progressifs accentuent à court terme les répercussions de l'inflation, mais la compensation périodique des effets de la progression à froid compense ce phénomène à long terme.

L'inflation entraîne une augmentation des *dépenses*; l'expérience montre que cette hausse est de même ampleur que celle des prix. L'adaptation des dépenses à l'inflation peut se faire par le biais d'automatismes, ou par des décisions discrétionnaires. La marge de manœuvre discrétionnaire est la plus grande dans le domaine propre à l'administration et dans les dépenses d'armement. Elle est un peu plus restreinte dans le secteur des charges de transfert, y compris les contributions aux investissements. On peut citer comme exemple les contributions à l'AVS et à l'AI. Il n'y a par contre aucune marge de manœuvre dans les intérêts passifs – lesquels réagissent cependant en retard du fait que la dette est

en majeure partie à long terme – et dans les parts de tiers aux recettes de la Confédération. Si certaines dépenses ne sont pas adaptées en fonction de l'augmentation des prix, cela équivaut à un recul en termes réels.

En résumé, l'inflation entraîne une augmentation à la fois des recettes et des dépenses, moins forte que la hausse des prix chez les premières et plus forte chez les dernières; la Confédération se retrouve perdante, ce qui veut dire qu'elle doit compter avec une réduction de sa marge de manœuvre budgétaire.

### 14 Fonctions transversales

### 141 Personnel

mio CHF	Compte 2007	Budget 2008	Budget 2009	Ecart p. r. a val. abs.	au B 2008 %
Charges de personnel	4 492	4 616	4 803	186	4,0
Charges de personnel financées par des crédits de personnel 1	4 389	4 525	4 705	180	4,0
Pouvoir législatif	61	65	67	3	4,2
Indemnités pour parlementaires	32	35	37	3	7,5
Charges de personnel 1	28	30	30	0	0,7
Autres charges de personnel	0	0	0	-0	-25,0
Pouvoir judiciaire	116	129	128	-1	-0,9
Rétribution des juges fédéraux <sup>1</sup>	34	34	35	_	1,2
Charges de personnel <sup>I</sup>	81	94	92	-2	-1,6
Autres charges de personnel	1	1	1	-	-
Pouvoir exécutif	4 030	4 119	4 065	-54	-1,3
Rétribution du Conseil fédéral et de la Chancellerie fédérale	4	4	4	_	-
Rétribution commissions	1	2	1	-1	-37,5
Charges de personnel <sup>1</sup>	3 926	3 991	3 927	-63	-1,6
Charges de personnel, personnel local du DFAE I	47	48	60	12	24,6
Autres charges de personnel	53	75	73	-2	-2,1
Crédits globaux et spéciaux	151	150	383	234	155,9
Réserve du Conseil fédéral	-	0	_	-0	-100,0
Handicapés <sup>1</sup>	-	12	13	0	1,6
Stagiaires des hautes écoles <sup>1</sup>	_	6	6	1	10,7
Personnes en formation 1	_	13	13	0	0,8
Mesures salariales <sup>2</sup>	_	5	106	101	1 863,0
Cotisations de l'employeur, budgétisation globale <sup>3</sup> Prestations de l'employeur <sup>4</sup>	_	13	208	195	1 473,5
Prestations de l'employeur	151	101	38	-62	-62,0
Restructurations	31	63	62	-1	-2,2
Plan social	31	63	36	-27	-42,9
Préretraite		-	26	26	100,0
Charges de personnel financées par des crédits de biens et services	103	91	97	6	6,7
Charges pour le personnel au bénéfice d'un contrat de durée déterminée <sup>1</sup>	103	91	97	6	6,7
Dépenses de personnel	4 462	4 616	4 803	186	4,0

<sup>1</sup> Rétribution du personnel et cotisations de l'employeur

<sup>2</sup> B 08: solde de crédit; B 09: mesures salariales budgétées provisoirement.

<sup>3</sup> C 07 budgétisation décentralisée; B 08 réservé aux crédits budgétés de façon centralisée; B 09 réservé aux mesures salariales, aux crédits budgétés de façon centralisée et à la compensation des cotisations de l'employeur en cas de différences d'âge.

<sup>4</sup> Rentes transitoires OPRA selon l'art. 88i OPers (ordonnance sur les prestations en cas de préretraite de personnel de catégories déterminées), prestations complémentaires de l'employeur OPRA, femmes au bénéfice de la garantie de droit, accidents de travail et invalidité professionnelle, anciennes charges de la CFP (risques de procès).



Les charges de personnel sont subdivisées selon les trois pouvoirs étatiques. A ces charges s'ajoutent les crédits globaux et les crédits spéciaux qui sont budgétisés et gérés de manière centralisée à l'Office fédéral du personnel.

Par rapport au budget 2008, les *charges de personnel* augmentent de 186 millions (+ 4,0 %). Cette augmentation s'explique pour l'essentiel par des augmentations des crédits globaux et spéciaux (mesures salariales 2009). Toutefois, certaines ruptures structurelles doivent être prises en considération dans la comparaison avec le budget 2008. Ces ruptures expliquent l'augmentation des dépenses de 92 millions au total:

- Les charges de personnel approuvées par le biais du premier supplément au budget 2008 (compensation du renchérissement, hausse des salaires réels, mesures salariales en faveur du personnel militaire) ne sont pas comprises dans la comparaison avec le budget 2008 (+ 62 mio).
- L'augmentation du salaire réel et la compensation du renchérissement ne portent que sur le deuxième semestre en 2008, alors qu'ils portent sur toute l'année en 2009 (+ 95 mio).
- L'allocation unique versée en 2008 tombe pour le budget 2009 (- 38 mio).
- L'augmentation des charges liées aux cotisations de l'employeur à la suite du passage à la primauté des cotisations portent sur toute l'année en 2009, alors qu'elles n'étaient budgétisées que pour le deuxième semestre 2008 (+ 30 mio).
- Plusieurs unités administratives deviennent autonomes en 2009 (- 57 mio).

Si l'on fait abstraction de ces facteurs extraordinaires, la croissance des charges de personnel n'est plus que de quelque 2,0 %.

## Pouvoir législatif

Les charges de personnel du pouvoir législatif augmentent de 2,7 millions – suite à la légère augmentation des indemnités versées aux parlementaires.

### **Pouvoir judiciaire**

La rétribution des juges et les charges de personnel du pouvoir judiciaire restent stables par rapport à l'année précédente.

### Pouvoir exécutif

Les *charges* de personnel du pouvoir exécutif déterminantes pour la gestion par les coûts diminuent de 53,6 millions (- 1,3 %) par rapport au budget 2008. Cette baisse s'explique pour l'essentiel par le passage dans le troisième cercle de l'Office fédéral des assurances privées, de la Commission fédérale des banques, de l'Autorité de contrôle en matière de lutte contre le blanchiment d'argent et de la Division principale de la sécurité des installations nucléaires. D'où une baisse des charges de personnel de quelque 57 millions.

L'année 2008 marque un tournant en ce qui concerne les effectifs. Auparavant, selon la planification des départements, il était prévu de supprimer près de 500 postes supplémentaires entre 2008 et 2009. Au vu des chiffres actuels qui figurent dans le budget 2009, il faut plutôt s'attendre à une légère augmentation des effectifs. Les principaux facteurs expliquant ce changement sont que l'objectif du DDPS en matière de suppression de postes a été modifié (suspension de la réduction de l'infrastructure logistique de l'armée) et que les Chambres fédérales et le Conseil fédéral ont pris diverses décisions qui se répercuteront sur les effectifs en 2009. Au DFAE, le renforcement du réseau consulaire extérieur (Schengen/Dublin), l'intégration du personnel des résidences au sein du personnel local et la refonte du système d'allocations requièrent 23,5 millions supplémentaires. A l'Office fédéral des migrations, 2,5 millions de plus ont été prévus dans l'optique de Schengen/Dublin. Le Conseil fédéral a par ailleurs approuvé, lors de l'évaluation globale des ressources dans le domaine du personnel, une augmentation des dépenses de 12 millions liée à de nouvelles tâches supplémentaires (garantie de l'exécution des tâches de l'OFT, programme national de prévention du tabagisme, réalisation du dépôt géologique en profondeur, etc.). Sur ce montant, quelque 7,5 millions ont toutefois déjà été compensés en dehors des charges de personnel et n'ont donc pas d'incidences sur le budget.

### Crédits globaux et crédits spéciaux

Réserve du Conseil fédéral

L'année dernière, à l'issue de l'évaluation globale dans le domaine des ressources, la réserve du Conseil fédéral était pratiquement épuisée, affichant un solde d'environ 100 000 francs. L'évaluation de cette année a conduit à éliminer la réserve du Conseil fédéral, et donc les ressources nécessaires ont été demandées par la voie budgétaire ordinaire.

### Stagiaires universitaires

Le crédit destiné aux stagiaires universitaires dans le budget 2009 s'accroît d'un demi million pour atteindre 6,2 millions au total. Ces stages visent à permettre aux titulaires d'un diplôme universitaire d'acquérir une première expérience pratique. En raison de la réforme du paysage de la formation (Bologne) et de la demande accrue qu'elle entraîne au niveau des places de stage, le Conseil fédéral a décidé d'augmenter encore une fois modérément les ressources dans ce domaine. Par ailleurs, dans un contexte de lutte croissante pour s'assurer le concours des jeunes talents, l'administration fédérale doit rester compétitive et proposer des canaux de recrutement sous la forme de stages.

## Mesures salariales

Le 9 avril 2008, le Conseil fédéral a adopté pour le 1<sup>er</sup> janvier 2009 une mesure concernant le salaire des cadres<sup>I</sup>. Comme l'ont montré une étude comparative des salaires et une comparaison entre les caisses de pensions, l'écart salarial entre la Confédération et le secteur privé se creuse de plus en plus à partir de l'échelon des cadres moyens (classe de salaire 24 et plus). Cette tendance se renforce pour les cadres supérieurs et les cadres du

<sup>1</sup> Mesure concernant le salaire des cadres: le salaire des employés sera majoré de 2,5 % pour les classes de salaire 24 à 29 et de 5 % pour les classes de salaire 30 à 38.

plus haut niveau. En outre, la comparaison a confirmé que le personnel fédéral paie généralement des cotisations plus élevées à sa caisse de pensions que les collaborateurs des entreprises examinées, alors même que les prestations accordées par la caisse de pensions PUBLICA se situent plutôt dans la moyenne. Telle que prévue, la mesure concernant le salaire des cadres aboutit à une amélioration substantielle de la rémunération des cadres, dont la nécessité se fait impérieusement sentir vu la situation du marché du travail.

Le Conseil fédéral a ensuite fait entrevoir aux représentants des associations du personnel de la Confédération, lors des discussions salariales du 13 mai 2008, la pleine compensation du renchérissement pour 2009. Les prévisions actuelles de l'Office fédéral de la statistique (OFS) tablent sur un renchérissement en *fin* d'année de 1,8 %.

Des fonds à hauteur de 100 millions (mesure concernant le salaire des cadres: 40 mio; compensation du renchérissement: 60 mio) ont été budgétisés au titre des mesures salariales 2009. En outre, comme indiqué plus haut, les ressources destinées à la hausse des salaires réels en 2008 sont déjà inscrites dans le budget 2009, avec à la clé une hausse de 40 millions par rapport au budget 2008.

### Cotisations de l'employeur

Les cotisations de l'employeur croissent au total de 53 millions. Des dépenses supplémentaires de l'ordre de 30 millions s'expliquent par le changement de régime de prévoyance à la *mi*-2008: le budget 2008 ne comprenait que la moitié des coûts correspondants (dès le 1er juillet 2008). Dès 2009, ces coûts apparaîtront toutefois tout au long de l'année civile. Le solde de la hausse des cotisations de l'employeur, soit 23 millions, est imputable à la rétribution du personnel (mesures salariales et augmentation des effectifs).

## Prestations de l'employeur

Les prestations de l'employeur diminuent de 62 millions. Cette variation résulte du nouveau système applicable à la retraite anticipée de catégories de personnel déterminées au sens de l'art. 33 de l'ordonnance sur le personnel de la Confédération (OPers)2. Désormais, ces prestations ne sont plus budgétisées dans le crédit «Prestations de l'employeur», mais dans le crédit «Préretraite» (25,6 mio), conformément à l'art. 34 OPers portant sur la préretraite. Le fort recul des coûts n'aura toutefois qu'un caractère temporaire, puisque les dépenses augmenteront à nouveau de façon continue pendant les trois années à venir, pour retrouver en 2011 leur niveau de 2007. A cette date, trois classes d'âge entières bénéficieront pour la première fois de la réglementation sur la préretraite.

## 142 Technologies de l'information et de la communication (TIC)

En matière d'informatique fédérale, les fournisseurs de prestations et les bénéficiaires de prestations sont séparés. Cela permet de mieux attribuer les responsabilités et de créer une situation de mandant et de mandataire.

Les fournisseurs de prestations (OFIT, centres de services informatiques du DFAE, du DFJP et du DFE, et Base d'aide au commandement [BAC] du DDPS, qui fait partie du domaine de la défense) fournissent, en tant que centres de services, notamment des prestations pour les services de l'administration fédérale centrale et, depuis la mise en oeuvre du NMC, facturent toutes les prestations destinées à l'administration, avec une incidence sur les crédits (imputation des prestations, IP, sur la base d'un calcul des coûts complets prévisionnels). L'imputation des prestations portera sur un montant de 443 millions en 2009. Par ailleurs, les fournisseurs de prestations TIC opèrent dans une faible mesure à la demande de bénéficiaires n'appartenant pas à l'administration fédérale centrale; l'indemnisation de ces prestations a des incidences financières. Depuis le 1er janvier 2007, les fournisseurs de prestations TIC sont, à l'exception de la BAC, gérés, en qualité d'offices GMEB, par mandat de prestations et enveloppe budgétaire.

Les moyens financiers requis pour la fourniture des prestations (charges de personnel, charges de biens et services et charges d'exploitation, dépenses d'investissement) sont inscrits au crédit des fournisseurs de prestations. Ces derniers obtiennent des revenus, assortis d'incidences financières si les bénéficiaires sont externes à l'administration et sans incidences financières si les bénéficiaires font partie de l'administration fédérale. Les revenus IP des fournisseurs de prestations s'accompagnent des charges IP des bénéficiaires de prestations (offices).

Sur la base des charges découlant de la fourniture des prestations, l'OFIT est le principal fournisseur de prestations TIC (313 mio). Il est suivi par la BAC (210 mio y compris les prestations destinées à l'administration), le Centre de services informatiques du DFJP (70 mio) et le Centre de services informatiques du DFAE (36 mio). L'ISCeco du DFE est le plus petit fournisseur de prestations (15 mio).

Les bénéficiaires de prestations peuvent acquérir les prestations TIC auprès de fournisseurs faisant partie de l'administration ou, avec l'accord de leur département, auprès de fournisseurs externes. Les bénéficiaires de prestations budgétisent les moyens financiers nécessaires pour l'acquisition de prestations TIC, avec incidences financières pour les prestations acquises hors de l'administration et avec imputation des prestations pour celles acquises au sein de l'administration fédérale. Les moyens avec incidences financières des bénéficiaires de prestations représentent en particulier des charges d'acquisition, de développement et d'exploitation d'applications spécifiques à l'office.

Les crédits TIC suivants sont budgétisés et gérés de manière centralisée:

 départements: réserve informatique et moyens financiers destinés à des projets pour lesquels la décision relative à une fourniture externe ou interne des prestations n'a pas encore été prise.

<sup>2</sup> RS 172.220.111.3



 Confédération: moyens financiers budgétisés de manière centralisée et libérés par le Conseil de l'informatique de la Confédération (CI) à titre de pilotage stratégique (Secrétariat général du DFF: réserve informatique de la Confédération, croissance TIC, Confédération et projets transversaux).

Les chiffres présentés dans le tableau comprennent ce qui suit:

 Charges: charges des bénéficiaires de prestations et des fournisseurs de prestations avec incidences financières et sans incidences financières et charges IP des bénéficiaires de prestations pour les prestations acquises au sein de l'administration fédérale, telles que les locations ou les fournitures de bureau.

- Revenus: revenus avec incidences financières générés par des prestations fournies à des tiers externes.
- Dépenses d'investissement: dépenses d'investissement de bénéficiaires de prestations et de fournisseurs de prestations.
- Dépenses: charges avec incidences financières et dépenses d'investissement.

L'imputation des prestations entre les fournisseurs de prestations TIC (revenus IP) et les bénéficiaires de prestations TIC (charges IP) n'est pas présentée, vu que les charges IP des bénéficiaires de prestations s'accompagnent des charges avec incidences financières des fournisseurs de prestations et que ces charges seraient sinon prises en compte à double.

### Technologies de l'information et de la communication (TIC)

mio CHF	Compte 2007	Budget 2008	Budget 2009	Ecart p. r. au B 2008 val. abs. %	
Compte de résultats					
Revenus	22	20	16	-4	-20,0
Revenus de prestations informatiques	22	8	6	-2	-25,0
Autres revenus	_	12	10	-2	-16,7
Charges	702	878	967	89	10,1
Charges de pers. (seulement fournisseur de prestations)	226	250	264	14	5,6
Charges de biens et services et charges d'exploit.	418	539	594	55	10,2
Matériel informatique	51	72	62	-10	-13,9
Logiciels	29	53	53	_	_
Informatique exploitation / entretien	95	91	116	25	27,5
Développement informatique, conseil, prestations de service	121	221	274	53	24,0
Télécommunication	57	48	39	-9	-18,8
Autres charges de biens et serv. et charges d'exploit.	66	54	50	-4	-7,4
(seulement fournisseur de prestations)					
Amortissements	58	89	109	20	22,5
Compte des investissements					
Dépenses d'investissement	64	135	136	1	0,7
Investissements, systèmes informatiques	56	106	92	-14	-13,2
Investissement, logiciels	8	29	44	15	51,7
Dépenses	648	896	965	69	7,7
Charges avec incidences financières	583	761	829	68	8,9
Dépenses d'investissement	64	135	136	1	0,7

Dans le domaine des TIC, les charges de biens et services et les charges d'exploitation se décomposent comme suit:

Matériel informatique	Matériel non porté à l'actif (moins de 5000 fr.) tel que PC, imprimantes et accessoires
Logiciels	Logiciels non portés à l'actif (moins de 100 000 fr.) et émoluments pour licences
Informatique, exploitation et entretien	Exploitation, entretien et réparation de matériel et d'applications; location et frais de leasing
Développement informatique, conseil, prestations de service	Prestations de service informatiques fournies par des tiers, honoraires

Télécommunication	Coûts de raccordement et des prestations de télécommunication
Autres charges de biens et services et charges d'exploitation (seulement fournisseurs de prestations)	Loyers, fournitures de bureau, transport, frais et autres charges d'exploitation

Les revenus avec incidences financières des fournisseurs de prestations informatiques diminuent de 20 % (4 mio) par rapport au budget 2008 et passent à 16 millions. Ces revenus sont obtenus par l'OFIT et par le Centre de services informatiques (CSI) du DFJP, à travers des prestations fournies à des institutions proches de l'administration qui poursuivent un but d'intérêt public (par ex. PUBLICA, RUAG, RFA, Swissmedic), et des mesures en rapport avec la surveillance de la correspondance postale et des télécommunications. La diminution s'explique par l'achèvement d'un grand projet de l'OFIT (système d'information en matière de placement et de statistique du marché du travail du fonds AC). Par ailleurs, l'estimation des recettes du Centre de services informatiques du DFJP générées par la surveillance de la correspondance postale et des télécommunications a du être revue à la baisse à raison de 2 millions sur la base des données empiriques des années précédentes.

Les *charges* budgétisées au titre des technologies de l'information et de la communication sont en hausse de 89 millions, soit de 10,1 %, par rapport au budget 2008. Cette hausse est due à raison de 7 millions aux fournisseurs de prestations et de 82 millions aux bénéficiaires de prestations. La part des charges TIC dans les charges de fonctionnement de la Confédération3, qui était de 9,8 % dans le budget 2008, augmente à 10,5 % dans le budget 2009.

23 de ces 89 millions découlent de changements structurels d'ordre technique: les charges de l'Office fédéral des routes (OFROU) pour les applications informatiqes dans le domaine des routes nationales sont désormais présentées en tant que charges informatiques (exploitation et amortissements, + 14 mio). En ce qui concerne l'OFIT, des amortissements supplémentaires de 9 millions découlent de l'amélioration de bases de calcul. Abstraction faite de ces facteurs particuliers, les dépenses augmentent de 66 millions (+ 7,5 %). Cette hausse s'explique notamment par le projet Schengen/Dublin (+ 17 mio), par le projet

«INSIEME» (renouvellement complet des applications informatiques de l'AFC, + 15 mio), par le projet d'introduction définitive du passeport biométrique (+ 14 mio), par les charges générées par le programme bureautique de la Confédération (+ 12 mio) et par les charges supplémentaires découlant des applications de l'Administration fédérale des douanes (+ 8 mio).

Les projets déjà mentionnés, à savoir Schengen/Dublin, passeport biométrique et programme bureautique de la Confédération sont de grands projets. Les dépenses qu'ils génèrent interviendront en majeure partie en 2009. Selon la planification financière, la croissance des charges dans le domaine TIC sera nettement plus faible les années suivantes, et se montera à environ 2 % par an, vu qu'il n'y aura plus de charges liées à ces projets.

La hausse de 14 millions des charges de personnel des fournisseurs de prestations découle principalement de postes de l'OFIT. Ces charges supplémentaires sont compensées sur le plan interne par la transformation de mandats de conseillers en rapports de travail fixes, ce qui est meilleur marché. Les charges de biens et services augmentent de 55 millions. Cette hausse découle de l'augmentation des charges de conseil pour de nouveaux projets (+ 53 mio), des charges d'exploitation des applications informatiques de l'OFROU dans le domaine des routes nationales (+9 mio), qui sont désormais comptabilisées en tant que charges d'exploitation TIC et d'une augmentation des charges d'exploitation des applications informatiques de l'AFD (+ 6 mio). Les charges diminuent dans le cas de l'acquisition de matériel informatique (domaine de la défense: - 5 mio et Assemblée fédérale: -3 mio) et de la télécommunication (- 9 mio) à l'OFIT. Cette diminution résulte avant tout de l'achat à un coût plus bas des prestations de télécommunication sur le marché. Les amortissements augmentent de 20 millions. Des amortissements supplémentaires à hauteur de 9 millions sont budgétisés dans le cas de l'OFIT, comme mentionné ci-avant. 5 millions supplémentaires concernent l'OFROU. Une augmentation de 3 millions concerne des amortissements par l'Office fédéral de la police pour les projets passeport biométrique et Schengen/Dublin.

<sup>3</sup> Charges de fonctionnement = somme des groupes de comptes 30 «Charges de personnel», 31 «Charges de biens et services et charges d'exploitation» et 33 «Amortissement du patrimoine administratif», déduction faite de 314 «Charges d'exploitation des routes nationales» et 337 «Amortissement des routes nationales».



Les dépenses d'investissement dans le domaine des TIC se décomposent comme suit:

Investissements, systèmes informatiques	Matériel de plus de 5000 fr. porté à l'actif, tel que PC, imprimantes en réseau, serveurs, réseaux, composants de réseaux et stockage
Investissements, logiciels	Logiciels portés à l'actif (achat, licences de plus de 100 000 fr., développements internes de plus de 1 million de fr.)

Les *dépenses d'investissement* sont pratiquement au même niveau que dans le budget 2008 (+ 1 mio, soit + 0,7 %). Ces dépenses, qui se montent à 136 millions au total, concernent les fournisseurs de prestations à raison de 50 millions et les bénéficiaires de prestations à raison de 86 millions.

Les *dépenses* augmentent de 69 millions au total et se montent à 965 millions. Elles comprennent les charges avec incidences financières (829 mio) et les dépenses d'investissement (136 mio). Les charges avec incidences financières s'obtiennent en déduisant des charges les charges sans incidences financières (amortissements de 109 mio) et les charges IP des fournisseurs de prestations (29 mio).

### 143 Trésorerie fédérale

La Trésorerie veille au bon déroulement des opérations de paiement de la Confédération ainsi que de ses entreprises et de ses établissements. Les besoins de financement sont couverts avant tout par des emprunts sur les marchés monétaires et financiers. Les positions en dollars américains et en euros requises pour l'exercice budgétaire sont couvertes par le biais d'opérations à terme sur les marchés des devises. En vue de parer aux variations de ses liquidités, la Confédération dispose de réserves de trésorerie appropriées, placées de manière sûre et rentable.

En 2009, la Trésorerie devra couvrir les besoins suivants: un montant de 0,3 milliard est requis au titre de l'avance au fonds pour les grands projets ferroviaires. De plus, un montant de 0,6 milliard est prévu pour le premier versement au fonds d'infrastructure. Ces paiements sont toutefois accompagnés d'un excédent de financement et des flux suivants: premièrement, l'assurance-chômage prévoit de rembourser à la Confédération des prêts équivalant à 0,3 milliard. Deuxièmement, des recettes extraordinaires de 230 millions sont attendues au titre de la taxe

sur le CO<sub>2</sub>. Troisièmement, un afflux de 80 millions est prévu du côté de la Caisse d'épargne du personnel fédéral.

Au final, après de nombreuses années marquées par des besoins de financement nets s'élevant à plusieurs milliards, un excédent net est escompté en 2009 pour un montant d'environ 1,2 milliard. Cet excédent, auquel s'ajoute une réduction des réserves de trésorerie, actuellement relativement importantes, permet de procéder à une diminution notable de la dette. Celle-ci est effectuée par le biais des emprunts, qui constituent le principal instrument dont dispose la Trésorerie pour récolter des fonds: un remboursement net de 6,2 milliards est ainsi prévu au budget. Les dettes échues pour un montant total d'environ 10 milliards requièrent, en 2009, de nouvelles émissions à hauteur de quatre milliards. A fin 2009, le montant des emprunts non remboursés passera ainsi à environ 88 milliards. Le montant attendu pour fin 2009 au titre des créances comptables à court terme est de 12,9 milliards. Les éventuels besoins et variations à court terme des moyens de trésorerie sont couverts dans le cadre de la gestion quotidienne des liquidités, assurée par le biais de crédits et de placements à court terme. Par sa présence régulière sur le marché suisse des capitaux, la Confédération contribue à assurer également pour l'avenir une liquidité du marché suffisante dans le segment des emprunts fédéraux. Sur le marché des capitaux, le rendement des emprunts fédéraux sert de valeur de référence. En d'autres termes, le rendement des autres emprunts est comparé à celui des emprunts de la Confédération. Grâce à leur notation élevée, ces derniers ont comparativement le rendement le plus faible.

Dans le cadre de sa stratégie en matière de gestion des devises, la Trésorerie acquerra des devises ou assurera leur couverture pour des montants d'environ 500 millions d'euros et 400 millions de dollars américains. En outre, la Trésorerie assure en permanence la couverture de financements spéciaux en dollars américains et en euros.

#### 144 Charges de conseil

	Compte	Budget	Budget	Ecart p. r. a	u B 2008
mio CHF	2007	2008	2009	val. abs.	%
Charges de conseil	468	272	267	-5	-1,9
Charges générales de conseil	384	246	248	1	0,5
Charges générales de conseil, consultants salariés	84	17	12	-5	-32,0
Commissions	0	9	8	-1	-12,1
Charges de conseil	468	272	267	-5	-1,9

Sont inscrites sous les «Charges de conseil» les prestations de service présentant les caractéristiques suivantes:

- (a) leur destinataire est la Confédération: sont ainsi considérés comme conseil les avis de droit, les expertises, la recherche sur mandat et les conseils spécialisés relatifs à l'élaboration de la politique, à la communication ou à la conduite, mais non les subventions versées en vertu d'un contrat de prestations (par ex. dans le domaine de l'aide au développement);
- (b) elles contribuent à optimiser l'exécution des tâches de la Confédération: la prestation externe doit ainsi représenter une plus-value pour la réalisation de la mission étatique. Ne sont pas considérées comme des activités de conseil les tâches de la Confédération dont l'exécution est confiée à des tiers (traductions, campagnes d'information, révisions externes, etc.).

Les charges de conseil comprennent uniquement des dépenses avec incidences financières. En comparaison avec l'année précédente, leur montant diminue de 1,9 %, soit de plus de 3 % après correction du renchérissement. Si le montant des charges générales de conseil augmente légèrement (+ 0,5 %), les autres charges de conseil enregistrent des baisses: - 31,0 % pour les consultants salariés et - 12,1 % pour les commissions.

La hausse de 1,2 million des *charges générales de conseil* résulte de mouvements divergents:

- Dans le cas des assurances sociales, les coûts de biens et services pour la réalisation des recours AVS et AI, la surveillance et l'exécution de l'AI, l'essai pilote «budget d'assistance» et le programme de recherche sur l'AI sont désormais comptabilisés dans les dépenses et non plus compensés directement avec le remboursement provenant du Fonds de compensation de l'AVS. Sans modifier le solde, ce passage à l'application du principe du produit brut augmente les charges de conseil de 8,9 millions.
- Dans le domaine de la formation, les subventions de base versées à titre d'aide aux universités augmentent considé-

rablement suite à l'accroissement du nombre d'étudiants et à l'amélioration prévue du taux d'encadrement dans les sciences humaines et sociales. En conséquence, les dépenses consacrées au monitoring, à la statistique, aux évaluations et aux mandats confiés à des experts sont également à la hausse (+ 1,0 mio).

- Dans la défense nationale, suite à la mise en œuvre de la réorientation d'armasuisse, des ressources de l'ordre de 2,2 millions ont été transférées des autres charges d'exploitation vers les charges de conseil. Ce transfert a triplé les charges de conseil d'armasuisse par rapport à l'année précédente.
- Les charges de conseil de l'OFROU ont été relevées de 6 millions en 2008 pour permettre à l'office de créer les structures nécessaires à la réalisation de ses nouvelles tâches dans le domaine des routes nationales. La plupart de ces tâches étant à présent réalisées, les charges de conseil pour 2009 peuvent être réduites de 3,9 millions par rapport à l'année précédente.
- MétéoSuisse a fait passer un montant de l'ordre de 2,2 millions des charges de conseil vers les prestations de service externes, afin de financer des projets dans le domaine des relevés de données météorologiques.
- Enfin, les externalisations ont aussi contribué à diminuer les charges: la création de la FINMA et du Conseil de l'Inspection fédérale de la sécurité nucléaire a conduit à la suppression de charges de conseil de l'ordre de 4,0 millions.

Le recul de 5,4 millions des *charges de conseil pour consultants salariés* s'explique en grande partie par un transfert de ressources de l'OFSPO à l'intérieur de son enveloppe budgétaire (- 4,6 mio).

Les montants comptabilisés sous *commissions* comprennent des charges résultant des activités de commissions, de groupes de travail ou d'organes non permanents. Le recul total de 1 million résulte de plusieurs petits transferts de ressources.



#### 15 Gestion par mandat de prestations et enveloppe budgétaire (GMEB)

Autres charges         56         78         45         -3	r. au B 2008 s. %
Revenus de fonctionnement (enveloppe budgétaire)       2 109       1 965       1 914       -1 965         Patentes et concessions       29       22       23         Autres revenus       49       178       739       56         Charges ordinaires       4 821       5 237       5 133       -10         Charges de fonctionnement (enveloppe budgétaire)       1 849       3 909       3 806       -10         Charges de transfert       2 915       1 250       1 283       3         Autres charges       56       78       45       -3	
Patentes et concessions       29       22       23         Autres revenus       49       178       739       56         Charges ordinaires       4821       5 237       5 133       -10         Charges de fonctionnement (enveloppe budgétaire)       1 849       3 909       3 806       -10         Charges de transfert       2 915       1 250       1 283       3         Autres charges       56       78       45       -3	0 23,6
Autres revenus       49       178       739       56         Charges ordinaires       4 821       5 237       5 133       -10         Charges de fonctionnement (enveloppe budgétaire)       1 849       3 909       3 806       -10         Charges de transfert       2 915       1 250       1 283       3         Autres charges       56       78       45       -3	1 -2,6
Charges ordinaires         4 821         5 237         5 133         -10           Charges de fonctionnement (enveloppe budgétaire)         1 849         3 909         3 806         -10           Charges de transfert         2 915         1 250         1 283         3           Autres charges         56         78         45         -3	1 5,1
Charges de fonctionnement (enveloppe budgétaire)       1 849       3 909       3 806       -10         Charges de transfert       2 915       1 250       1 283       3         Autres charges       56       78       45       -3	0 314,4
Charges de fonctionnement (enveloppe budgétaire)       1 849       3 909       3 806       -10         Charges de transfert       2 915       1 250       1 283       3         Autres charges       56       78       45       -3	4 -2,0
Autres charges 56 78 45 -3	3 -2,6
	2 2,6
County Burks of County	3 -42,4
Compte des investissements	
Recettes d'investissement ordinaires 33 32 32	0 -0,8
Vente d'immobilis. corp. et incorporelles (enveloppe budg.) 32 30 30	0 0,0
Remboursement de prêts et de participations 1 2 2	0 -11,7
Dépenses d'investissement ordinaires 2 301 2 490 2 533	3 1,7
·	5 2,3
Contributions à des investissements 2 027 167 171	4 2,4
Autres investissements 1 837 842	5 0,5

Sans la Division principale de la sécurité des installations nucléaires (DSN)

Dès 2009, la GMEB sera appliquée par 23 unités administratives, qui représentent une part de 30 % des charges propres de la Confédération. Ce nombre diminue d'une unité par rapport à 2008, car la Division principale de la Sécurité des Installations Nucléaires (DSN) deviendra le 1<sup>et</sup> janvier 2009 un établissement fédéral de droit public autonome, l'Inspection fédérale de la sécurité nucléaire (IFSN). Pour faciliter la comparaison, tous les chiffres sont présentés sans la DSN. Les objectifs en matière de prestations sous-jacents aux crédits demandés sont présentés dans les exposés des motifs relatifs aux unités administratives GMEB (cf. tome 2B).

La diminution de 51 millions des revenus de fonctionnement (-2,6%) est due principalement aux facteurs suivants: diminution de l'imputation des prestations en raison de la réduction du parc immobilier et suppression de l'inscription à l'actif des constructions purement défensives pour armasuisse Immobilier (- 93 mio); variation des volumes de commande et baisse des prix d'imputation à l'Office fédéral de l'informatique et de la télécommunication (OFIT) (- 12 mio); recettes provenant de la vente désormais aussi budgétisées comme revenus par armasuisse Immobilier (+ 30 mio); augmentation du volume de prestations commandées au Centre de services informatiques (CSI) du DFJP (+ 10 mio); nouvelle comptabilisation brute des revenus des contrats de police de construction des routes, par exemple pour la construction d'antennes de téléphonie mobile ou l'octroi de droits de passage, à l'Office fédéral des routes (OFROU) (+7 mio).

Treize unités administratives GMEB augmentent leurs revenus de fonctionnement et quatre les maintiennent au même niveau. L'OFROU enregistre la croissance relative la plus importante (+ 97 %, soit + 7 mio). Le Haras national suisse présente la baisse relative la plus importante (- 15 %, soit - 0,3 mio) en raison du programme d'abandon de tâches des années précédentes: moins d'animaux d'élevage, réduction de l'offre de vétérinaires, abandon de prestations au sens strict. Au total, 14 % (274 mio) des revenus de fonctionnement ont des incidences financières, 2 % (36 mio) sont sans incidences financières et 84 % (1,6 mrd) proviennent de l'imputation des prestations (IP). Armasuisse Immobilier génère 70 % des revenus de l'imputation des prestations et les prestataires de services informatiques en génèrent environ un quart.

La croissance de 560 millions (+ 314 %) des *autres revenus* s'explique principalement par la reprise de nouveaux tronçons de routes nationales importants par l'OFROU. Ces revenus correspondent aux coûts de construction assumés par les cantons pour les nouveaux tronçons mis en service.

La réduction des *charges de fonctionnement* de 103 millions (-2,6%) est due principalement aux changements suivants (en partie opposés): diminution des besoins en amortissements d'armasuisse Immobilier (-180 mio); augmentation des besoins en amortissements pour les routes nationales à l'OFROU (+51 mio); transfert de crédits à armasuisse Immobilier pour des prestations de l'exploitant (+21 mio).

Neuf unités administratives GMEB peuvent réduire leurs charges de fonctionnement, quatorze enregistrent une augmentation de ces charges. Armasuisse Immobilier enregistre la diminution la plus importante (en chiffres absolus et en %) (- 169 mio ou

# OI

- 21 %). Le CSI DFJP présente l'augmentation relative la plus importante en raison d'une augmentation du volume de prestations fournies (+ 22,8 % ou + 13 mio).

Les charges de fonctionnement se composent pour 20 % de charges de personnel, pour 34 % de charges de biens et services et de charges d'exploitation et pour 46 % d'amortissements. Au total, 41 % (1,6 mrd) ont des incidences financières, 47 % (1,8 mrd) n'ont pas d'incidences financières et 12 % (0,4 mrd) découlent de l'imputation des prestations. Du fait que, parmi les unités GMEB, l'OFROU, armasuisse Immobilier et l'OFIT sont particulièrement riches en immobilisations, cette répartition diffère fortement de la composition des charges de fonctionnement dans le reste de l'administration fédérale (charges de personnel: 44 %, charges de biens et services et charges d'exploitation: 51 %, amortissements: 5 %; avec incidences financières: 73 %, sans incidences financières: 7 %, imputation des prestations: 20 %).

Les charges de personnel croissent de 6,3 % (+ 45 mio). Cette hausse est imputable pour plus de la moitié à des effets salariaux (compensation du renchérissement et mesures concernant les salaires réels). Une augmentation des effectifs résulte de l'emploi de propre personnel au lieu de personnel externe et de l'occupation de postes vacants à l'OFIT (+ 10 mio), des besoins accrus en personnel pour les tâches à reprendre par l'OFROU en application de la RPT (+ 4 mio), de la fourniture accrue de prestations par le CSI DFJP (+ 3 mio) et de la nouvelle caisse d'allocations familiales à la Centrale de compensation (+ 2 mio). La réduction à armasuisse Sciences et technologies et à armasuisse Immobilier a compensé en partie ces effets.

Les charges de biens et services et les charges d'exploitation diminuent de 3,4 % (- 46 mio). Cette réduction est due principa-

lement à l'optimisation de processus dans la bureautique, à une réduction des coûts de télécommunication, à des effets d'échelle dans l'exploitation d'applications et au remplacement de personnel externe par du propre personnel à l'OFIT (- 35 mio). Les nouvelles applications destinées notamment à la mise en œuvre des accords Schengen-Dublin au CSI DFJP occasionnent une augmentation des charges (+ 6 mio).

Les *charges de transfert* s'accroissent de 32 millions (+ 2,6 %). L'augmentation des contributions aux routes et les réévaluations de contributions à des investissements à l'OFROU en sont les causes principales.

Les *autres charges* reculent de 33 millions (- 42,4 %). Cela s'explique par la cessation des contributions de l'OFSPO pour le championnat d'Europe de football 2008 (- 48 mio). En parallèle, il faut mentionner l'augmentation des provisions à concurrence de l'accroissement de la circulation monétaire à Swissmint (+ 14 mio).

Les recettes d'investissement concernent en majeure partie les ventes d'immeubles d'armasuisse Immobilier, qui restent stables (30 mio). Il faut en outre mentionner des prêts remboursés à l'Office fédéral de l'aviation civile par les aéroports (1,8 mio) et à l'OFROU pour des parkings à proximité des gares (0,2 mio).

La croissance des *investissements spécifiques à l'administration* (immobilisations corporelles et incorporelles, stocks) de 35 millions (+ 2,3 %) s'explique principalement par des dépenses supplémentaires destinées à l'extension et à l'entretien des routes nationales à l'OFROU.



#### 16 Comparaison entre le compte de financement et le compte de résultats

#### Compte de financement

#### Compte de résultats

mio CHF				Différence
Solde de financement	1 640	Résultat annuel	2 343	703
Solde de financement ordinaire	1 410	Résultats ordinaires	2 343	933
Recettes ordinaires	59 967	Revenus ordinaires	60 524	557
Recettes fiscales	55 514	Revenus fiscaux	55 514	_
Patentes et concessions	1 302	Patentes et concessions	1 303	1
Recettes financières	1 380	Revenus financiers	1 367	-13
Autres recettes courantes	1 583	Autres revenus	2 325	742
Recettes d'investissement	188			-188
		Prélèvement de fonds affectés enregistrés sous les capitaux de tiers	15	15
Dépenses ordinaires	58 557	Charges ordinaires	58 182	-376
Dépenses propres	9 612	Charges propres	12 109	2 497
Dépenses de personnel	4 803	Charges de personnel	4 803	_
Dépenses de biens et services et dépenses d'exploitation	3 756	Charges de biens et services et charges d'exploitation	4 081	325
Dépenses d'armement	1 053	Charges d'armement	1 053	_
		Amortissement du patrimoine administratif	2 173	2 173
Dépenses de transfert courantes	38 192	Charges de transfert	42 410	4 218
Parts de tiers aux recettes de la Conf.	7 066	Parts de tiers aux revenus de la Conf.	7 066	_
Indemnités à des collectivités publiques	675	Indemnités à des collectivités publiques	675	-
Contributions à des propres institutions	2 643	Contributions à des propres institutions	2 643	_
Contributions à des tiers	13 284	Contributions à des tiers	13 277	-7
Contributions aux assurances sociales	14 525	Contributions aux assurances sociales	14 450	-75
		Réévaluation contributions à des investissements	3 957	3 957
		Réévaluation prêts et participations	342	342
Dépenses financières	3 905	Charges financières	3 622	-283
Dépenses d'intérêts	3 794	Charges d'intérêt	3 468	-326
Autres dépenses financières	111	Autres charges financières	154	43
		Attributions à des fonds affectés enregistrés sous capitaux de tiers	40	40
Dépenses d'investissement	6 849			-6 849
Immobilisations corporelles et stocks	2 487			-2 487
Immobilisations incorporelles	46			-46
Prêts	352			-352
Participations	31			-31
Contributions à des investissements	3 932			-3 932
Recettes extraordinaires	230	Revenus extraordinaires	230	-
Dépenses extraordinaires	-	Charges extraordinaires	230	230

Contrairement au *compte de financement*, qui montre dans quelle mesure les dépenses sont financées par les recettes correspondantes pour la même période, le compte de résultats indique, pour une période donnée, le solde de la diminution (charges) et de l'augmentation de valeurs (revenus), c'est-à-dire la modification de la situation patrimoniale des finances fédérales. Les dépenses et les recettes d'investissement forment une partie du compte de financement.

Le tableau ci-avant donne un aperçu de l'origine des écarts *entre* le compte de financement et le compte de résultats. Outre les charges avec incidences financières, qui induisent une sortie de fonds, le compte de résultats présente également les opérations sans in-

cidences financières. Celles-ci comprennent les diminutions de stocks de produits finis ou semi-finis, créés par le passé et ayant entraîné une dépense. Elles comportent aussi notamment les amortissements et les réévaluations des investissements intervenant durant l'exercice. Les amortissements sont répartis de manière linéaire en fonction de leur durée d'utilisation sur la période correspondante. Les réévaluations consistent à adapter le montant des créances, des prêts ou des participations aux dépréciations attendues. Bien plus importantes en termes de montants, les réévaluations des contributions à des investissements n'ont toutefois pas d'influence sur la différence entre les résultats des deux comptes.

Comme le volume des investissements de la Confédération n'est généralement pas soumis à de fortes variations, présentant au contraire une évolution constante, les amortissements et les réévaluations annuels ne divergent guère des dépenses d'investissement annuelles. Notons encore que, dans le compte de résultats prévisionnel présenté dans le cadre du budget, les délimitations dans le temps des opérations comptables ne sont que difficilement prévisibles et, de ce fait, que partiellement prises en compte. Elles ne peuvent généralement être calculées qu'au moment de la clôture des comptes.

Les écarts entre les résultats du compte de financement et du compte de résultats, qui totalisent 933 millions, sont répartis comme suit dans les groupes de comptes:

#### Recettes ordinaires / revenus ordinaires (+ 557 mio)

Il s'agit des postes suivants: concernant les patentes et concessions, la correction (+ 1 mio) concerne les revenus de concessions de radiocommunication, répartis sur l'ensemble de la période considérée. L'écart entre les revenus financiers et les recettes financières (- 13 mio) découle de la prise en compte des revenus des intérêts basée sur l'exercice. Alors que tous les intérêts enregistrés sont crédités au compte de financement de la période en cours, les revenus des intérêts sont délimités dans le temps dans le compte de résultats ou répartis en fonction des périodes comptables auxquelles ils se rapportent. Pour ce qui est des autres revenus (+742 mio), la différence provient essentiellement des revenus issus de l'inscription à l'actif des parts des cantons aux routes nationales qui seront mises en service en 2009 (695 mio), des gains comptables issus de la vente d'immeubles (30 mio) et de l'inscription à l'actif des prestations propres liées à des projets en cours (14 mio). Seule la différence entre les recettes provenant de la vente de biens d'investissement (- 188 mio) et la valeur comptable inférieure est enregistrée comme revenu au titre des «Autres revenus» dans le compte de résultats. Comme les recettes affectées au financement ne suffiront pas à financer les dépenses à couvrir, des prélèvements de fonds affectés enregistrés sous capitaux de tiers seront effectués à hauteur de 15 millions en faveur du compte de résultats. Ces prélèvements concernent le fonds d'assainissement de sites contaminés (14 mio) et les taxes d'incitation COV/HEL (1,2 mio).

#### Dépenses ordinaires / charges ordinaires (- 376 mio)

Dans le groupe de comptes *charges de biens et services et charges d'exploitation*, les écarts par rapport au compte de financement (+325 mio) résultent en majeure partie de diminutions de stocks sans incidences financières et de l'amortissement des travaux de remise en état d'immeubles non portés à l'actif. Les unités

administratives ont budgétisé l'amortissement du patrimoine administratif (+ 2 173 mio) selon les nouveaux principes d'évaluation du NMC. Les tranches d'amortissement sont calculées linéairement selon la durée d'utilisation et concernent les bâtiments (560 mio), les biens meubles (77 mio), l'informatique (69 mio), les immobilisations incorporelles (45 mio) ainsi que la construction des routes nationales et l'entretien lié à des projets (1 421 mio). En ce qui concerne les contributions à des tiers, l'écart par rapport au compte de financement (-7 mio) résulte de la dissolution de réserves constituées à titre d'aides à l'économie laitière, tandis que, pour les contributions aux assurances sociales, la différence entre les charges (-75 mio) et les dépenses découle de la dissolution de réserves liées aux engagements, recalculés chaque année, concernant les rentes de l'assurance militaire.

Les contributions à des investissements déjà versées sont inscrites à l'actif et simultanément réévaluées à 100 % par le biais des charges de transfert. Ces réévaluations (sans incidences financières) s'élèvent au total à 3 957 millions en 2009. Les réévaluations figurant dans les autres charges de transfert (342 mio) concernent les prêts et les participations, qui sont comptabilisés et inscrits à l'actif par le biais du compte des investissements au moment de leur versement, puis réévalués selon les règles d'évaluation du NMC (nouveaux prêts aux CFF et aux autres ETC: 248 mio, crédits d'investissement accordés à l'agriculture: 57 mio, prêts accordés sous la forme de crédits mixtes et d'accords de consolidation: 37 mio). L'écart concernant les charges d'intérêts (- 326 mio) provient de la distinction des dépenses d'intérêt basée sur l'exercice ainsi que de l'amortissement des agios sur tous les emprunts. Les autres charges financières dépassent de 43 millions les dépenses correspondantes inscrites au compte de financement, ce qui s'explique par la délimitation dans le temps des commissions liées aux instruments de financement de la Trésorerie fédérale. Les attributions à des fonds affectés enregistrés sous les capitaux de tiers s'élèvent, au total, à 40 millions. Elles concernent, en particulier, l'impôt sur les maisons de jeu, dont les recettes en 2009 sont supérieures aux dépenses budgétisées (33 mio) et la taxe sur le CO<sub>2</sub>, qui enregistre un surcroît de recettes (7 mio).

# Recettes extraordinaires / charges extraordinaires (230 mio)

A partir de 2010, les recettes provenant de la taxe sur le  $\mathrm{CO}_2$  seront redistribuées avec un décalage de deux ans. Conformément aux exigences du frein à l'endettement, ces recettes sont considérées comme extraordinaires. S'agissant de recettes affectées (au fonds «taxe sur le  $\mathrm{CO}_2$ »), elles sont neutralisées dans le compte de résultats.



#### 17 Imputation des prestations entre unités administratives

mio CHF	Compte 2007	Budget 2008	Budget 2009	Ecart p. r. au val. abs.	в 2008 %
Total de l'imputation des prestations	2 387	2 360	2 260	-100	-4,2
Loyers	1 635	1 544	1 446	-99	-6,4
armasuisse Immobilier	1 329	1 226	1 123	-103	-8,4
Office fédéral des constructions et de la logistique (OFCL)	306	318	323	5	1,4
Informatique	454	456	454	-2	-0,5
Office fédéral de l'informatique et de la télécommunication (OFIT)	330	329	317	-12	-3,6
Autres fournisseurs de prestations TIC	124	127	137	10	7,6
Exploitation des bâtiments et remise en état des immeubles	202	213	217	4	1,8
Autres prestations facturées	96	146	143	-3	-2,0
Prestations de service	42	80	80	0	0,2
Ventes	54	66	63	-3	-4,8

Afin de favoriser la transparence des coûts au sein de l'administration fédérale, le nouveau modèle comptable (NMC) prévoit une imputation, avec incidences sur les crédits, des prestations entre unités administratives. Selon les dispositions de l'art. 41 OFC, les prestations imputables sont définies et introduites dans le catalogue central des prestations. A l'intérieur de l'administration fédérale, seules sont imputables les prestations qui remplissent cumulativement les critères suivants:

- Importance des prestations: le volume global des prestations imputables pour le fournisseur de prestations dépasse 100 000 francs.
- Influençabilité: seules sont imputées des prestations qui peuvent être attribuées directement à un bénéficiaire de prestations (BP) et que celui-ci peut influencer. Le BP doit ainsi avoir la possibilité d'influencer par son comportement la quantité et donc les coûts des prestations qu'il reçoit.
- Caractère commercial: les prestations imputables sont des prestations que le BP pourrait en principe obtenir également de la part de tiers en dehors de l'administration fédérale.

Le volume des imputations prévu dans le budget 2009 se monte à près de 2,3 milliards. Les loyers (1,7 mrd, y c. la gestion des immeubles) et l'informatique (0,5 mrd) s'y taillent la part du lion. Le montant restant (0,1 mrd) est consacré à l'acquisition de biens et de services.

Le budget 2009 prévoit un total d'imputations inférieur de 100 millions à celui figurant au budget de l'année précédente. Cette baisse s'explique notamment par la réduction du parc immobilier d'armasuisse. L'externalisation de trois unités administratives de même que des adaptations de prix conduisent par ailleurs à de légères modifications dans le budget 2009.

La phase d'introduction de l'imputation interne a permis d'engranger de précieuses informations, qui sont mises à profit pour son optimisation. Diverses questions relatives au dispositif de conduite et aux systèmes d'incitations doivent encore être réglées plus en détail. Les résultats des travaux en cours seront pris en compte dans l'établissement du prochain budget.

Le catalogue des prestations imputables en vigueur depuis l'introduction du NMC a par ailleurs fait l'objet d'un sondage au sein de l'administration fédérale. L'AFF a examiné les nouvelles prestations proposées sur la base des critères applicables. Le catalogue ne s'enrichira toutefois que de quelques rares adjonctions. Parmi celles-ci, relevons qu'il sera à l'avenir possible d'imputer les prestations des centres de services en matière de personnel et de finances, de même que des services complémentaires dans le domaine des locations, et que les imputations effectuées par l'OFCL pour la location des bâtiments des douanes et des représentations du DFAE à l'étranger seront élargies. Des corrections structurelles sont par ailleurs prévues, qui n'augmenteront toutefois pas le volume des imputations. Le nouveau catalogue des prestations imputables entrera en vigueur au 1.1.2010 et sera appliqué pour la première fois lors de l'établissement du budget 2010.

# **Tableaux statistiques**

		Page
A	Aperçu	43
A01	Clôtures des comptes de la Confédération (budget ordinaire)	43
A02	<del>-</del>	44
A03	Exigences du frein à l'endettement	45
В	Compte de financement	47
В1	Recettes	
B11	Recettes par groupe de comptes	47
B12	Evolution des recettes	48
B13	Structure des recettes	49
B2	Dépenses par groupe de comptes	
B21	Dépenses par groupe de comptes	50
B22	Evolution des dépenses par groupe de comptes	52
B23	Structure des dépenses par groupe de comptes	53
В3	Dépenses par groupe de tâches	
B31	Dépenses par groupe de tâches	54
B32	Evolution des groupes de tâches	56
B33	Structure des groupes de tâches	58
B34	Dépenses par groupe de tâches et par groupe de comptes 2009/2008	60
В4	Dépenses et recettes de fonds affectés	
B41	Fonds affectés enregistrés sous les capitaux de tiers	62
B42	Fonds affectés enregistrés sous les capitaux propres	63
B43	Financement spécial pour la circulation routière	64
C	Compte de résultats	67
C01	Revenus par groupe de comptes	67
C02		68
C03	Evolution des revenus et des charges	70
	Structure des revenus et des charges	71
	Revenus et charges par département 2009/2008	72

# A01 Clôtures des comptes de la Confédération (budget ordinaire)

	Co	mpte de finance	ement	Co	mpte de résult	ats	ı	Bilan
mio CHF	Solde de financement ordinaire	Recettes ordinaires	Dépenses ordinaires	Résultat ordinaire	Revenus ordinaires	Charges ordinaires	Découvert	Dette brute*
B 2009	1 410	59 967	58 557	2 343	60 524	58 182	-	114 400
B 2008	1 122	57 976	56 854	1 552	57 951	56 399	_	119 700
2007	4 127	58 092	53 965	3 711	58 000	54 289	87 107	120 978
2006	2 534	54 911	52 377	2	55 230	55 228	91 010	123 593
2005	-121	51 282	51 403	-2 646	51 871	54 517	94 208	130 339
2004	-1 656	48 629	50 285	-5 721	49 037	54 758	92 910	126 685
2003	-2 801	47 161	49 962	-6 905	47 435	54 340	86 568	123 711
2002	-2 629	47 405	50 033	-6 449	46 815	53 264	79 663	122 366
2001	-225	48 911	49 135	-4 862	46 914	51 776	76 055	106 813
2000	3 970	51 101	47 131	964	50 616	49 653	70 423	108 108
1999	-2 352	43 016	45 368	-4 153	43 353	47 506	71 969	102 254
1998	-858	44 134	44 992	-1 678	45 262	46 941	52 917	109 620
1997	-5 269	38 852	44 122	-5 375	38 343	43 718	52 581	97 050
1996	-3 743	39 477	43 220	-5 003	39 429	44 431	47 206	88 418
1995	-3 263	37 266	40 529	-5 014	37 401	42 415	41 583	82 152
1994	-5 102	36 239	41 341	-5 693	36 623	42 316	36 569	75 714
1993	-7 818	32 782	40 600	-6 251	33 617	39 868	30 875	67 513
1992	-2 863	34 953	37 816	-4 031	35 515	39 546	24 624	55 296
1991	-2 012	33 490	35 501	-3 122	34 091	37 213	20 594	43 915
1990	1 058	32 673	31 616	-301	32 933	33 234	17 492	38 509

<sup>\*</sup>B 2008 et B 2009, sur la base de l'estimation de 2008

#### A02 Budget extraordinaire au sens du frein à l'endettement

mio CHF	Compte de financement			
	Recettes extraordinaires	12 805	Dépenses extraordinaires	13 405
B 2009	Introduction de la taxe sur le CO2	230	_	_
B 2008	Introduction de la taxe sur le CO2	230	Fonds d'infrastructure	2 600
			Domaine de l'asile et des réfugiés	122
			Passage à la RPT	1 625
			PUBLICA	900
2007	Vente d'actions Swisscom	754	Recettes de la vente d'or	7 038
2006	Vente d'actions Swisscom	3 203	-	_
2005	Vente d'actions Swisscom	1 350	-	_
	Recettes de la vente d'or	7 038	-	_
2004	_	_	Réserves mathématiques, PPRS de la Poste	204
			Réserves mathématiques, prof. des EPF	846
			Réserves mathématiques, skyguide	20
			Augmentation du capital-actions de skyguie	de 50
2003	_	-	_	-

#### A02 Budget extraordinaire avant l'introduction du frein à l'endettement\*

mio CHF	Compte de financement		
	Recettes extraordinaires		Dépenses extraordinaires
2002	Vente d'actions Swisscom	3 703	Maintien du service aérien 689
2001	Recettes de concessions UMTS	203	Maintien du service aérien 1 080
2000	Recettes de concessions WLL	582	
1999	_	-	Programme conjoncturel 1997 288
1998	Entrée en bourse de Swisscom	2 940	Concentration de paiements pour les CFF 1 598
1997	_	-	
1996		-	Concentration de paiements pour réduction 620 des primes LAMal

<sup>\*</sup> Le frein à l'endettement a été appliqué pour la première fois dans le budget 2003. Les transactions extraordinaires au sens du frein à l'endettement ont depuis lors été autorisées par le Parlement. La liste des transactions extraordinaires avant l'introduction du frein à l'endettement est présentée uniquement à des fins statistiques. Elle ne permet pas de juger de la situation ultérieure.

# A03 Exigences du frein à l'endettement

mio CHF	Compte 2004	Compte 2005	Compte 2006	Compte 2007	Budget 2008	Budget 2009	Ecart p. r. au val. abs.	B 2008 %
1 Recettes totales	48 629	59 670	58 115	58 846	58 206	60 197	1 991	3,4
2 Recettes extraordinaires	_	8 388	3 203	754	230	230		
3 Recettes ordinaires [3=1-2]	48 629	51 282	54 911	58 092	57 976	59 967	1 991	3,4
4 Facteur conjoncturel	1,009	0,998	0,986	0,974	0,987	0,995	0,008	
<b>5 Plafond des dépenses</b> (art. 13 LFC) [5=3x4]	49 066	51 179	54 143	56 582	57 223	59 667	2 445	4,3
6 Excédent conjoncturel requis/ déficit autorisé [6=3-5]	-438	103	769	1 510	754	300		
7 Dépenses extraordinaires (art. 15 LFC)	1 121	_	_	7 038	5 247	-		
8 Stratégie de réduction du déficit (art. 66 LFC)	3 000	2 000	1 000	_	_	-		
9 Abaissement du plafond des dépenses (art. 17 LFC)	-	-	-	-	_	-		
10 Dépenses maximales autorisées [10=5+7+8-9]	53 187	53 179	55 143	63 619	62 470	59 667	-2 803	-4,5
11 Dépenses totales selon C/B	51 405	51 403	52 377	61 003	62 101	58 557	-3 544	-5,7
<b>12 Différence</b> (art. 16 LFC) [12=10-11]	1 782	1 776	2 766	2 616	369	1 110		



# **B11** Recettes par groupe de comptes

mio CHF	Compte 2004	Compte 2005	Compte 2006	Compte 2007	Budget 2008	Budget 2009	Ecart p. r. au val. abs.	и В 2008 %
Recettes ordinaires	48 629	51 282	54 911	58 092	57 976	59 967	1 991	3,4
Recettes fiscales	44 860	47 520	50 873	53 336	53 455	55 514	2 059	3,9
Impôt fédéral direct	11 822	12 213	14 230	15 389	16 359	17 670	1 311	8,0
Impôt anticipé	2 628	4 000	3 947	4 230	3 026	3 019	-7	-0,2
Droits de timbre	2 755	2 703	2 889	2 990	2 925	2 600	-325	-11,1
Taxe sur la valeur ajoutée	17 666	18 119	19 018	19 684	20 470	21 240	770	3,8
Autres impôts à la consommation	7 074	7 132	7 259	7 380	7 116	7 229	113	1,6
Impôt sur les huiles minérales	4 929	4 979	4 994	5 086	4 955	5 055	100	2,0
Impôt sur le tabac	2 040	2 051	2 161	2 186	2 056	2 067	11	0,5
Impôt sur la bière	105	102	104	107	105	107	2	1,9
Redevances sur la circulation	1 411	1 848	1 938	2 016	1 996	2 123	127	6,4
Droits de douane	1 054	974	1 027	1 040	980	1 000	20	2,0
Impôt sur les maisons de jeu	291	357	406	449	432	482	50	11,6
Taxes d'incitation	156	170	148	156	151	151	0	0,0
Taxe d'incitation sur les COV	124	143	127	127	125	125	0	0,0
Taxes d'incit., huile de chauff., essence, diesel	0	1	1	0	-	-	_	_
Taxe pour l'assainissement des sites contaminés	32	26	21	28	26	26	0	0,0
Autres recettes fiscales	4	4	9	3	0	0	0	-50,0
Patentes et concessions	1 237	1 307	1 265	1 345	1 258	1 302	44	3,5
Part au bénéfice net de la Régie des alcools	223	223	221	223	221	223	2	0,7
Bénéfice versé par la BNS	933	967	833	833	833	833	0	0,0
Accroissement de la circulation monétaire				45	28	43	15	54,0
Recettes de la vente aux enchères de contingents	53	82	158	193	154	178	24	15,6
Autres patentes et concessions	28	35	53	50	22	25	3	14,2
Recettes financières	839	911	1 089	1 280	1 383	1 380	-4	-0,3
Recettes d'intérêts	292	335	478	664	659	527	-132	-20,0
Placements financiers	76	119	222	329	200	100	-100	-49,9
Prêts	201	200	88	146	184	175	-9	-4,8
Avance FTP	_	_	147	181	268	238	-30	-11,1
Autres recettes d'intérêts	14	16	21	9	7	13	7	97,1
Bénéfices de change	-	-	-	92	-	-	- 120	10.5
Recettes de participations	547	576	611	509	707	845	138	19,5
Autres recettes financières	0	0	0	15	17	8	-10	-55,9
Autres recettes courantes	1 269	1 224	1 390	1 766	1 673	1 583	-89	-5,3
Compensations	1 205	1 162	1 323	1 391	1 239	1 222	-17	-1,4
Taxe d'exemption de l'obligation de servir	214	129	142	138	129	135	6	4,3
Emoluments pour actes administratifs	266	263	280	293	278	199	-79	-28,3
Ventes Remboursements	118 238	159 191	173 256	201 113	155	162	7	4,6
Fiscalité de l'épargne UE	238	191	256 36	121	82 122	60 169	-22 47	-27,4 38,9
Autres compensations	368	421	437	524	472	496	24	5,1
Recettes diverses	64	62	67	375	434	362	-72	-16,6
Recettes provenant d'immeubles	53	50	53	320	409	337	-73	-17,7
Autres	12	12	14	56	24	25	1	2,6
Recettes d'investissement	423	320	295	365	207	188	-19	-9,3
Vente d'immobilisations corporelles	60	40	48	74	42	42	1	1,4
Remboursement de prêts	362	279	246	289	165	145	-20	-12,0
Autres recettes d'investissement	1	0	1	1	-	_	_	-

#### **B12 Evolution des recettes**

	Législatures					
Taux de croissance annuel moyen en %	1991-1995	1995-1999	1999-2003	2003-2007	2007-2011	
Recettes ordinaires	2,7	3,7	2,3	5,3	2,5	
Recettes fiscales	2,4	5,0	2,7	5,3	2,8	
Impôt fédéral direct	4,7	6,3	4,2	5,5	5,1	
Impôt anticipé	-16,0	-5,1	-0,3	26,7	-8,1	
Droits de timbre	-3,1	16,4	-4,3	3,3	-1,8	
Taxe sur la valeur ajoutée	5,6	4,9	3,3	3,5	4,8	
Autres impôts à la consommation	7,6	3,9	0,4	2,3	-0,6	
Impôt sur les huiles minérales	7,5	3,1	0,2	1,0	0,1	
Impôt sur le tabac	8,1	6,4	0,8	5,6	-2,2	
Impôt sur la bière	8,8	1,1	0,2	0,4	-0,5	
Redevances sur la circulation	6,7	15,7	15,6	9,6	1,2	
Droits de douane	-0,5	-3,3	0,0	-0,2	-1,2	
Impôt sur les maisons de jeu	-14,5	-12,3	300,1	24,1	2,5	
Taxes d'incitation	_	_	738,6	4,2	25,1	
Taxe d'incitation sur les COV	-	_	_	5,0	-0,3	
Taxes d'incit., huile de chauff., essence, diesel	_	_	39,0	41,8	-100,0	
Taxe pour l'assainissement des sites contaminés Taxe sur le CO2	_	_	_	1,1	-2,2	
Autres recettes fiscales	_	16.6	- -29,1	10.0	100.0	
	-5,5	-16,6	•	-48,8	-100,0	
Patentes et concessions	-0,6	11,9	12,0	5,9	-0,8	
Part au bénéfice net de la Régie des alcools	-5,1	-0,8	3,2	7,1	1,3	
Bénéfice versé par la BNS	_	25,7	13,6	-	0,0	
Accroissement de la circulation monétaire	_	_	_	-	-4,5	
Recettes de la vente aux enchères de contingents	_	_	_	75,0	-3,4	
Autres patentes et concessions	-26,5	-27,4	10,3	13,8	-15,7	
Recettes financières	23,8	-8,6	-8,9	11,2	3,5	
Recettes d'intérêts	18,1	-17,1	-16,6	19,2	-2,0	
Placements financiers	17,0	-8,9	-28,6	30,9	-24,4	
Prêts	19,6	-26,5	-2,7	-7,6	8,6	
Avance FTP Autres recettes d'intérêts	12.2	1.4.1	- -10,4	16.2	11,3	
	12,2	-14,1	•	-16,2	30,6	
Bénéfices de change	-	15.2	1.2	- 0.1	-100,0	
Recettes de participations	366,0	15,3	-1,2	0,1	13,5	
Autres recettes financières	_	_	-22,4	101,2	-12,8	
Autres recettes courantes	-5,5	-16,9	-0,4	11,3	-2,8	
Compensations	4,8	-1,7	-0,5	6,4	-3,4	
Taxe d'exemption de l'obligation de servir Emoluments pour actes administratifs	2,8 2,0	-1,2 5,8	3,3 -1,9	-7,9 3,6	-0,2 -8,9	
Ventes	0,3	-6,6	-1,9 8,7	15,8	-5,3	
Remboursements	4,2	-0,6	-8,1	-10,0	-13,5	
Fiscalité de l'épargne UE	, _	_	_	_	12,2	
Autres compensations	9,2	-5,9	0,8	10,2	-3,4	
Recettes diverses	-11,8	-53,6	2,9	54,9	-0,4	
Recettes provenant d'immeubles	4,9	2,3	2,8	55,4	1,7	
Autres	-12,2	-70,5	3,2	52,2	-16,8	
Recettes d'investissement	61,1	16,3	-5,9	-16,3	-16,1	
Vente d'immobilisations corporelles	33,0	4,7	-14,6	26,1	-10,7	
Remboursement de prêts	66,2	17,2	-5,5	-20,2	-17,6	
Autres recettes d'investissement	-2,2	8,9	-9,6	26,7	-100,0	

Remarque: Les législatures se chevauchent. La législature 2003-2007 englobe les chiffres pour la période allant de 2004 à 2007. La législature actuelle (2007-2011) comprend le budget 2008 ainsi que le plan financier pour les années 2009 à 2011.



#### **B13 Structure des recettes**

Part en % des recettes ordinaires   1991-1995   1995-1999   1999-2003   2003-2007   2007-2010     Recettes fiscales   100,0   100,0   100,0   100,0   100,0     Recettes fiscales   86,8   89,1   90,4   92,3   92,6     Impoit anticipe   81,1   7,7   5,8   7,0   5,0     Tombis de timbre   5,6   6,4   6,7   5,3   4,5     Taxe sur la valeur ajoutée   29,0   32,0   34,8   35,0   36,2     Taxe sur la valeur ajoutée   29,0   32,0   34,8   35,0   36,2     Taxe sur la valeur ajoutée   11,2   10,9   10,1   9,4   8,3     Impôt sur les huiles minérales   11,2   10,9   10,1   9,4   8,3     Impôt sur les huiles minérales   11,2   10,9   10,1   9,4   8,3     Impôt sur la biére   0,3   3,6   3,5   4,0   3,3     Impôt sur la tabac   33,3   3,6   3,5   4,0   3,3     Impôt sur la tabac   3,4   2,4   2,1   1,9   1,6     Impôt sur la tabiére   0,3   0,3   0,2   0,2   0,2   0,2     Redevances sur la circulation   1,0   1,6   2,7   3,4   3,4     Proits de douane   3,4   2,4   2,1   1,9   1,6     Impôt sur les maisons de jeu   0,0   0,0   0,2   0,7   0,8     Taxes d'incitation		Législatures				
Recettes fiscales	Part en % des recettes ordinaires	1991-1995	1995-1999	1999-2003	2003-2007	2007-2011
Impot federal direct         23,7         23,5         24,0         25,2         29,0           Impot anticipé         8,1         7,7         5,8         7,0         5,0           Droits de timbre         5,6         6,4         6,7         5,3         4,5           Taxe sur la valeur ajoutée         29,0         32,0         34,8         35,0         36,2           Autres impóts al a consommation         14,7         14,8         13,8         13,5         11,8           Impót sur les bulies minérales         11,2         10,9         10,1         9,4         8,3           Impót sur le tabac         3,3         3,6         3,5         4,0         3,3           Impót sur la taber         0,3         0,3         0,2         0,2         2,2           Redevances sur la circulation         1,0         1,6         2,7         3,4         3,4           Impót sur les maisons de jeu         0,0         0,0         0,0         0,2         0,7         0,8           Taxes d'incitation         -         0,0         0,0         0,0         0,0         0,0         0,0         0,0         1,0         1,6         1,2         1,0         1,0         1,0         1,0 <th>Recettes ordinaires</th> <th>100,0</th> <th>100,0</th> <th>100,0</th> <th>100,0</th> <th>100,0</th>	Recettes ordinaires	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Impot anticipe         8,1         7,7         5,8         7,0         5,0           Droits de timbre         5,6         6,4         6,7         5,3         4,5           Taxe sur la valeur ajoutée         29,0         32,0         34,8         35,0         36,2           Autres impôts a la consommation         11,7         11,8         11,8         11,9         10,1         9,4         8,3           Impôt sur le tabac         3,3         3,6         3,5         4,0         3,3           Impôt sur le tabac         3,3         3,6         3,5         4,0         3,3           Redevances sur la circulation         1,0         1,6         2,7         3,4         3,4           Portos de douane         3,4         2,4         2,1         1,9         1,6           Impôt sur les maisons de jeu         0,0         0,0         0,2         0,7         9,8           Taxes d'incitation         -         0,0         0,2         0,3         0,4           Taxes d'incitation sur les COV         -         -         0,0         0,0         0,0         0,0         0,0         0,0         0,0         0,0         0,0         0,0         0,0         0,0         0	Recettes fiscales	86,8	89,1	90,4	92,3	92,6
Droits de timbre         5,6         6,4         6,7         5,3         4,5           Taxe sur la valeur ajoutée         29,0         32,0         34,8         35,0         36,2           Autres impôts a la consommation         14,7         14,8         13,8         13,5         11,8           Impôt sur le bulles minerales         11,2         10,9         10,1         9,4         8,3           Impôt sur le tablac         3,3         3,6         3,5         4,0         3,3           Impôt sur la bière         0,3         0,3         0,2         0,2         0,2           Redevances sur la circulation         1,0         0,0         0,2         0,7         0,8           Impôt sur les maisons de jeu         0,0         0,0         0,2         0,7         0,8           Taxes d'incitation         -         0,0         0,0         0,0         0,0           Taxe d'incitation sur les COV         -         -         0,0         0,0         0,0           Taxe pour l'assainissement des sites contaminés         -         -         0,0         0,0           Taxe pour l'assainissement des sites contaminés         -         -         0,0         0,0           Autres recites ficales <td>Impôt fédéral direct</td> <td>23,7</td> <td>23,5</td> <td>24,0</td> <td>25,2</td> <td>29,0</td>	Impôt fédéral direct	23,7	23,5	24,0	25,2	29,0
Taxe sur la valeur ajoutée         29,0         32,0         34,8         35,0         36,2           Autres impôts à la consommation         14,7         14,8         13,8         13,5         11,8           Impôt sur le tablac         31,3         3,6         3,5         4,0         3,3           Impôt sur le tablac         9,3         3,3         0,2         0,2         0,2           Redevances sur la circulation         1,0         1,6         2,7         3,4         3,4           Impôt sur les maisons de jeu         0,0         0,0         0,2         0,7         0,8           Taxes d'incitation         -         0,0         0,2         0,3         0,4           Taxes d'incitation sur les COV         -         -         0,0	Impôt anticipé	8,1	7,7	5,8	7,0	5,0
Autres impôts à la consommation I14,7 I14,8 I13,8 I13,5 I18,8 Impôt sur les huiles minérales Impôt sur les huiles minérales Impôt sur le tabac Impôt sur le tabac Impôt sur la bière Redevances sur la circulation I1,0 I1,6 I2,7 I3,4 I3,8 Impôt sur la bière Redevances sur la circulation I1,0 I1,6 I2,7 I3,4 I3,9 Impôt sur la bière Redevances sur la circulation I1,0 I1,6 I2,7 I3,4 I3,9 Impôt sur les maisons de jeu Impôt sur les maisons de jeu Impôt sur les maisons de jeu Ingôt sur les mote de les COV Ingôt ingôt sur les maisons de jeu Ingôt sur les mote de les Matrif, essence, diesel Ingôt sur le COQ Ingôt ing	Droits de timbre	5,6	6,4	6,7	5,3	4,5
Impôt sur les huiles minerales         11,2         10,9         10,1         9,4         8,3           Impôt sur la bière         0,3         0,3         0,2         0,2         0,2           Redevances sur la circulation         1,0         1,6         2,7         3,4         3,4           Droits de douane         3,4         2,4         2,1         1,9         1,6           Impôt sur les maisons de jeu         0,0         0,0         0,2         0,7         0,8           Taxes d'incitation         -         0,0         0,2         0,3         0,4           Taxe d'incitation sur les COV         -         -         0,0         0,0         0,0         0,0           Taxe d'incitation sur les COV         -         -         0,0         0,0         0,0         0,0           Taxe sur le COZ         -         -         0,0         0,0         0,0         0,0         0,0           Taxe sur le COZ         -         -         -         0,0         0,0         0,0         0,0           Patentes et concessions         1,0         1,3         1,7         2,4         2,1         1,7         1,4         4,4         2,1         1,7         1,4	Taxe sur la valeur ajoutée	29,0	32,0	34,8	35,0	36,2
Impôt sur le tabac         3,3         3,6         3,5         4,0         3.3           Impôt sur la bière         0,3         0,3         0,2         0,2         0,2           Redevances sur la circulation         1,0         1,6         2,7         3,4         3,4           Droits de douane         3,4         2,4         2,1         1,9         1,6           Impôt sur les maisons de jeu         0,0         0,0         0,2         0,3         0,4           Taxes d'incitation         -         0,0         0,0         0,0         0,2         0,2         0,2           Taxes d'incitation sur les COV         -         -         0,0	Autres impôts à la consommation	14,7	14,8	13,8	13,5	11,8
Impfot sur la bière         0,3         0,3         0,2         0,2         0,2           Redevances sur la circulation         1,0         1,6         2,7         3,4         3,4           Droits de douane         3,4         2,4         2,1         1,9         1,6           Impôt sur les maisons de jeu         0,0         0,0         0,2         0,7         0,8           Taxes d'incitation sur les COV         -         0,0         0,0         0,2         0,2         0,2           Taxe d'incitation sur les COV         -         -         0,0         0,0         0,0         0,0           Taxe pour l'assainissement des sites contaminés         -         -         0,0         0,0         0,0           Taxe pour l'assainissement des sites contaminés         -         -         -         0,0         0,0           Taxe sur le CO2         -         -         -         -         -         0,0         0,0           Patertes et COcessions         1,0         1,3         1,7         2,4         2,1           Patertes de La Grégie des alcools         0,5         0,4         0,4         0,4         0,4           Benétice net de la Régie des alcools         0,5         0,4	•	•	•		9,4	8,3
Redevances sur la circulation         1,0         1,6         2,7         3,4         1,6           Droits de douane         3,4         2,4         2,1         1,9         1,6           Impôt sur les maisons de jeu         0,0         0,0         0,2         0,7         0,8           Taxes d'incitation         -         0,0         0,0         0,2         0,2         0,2           Taxes d'incitation sur les COV         -         -         0,0         0,0         0,0         0,0           Taxes pour l'assainissement des sites contaminés         -         -         0,0         0,0         0,0           Taxe sur le CO2         -         -         -         0,2         0,1         0,0           Taxe sur le CO2         1,0         1,3         1,7         2,4         2,1           Patra ta bénéfice verse par la BNS         0,5         0,4         0,4         0,4         0,4           Benéfice verse par la BNS         0,4         0,8         1,2         1,7         1,4           Accroissement de la circulation monétaire         -         -         -         -         0,0         0,0           Recettes de la vente aux enchères de continigents         -         -         <	•	·	•			
Droits de douane         3,4         2,4         2,1         1,9         1,6           Impót sur les maisons de jeu         0,0         0,0         0,2         0,3         0,4           Taxes d'incitation         -         0,0         0,2         0,3         0,4           Taxes d'incitation sur les COV         -         -         0,0         0,0         0,0         0,0           Taxe pour l'assainissement des sites contaminés         -         -         0,0         0,1         0,0           Taxe pour l'assainissement des sites contaminés         -         -         0,0         0,1         0,0           Taxe pour l'assainissement des sites contaminés         -         -         0,0         0,1         0,0           Autres recettes fiscales         1,2         0,7         0,1         0,0         0,0           Patentes et concessions         1,0         1,3         1,7         2,4         2,1           Part au bénefice net de la Règie des alcools         0,5         0,4         0,4         0,4         0,4           Benéfice versé par la BNS         0,5         0,4         0,4         0,4         0,4           Accroissement de la circulation monétaire         -         -         0,0						
Impôt sur les maisons de jeu				-		3,4
Taxes d'incitation         -         0,0         0,2         0,3         0,4           Taxes d'incitation sur les COV         -         -         0,2         0,2         0,2           Taxes pour l'assainissement des sites contaminés         -         -         0,0         0,1         0,0           Taxe sur le CO2         -         -         0,7         0,1         0,0         0,0           Autres recettes fiscales         1,2         0,7         0,1         0,0         0,0           Pat au bénéfice net de la Régie des alcools         0,5         0,4         0,4         0,4         0,4           Benéfice verse par la BNS         0,4         0,8         1,2         1,7         1,4           Accroissement de la circulation monétaire         -         -         -         0,0         0,2         0,3           Recettes de la vente aux enchères de contingents         -         -         0,0         0,2         0,3           Autres patentes et concessions         0,2         0,1         0,1         0,1         0,0           Recettes d'inditérèts         3,7         3,3         2,3         1,9         2,3           Recettes d'intérèts         3,3         2,5         1,2						1,6
Taxe d'incitation sur les COV         –         –         0,0         0,0         0,0           Taxe d'incit., huile de chauff., essence, diesel         –         0,0         0,0         0,0           Taxe pour l'assainissement des sites contaminés         –         –         0,0         0,1         0,0           Taxe sur le CO2         –         –         –         0,0         0,0         0,0           Autres recettes fiscales         1,0         1,3         1,7         2,4         2,1           Pat au bénéfice net de la Régie des alcools         0,5         0,4         0,4         0,4         0,4           Bénéfice versé par la BNS         0,4         0,8         1,2         1,7         1,4           Accroissement de la circulation monétaire         –         –         –         0,0         0,2           Recettes de la vente aux enchères de contingents         –         –         0,0         0,2         0,3           Autres patentes et concessions         0,2         0,1         0,1         0,1         0,0           Recettes di vente aux enchères de contingents         3,7         3,3         2,3         1,9         2,3           Recettes financières         3,3         2,5         1,2	Impôt sur les maisons de jeu	0,0	0,0	0,2	0,7	0,8
Taxe g d'incit, huile de chauff, essence, diesel         −         0,0         0,0         0,0           Taxe pour l'assainissement des sites contaminés         −         −         0,0         0,1         0,0           Taxe sur le CO2         −         −         −         0,0         0,0           Autres recettes fiscales         1,2         0,7         0,1         0,0         0,0           Patentes et concessions         1,0         1,3         1,7         2,4         2,1           Part au bénéfice versé par la BNS         0,4         0,8         1,2         1,7         1,4           Accroissement de la circulation monétaire         −         −         −         0,0         0,0           Recettes de la vente aux enchères de contingents         −         −         −         0,0         0,2           Recettes de la vente aux enchères de contingents         −         −         −         0,0         0,2           Autres recettes de la vente aux enchères de contingents         −         −         −         0,0         0,2           Recettes financières         3,7         3,3         2,3         1,9         2,3           Recettes d'intérêts         3,3         2,5         1,2         0,8		_	0,0			0,4
Taxe pour l'assainissement des sites contaminés Taxe sur le CO2         -         -         -         0,0         0,1         0,0           Autres recettes fiscales         1,2         0,7         0,1         0,0         0,0           Patentes et concessions         1,0         1,3         1,7         2,4         2,1           Part au bénéfice net de la Régie des alcools         0,5         0,4         0,4         0,4         0,4           Bénéfice versé par la BNS         0,4         0,8         1,2         1,7         1,4           Accroissement de la circulation monétaire         -         -         -         0,0         0,2         0,3           Accroissement de la circulation monétaire         -         -         -         0,0         0,2         0,3           Recettes de la vente aux enchères de contingents         -         -         0,0         0,2         0,3           Autres patentes et concessions         0,2         0,1         0,1         0,1         0,0         0,0           Recettes financières         3,7         3,3         2,3         1,9         2,3           Placements financières         1,4         1,2         0,5         0,4         0,2           Préts		-	_			
Taxe sur le CO2         -         -         -         -         -         0,2           Autres recettes fiscales         1,2         0,7         0,1         0,0         0,0           Patentes et concessions         1,0         1,3         1,7         2,4         2,1           Part au bénéfice net de la Régie des alcools         0,5         0,4         0,4         0,4         0,4           Bénéfice versé par la BNS         0,4         0,8         1,2         1,7         1,4           Accroissement de la circulation monétaire         -         -         0,0         0,0         0,0           Recettes de la vente aux enchères de contingents         -         -         0,0         0,2         0,3           Autres patentes et concessions         0,2         0,1         0,1         0,1         0,0           Recettes de vante aux enchères de contingents         3,7         3,3         2,3         1,9         2,3           Recettes financières         3,3         2,5         1,2         0,8         1,0           Placements financières         1,4         1,2         0,5         0,4         0,2           Prêts         1,8         1,2         0,6         0,3         0,3		_	0,0			
Autres recettes fiscales 1,2 0,7 0,1 0,0 0,0  Patentes et concessions 1,0 1,3 1,7 2,4 2,1  Part au bénéfice net de la Régie des alcools 8 6néfice versé par la BNS 0,4 0,8 1,2 1,7 1,4  Accroissement de la circulation monétaire 0,0 0,0  Recettes de la vente aux enchères de contingents 0,0 0,0  Autres patentes et concessions 0,2 0,1 0,1 0,1 0,1 0,0  Recettes financières 3,7 3,3 2,3 1,9 2,3  Recettes financières 1,4 1,2 0,5 0,4 0,2  Prêts 1,8 1,2 0,6 0,3 0,3  Avance TP 0,0 0,0  Bénéfices de change 0,0 0,0  Autres recettes d'intérèts - 0,0 0,0 0,0  Bénéfices de change 0,0 0,0  Autres recettes financières - 0,0 0,0 0,0  Bénéfices de change 0,0 0,0  Autres recettes financières - 0,0 0,0 0,0  Autres recettes courantes - 0,0 0,0 0,0 0,0 0,0  Autres recettes courantes - 0,0 0,0 0,0 0,0 0,0 0,0 0,0 0,0 0,0 0,	·	-	_	-		
Patentes et concessions         1,0         1,3         1,7         2,4         2,1           Part au bénéfice net de la Régie des alcools         0,5         0,4         0,4         0,4         0,4           Bénéfice versé par la BNS         0,4         0,8         1,2         1,7         1,4           Accroissement de la circulation monétaire         —         —         —         0,0         0,2         0,3           Accroissement de la vente aux enchères de contingents         —         —         —         0,0         0,2         0,3           Autres patentes et concessions         0,2         0,1         0,1         0,1         0,0           Recettes financières         3,7         3,3         2,3         1,9         2,3           Recettes d'intérêts         3,3         2,5         1,2         0,8         1,0           Placements financiers         1,4         1,2         0,5         0,4         0,2           Prèts         1,8         1,2         0,6         0,3         0,3           Avance FTP         —         —         —         0,0         0,0           Autres recettes d'intérêts         0,1         0,1         0,1         0,1         1,1         <		1.2	0.7			
Part au bénéfice net de la Régie des alcools       0,5       0,4       0,4       0,4         Bénéfice versé par la BNS       0,4       0,8       1,2       1,7       1,4         Accroissement de la circulation monétaire       —       —       —       0,0       0,0         Recettes de la vente aux enchères de contingents       —       —       —       0,0       0,2       0,3         Autres patentes et concessions       0,2       0,1       0,1       0,1       0,0         Recettes financières       3,3       2,5       1,2       0,8       1,0         Placements financiers       1,4       1,2       0,5       0,4       0,2         Prèts       1,8       1,2       0,6       0,3       0,3         Avance FTP       —       —       —       0,0       0,0         Autres recettes d'intérêts       0,1       0,1       0,0       0,0       0,0         Bénéfices de change       —       —       —       —       0,0       0,0       0,0         Recettes de participations       0,3       0,7       1,1       1,1       1,3       1,3       2,1       2,4       2,1       2,4       2,1       2,4       2,1		·	•	•		
Bénéfice versé par la BNS         0,4         0,8         1,2         1,7         1,4           Accroissement de la circulation monétaire         -         -         -         0,0         0,0         0,0           Recettes de la vente aux enchères de contingents         -         -         0,0         0,2         0,3           Autres patentes et concessions         0,2         0,1         0,1         0,1         0,0           Recettes dinancières         3,7         3,3         2,3         1,9         2,3           Recettes dinancières         1,4         1,2         0,5         0,4         0,2           Placements financières         1,8         1,2         0,6         0,3         0,3           Avance FTP         -         -         -         0,2         0,4           Autres recettes d'intérêts         0,1         0,1         0,0         0,0         0,0           Benéfices de change         -         -         -         0,0         0,0         0,0           Recettes de participations         0,3         0,7         1,1         1,1         1,3         1,3           Autres recettes financières         7,9         3,2         2,3         2,7         2,6<						
Accroissement de la circulation monétaire       -       -       -       0,0       0,0         Recettes de la vente aux enchères de contingents       -       -       0,0       0,2       0,3         Autres patentes et concessions       0,2       0,1       0,1       0,1       0,0         Recettes financières       3,7       3,3       2,3       1,9       2,3         Recettes d'intérêts       3,3       2,5       1,2       0,8       1,0         Placements financiers       1,4       1,2       0,5       0,4       0,2         Placements financiers       1,8       1,2       0,6       0,3       0,3         Placements financiers       1,8       1,2       0,6       0,3       0,3         Avance FTP       -       -       -       0,2       0,4         Autres recettes d'intérêts       0,1       0,1       0,0       0,0       0,0         Bénétices de change       -       -       -       -       0,0       0,0       0,0       0,0         Recettes de participations       0,3       0,7       1,1       1,1       1,3       1,3       1,1       1,1       1,1       1,1       1,3       1,2       2,6 <td>•</td> <td></td> <td>•</td> <td>· ·</td> <td></td> <td>-</td>	•		•	· ·		-
Recettes de la vente aux enchères de contingents       -       -       0,0       0,2       0,3         Autres patentes et concessions       0,2       0,1       0,1       0,1       0,0         Recettes financières       3,7       3,3       2,3       1,9       2,3         Recettes d'intérêts       3,3       2,5       1,2       0,8       1,0         Placements financiers       1,4       1,2       0,5       0,4       0,2         Prêts       1,8       1,2       0,6       0,3       0,3         Avance FTP       -       -       -       0,2       0,4         Autres recettes d'intérêts       0,1       0,1       0,0       0,0       0,0       0,0         Bénéfices de change       -       -       -       -       0,2       0,4         Autres recettes d'intérêts       0,1       0,1       0,0       0,0       0,0       0,0         Recettes de participations       0,3       0,7       1,1       1,1       1,3       3       3,2       2,3       2,7       2,6         Compensations       3,2       2,4       2,1       2,4       2,0       2,2       2,3       2,7       2,6		0,4	0,8	1,2		
Autres patentes et concessions 0,2 0,1 0,1 0,1 0,0 0,0 Recettes financières 3,7 3,3 2,3 1,9 2,3 1,0 1,0 0,0 Recettes d'intérêts 3,3 2,5 1,2 0,8 1,0 1,0 1,0 1,0 1,0 1,0 1,0 1,0 1,0 1,0		-	_	_	0,0	
Recettes financières         3,7         3,3         2,3         1,9         2,3           Recettes d'intérêts         3,3         2,5         1,2         0,8         1,0           Placements financiers         1,4         1,2         0,5         0,4         0,2           Prêts         1,8         1,2         0,6         0,3         0,3           Avance FTP         -         -         -         0,2         0,4           Autres recettes d'intérêts         0,1         0,1         0,0         0,0         0,0           Recettes de participations         0,3         0,7         1,1         1,1         1,3           Autres recettes financières         -         0,0         0,0         0,0         0,0           Autres recettes courantes         7,9         3,2         2,3         2,7         2,6           Compensations         3,2         2,4         2,1         2,4         2,0           Autres recettes courantes         3,2         2,4         2,1         2,4         2,0           Compensations         3,2         2,4         2,1         2,4         2,0           Taxe d'exemption de l'obligation de servir         0,5         0,4	Recettes de la vente aux enchères de contingents	-	-	0,0	0,2	0,3
Recettes d'intérêts       3,3       2,5       1,2       0,8       1,0         Placements financiers       1,4       1,2       0,5       0,4       0,2         Prêts       1,8       1,2       0,6       0,3       0,3         Avance FTP       -       -       -       0,2       0,4         Autres recettes d'intérêts       0,1       0,1       0,0       0,0       0,0         Bénéfices de change       -       -       -       0,0       0,0       0,0       0,0         Recettes de participations       0,3       0,7       1,1       1,1       1,3         Autres recettes financières       -       0,0       0,0       0,0       0,0         Autres recettes courantes       7,9       3,2       2,3       2,7       2,6         Compensations       3,2       2,4       2,1       2,4       2,0         Compensations       3,2       2,4       2,1       2,4       2,0         Taxe d'exemption de l'obligation de servir       0,5       0,4       0,4       0,3       0,2         Emoluments pour actes administratifs       0,6       0,6       0,6       0,5       0,4         Ventes       <	Autres patentes et concessions	0,2	0,1	0,1	0,1	0,0
Placements financiers         1,4         1,2         0,5         0,4         0,2           Prêts         1,8         1,2         0,6         0,3         0,3           Avance FTP         -         -         -         0,0         0,0           Autres recettes d'intérêts         0,1         0,1         0,0         0,0         0,0           Bénéfices de change         -         -         -         -         0,0         0,0         -           Recettes de participations         0,3         0,7         1,1         1,1         1,3           Autres recettes financières         -         0,0         0,0         0,0         0,0           Autres recettes courantes         7,9         3,2         2,3         2,7         2,6           Compensations         3,2         2,4         2,1         2,4         2,0           Autres d'exemption de l'obligation de servir         0,5         0,4         0,4         0,3         0,2           Emoluments pour actes administratifs         0,6         0,6         0,6         0,5         0,4           Ventes         0,3         0,2         0,2         0,3         0,3           Remboursements         0,7 </td <td>Recettes financières</td> <td>3,7</td> <td>3,3</td> <td>2,3</td> <td>1,9</td> <td>2,3</td>	Recettes financières	3,7	3,3	2,3	1,9	2,3
Prêts       1,8       1,2       0,6       0,3       0,3         Avance FTP       -       -       -       0,2       0,4         Autres recettes d'intérêts       0,1       0,1       0,0       0,0       0,0         Bénéfices de change       -       -       -       0,0       0,0       -         Recettes de participations       0,3       0,7       1,1       1,1       1,3         Autres recettes financières       -       0,0       0,0       0,0       0,0         Autres recettes courantes       7,9       3,2       2,3       2,7       2,6         Compensations       3,2       2,4       2,1       2,4       2,0         Taxe d'exemption de l'obligation de servir       0,5       0,4       0,4       0,3       0,2         Emoluments pour actes administratifs       0,6       0,6       0,6       0,5       0,4         Ventes       0,3       0,2       0,2       0,3       0,2         Emoluments pour actes administratifs       0,6       0,6       0,6       0,5       0,4         Ventes       0,7       0,7       0,4       0,4       0,1       0,3         Recettes d'iepargne UE <td>Recettes d'intérêts</td> <td>3,3</td> <td>2,5</td> <td>1,2</td> <td>0,8</td> <td>1,0</td>	Recettes d'intérêts	3,3	2,5	1,2	0,8	1,0
Avance FTP       -       -       -       0,2       0,4         Autres recettes d'intérêts       0,1       0,1       0,0       0,0       0,0         Bénéfices de change       -       -       -       0,0       0,0       -         Recettes de participations       0,3       0,7       1,1       1,1       1,3         Autres recettes financières       -       0,0       0,0       0,0       0,0         Autres recettes courantes       7,9       3,2       2,3       2,7       2,6         Compensations       3,2       2,4       2,1       2,4       2,0         Taxe d'exemption de l'obligation de servir       0,5       0,4       0,4       0,3       0,2         Emoluments pour actes administratifs       0,6       0,6       0,6       0,5       0,4         Ventes       0,3       0,2       0,2       0,3       0,2         Remboursements       0,7       0,7       0,4       0,4       0,1         Fiscalité de l'épargne UE       -       -       -       0,1       0,3       0,8         Autres compensations       1,1       0,6       0,6       0,8       0,8         Recettes diverses <td></td> <td>•</td> <td>•</td> <td></td> <td></td> <td></td>		•	•			
Autres recettes d'intérêts       0,1       0,1       0,0       0,0       0,0         Bénéfices de change       -       -       -       0,0       -         Recettes de participations       0,3       0,7       1,1       1,1       1,3         Autres recettes financières       -       0,0       0,0       0,0       0,0         Autres recettes courantes       7,9       3,2       2,3       2,7       2,6         Compensations       3,2       2,4       2,1       2,4       2,0         Taxe d'exemption de l'obligation de servir       0,5       0,4       0,4       0,3       0,2         Emoluments pour actes administratifs       0,6       0,6       0,6       0,5       0,4         Ventes       0,3       0,2       0,2       0,3       0,3         Remboursements       0,7       0,7       0,4       0,4       0,1         Fiscalité de l'épargne UE       -       -       -       0,1       0,3       0,8         Autres compensations       1,1       0,6       0,6       0,8       0,8       0,8         Recettes diverses       4,7       0,8       0,1       0,3       0,6       0,0       0,0 <td></td> <td>1,8</td> <td>1,2</td> <td></td> <td></td> <td>-</td>		1,8	1,2			-
Bénéfices de change       -       -       -       0,0       -         Recettes de participations       0,3       0,7       1,1       1,1       1,3         Autres recettes financières       -       0,0       0,0       0,0       0,0         Autres recettes courantes       7,9       3,2       2,3       2,7       2,6         Compensations       3,2       2,4       2,1       2,4       2,0         Taxe d'exemption de l'obligation de servir       0,5       0,4       0,4       0,3       0,2         Emoluments pour actes administratifs       0,6       0,6       0,6       0,5       0,4         Ventes       0,3       0,2       0,2       0,3       0,2         Remboursements       0,7       0,7       0,4       0,4       0,1         Fiscalité de l'épargne UE       -       -       -       0,1       0,3       0,8         Autres compensations       1,1       0,6       0,6       0,8       0,8         Recettes diverses       4,7       0,8       0,1       0,3       0,6         Autres       4,5       0,6       0,0       0,0       0,0         Recettes d'investissement       0,7 </td <td></td> <td>- 0.1</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td>		- 0.1				
Recettes de participations       0,3       0,7       1,1       1,1       1,3         Autres recettes financières       -       0,0       0,0       0,0       0,0         Autres recettes courantes       7,9       3,2       2,3       2,7       2,6         Compensations       3,2       2,4       2,1       2,4       2,0         Taxe d'exemption de l'obligation de servir       0,5       0,4       0,4       0,3       0,2         Emoluments pour actes administratifs       0,6       0,6       0,6       0,6       0,5       0,4         Ventes       0,3       0,2       0,2       0,3       0,2         Remboursements       0,7       0,7       0,4       0,4       0,1         Fiscalité de l'épargne UE       -       -       -       -       0,1       0,3       0,8         Autres compensations       1,1       0,6       0,6       0,8       0,8       0,8         Recettes diverses       4,7       0,8       0,1       0,3       0,6         Autres       4,5       0,6       0,0       0,0       0,0         Recettes d'investissement       0,7       3,1       3,4       0,7       0,3 </td <td></td> <td>0,1</td> <td>•</td> <td>•</td> <td></td> <td>0,0</td>		0,1	•	•		0,0
Autres recettes financières       -       0,0       0,0       0,0       0,0         Autres recettes courantes       7,9       3,2       2,3       2,7       2,6         Compensations       3,2       2,4       2,1       2,4       2,0         Taxe d'exemption de l'obligation de servir       0,5       0,4       0,4       0,3       0,2         Emoluments pour actes administratifs       0,6       0,6       0,6       0,5       0,4         Ventes       0,3       0,2       0,2       0,3       0,3         Remboursements       0,7       0,7       0,4       0,4       0,1         Fiscalité de l'épargne UE       -       -       -       0,1       0,3       0,8         Autres compensations       1,1       0,6       0,6       0,8       0,8       0,8         Recettes diverses       4,7       0,8       0,1       0,3       0,6         Recettes provenant d'immeubles       0,1       0,1       0,1       0,2       0,6         Autres       0,7       3,1       3,4       0,7       0,3         Vente d'immobilisations corporelles       0,1       0,2       0,1       0,1       0,1       0,1 <td< td=""><td></td><td>- 0.3</td><td></td><td></td><td></td><td>- 1.2</td></td<>		- 0.3				- 1.2
Autres recettes courantes       7,9       3,2       2,3       2,7       2,6         Compensations       3,2       2,4       2,1       2,4       2,0         Taxe d'exemption de l'obligation de servir       0,5       0,4       0,4       0,3       0,2         Emoluments pour actes administratifs       0,6       0,6       0,6       0,5       0,4         Ventes       0,3       0,2       0,2       0,3       0,3         Remboursements       0,7       0,7       0,4       0,4       0,1         Fiscalité de l'épargne UE       -       -       -       0,1       0,3       0,8         Autres compensations       1,1       0,6       0,6       0,8       0,8       0,8         Recettes diverses       4,7       0,8       0,1       0,3       0,6         Recettes provenant d'immeubles       0,1       0,1       0,1       0,2       0,6         Autres       4,5       0,6       0,0       0,0       0,0         Recettes d'investissement       0,7       3,1       3,4       0,7       0,3         Vente d'immobilisations corporelles       0,1       0,2       0,1       0,1       0,1       0,1 <td< td=""><td>·</td><td>0,3</td><td>•</td><td>· ·</td><td></td><td>•</td></td<>	·	0,3	•	· ·		•
Compensations       3,2       2,4       2,1       2,4       2,0         Taxe d'exemption de l'obligation de servir       0,5       0,4       0,4       0,3       0,2         Emoluments pour actes administratifs       0,6       0,6       0,6       0,5       0,4         Ventes       0,3       0,2       0,2       0,3       0,3         Remboursements       0,7       0,7       0,4       0,4       0,1         Fiscalité de l'épargne UE       -       -       -       0,1       0,3       0,8         Autres compensations       1,1       0,6       0,6       0,8       0,8       0,8         Recettes diverses       4,7       0,8       0,1       0,3       0,6         Recettes provenant d'immeubles       0,1       0,1       0,1       0,2       0,6         Autres       4,5       0,6       0,0       0,0       0,0         Recettes d'investissement       0,7       3,1       3,4       0,7       0,3         Vente d'immobilisations corporelles       0,1       0,2       0,1       0,1       0,1       0,1         Remboursement de prêts       0,5       2,9       3,2       0,6       0,2       0,	Autres recettes financieres	_		•		
Taxe d'exemption de l'obligation de servir       0,5       0,4       0,4       0,3       0,2         Emoluments pour actes administratifs       0,6       0,6       0,6       0,5       0,4         Ventes       0,3       0,2       0,2       0,3       0,3         Remboursements       0,7       0,7       0,4       0,4       0,1         Fiscalité de l'épargne UE       -       -       -       0,1       0,3       0,8         Autres compensations       1,1       0,6       0,6       0,8       0,8         Recettes diverses       4,7       0,8       0,1       0,3       0,6         Recettes provenant d'immeubles       0,1       0,1       0,1       0,1       0,2       0,6         Autres       4,5       0,6       0,0       0,0       0,0       0,0         Recettes d'investissement       0,7       3,1       3,4       0,7       0,3         Vente d'immobilisations corporelles       0,1       0,2       0,1       0,1       0,1       0,1       0,1         Remboursement de prêts       0,5       2,9       3,2       0,6       0,2       0,2						
Emoluments pour actes administratifs       0,6       0,6       0,6       0,5       0,4         Ventes       0,3       0,2       0,2       0,3       0,3         Remboursements       0,7       0,7       0,4       0,4       0,1         Fiscalité de l'épargne UE       -       -       -       0,1       0,3       0,8         Autres compensations       1,1       0,6       0,6       0,8       0,8         Recettes diverses       4,7       0,8       0,1       0,3       0,6         Recettes provenant d'immeubles       0,1       0,1       0,1       0,2       0,6         Autres       4,5       0,6       0,0       0,0       0,0         Recettes d'investissement       0,7       3,1       3,4       0,7       0,3         Vente d'immobilisations corporelles       0,1       0,2       0,1       0,1       0,1       0,1         Remboursement de prêts       0,5       2,9       3,2       0,6       0,2	•			-		
Ventes         0,3         0,2         0,2         0,3         0,3           Remboursements         0,7         0,7         0,4         0,4         0,1           Fiscalité de l'épargne UE         -         -         -         0,1         0,3           Autres compensations         1,1         0,6         0,6         0,8         0,8           Recettes diverses         4,7         0,8         0,1         0,3         0,6           Recettes provenant d'immeubles         0,1         0,1         0,1         0,2         0,6           Autres         4,5         0,6         0,0         0,0         0,0           Recettes d'investissement         0,7         3,1         3,4         0,7         0,3           Vente d'immobilisations corporelles         0,1         0,2         0,1         0,1         0,1           Remboursement de prêts         0,5         2,9         3,2         0,6         0,2				-		
Remboursements       0,7       0,7       0,4       0,4       0,1         Fiscalité de l'épargne UE       -       -       -       -       0,1       0,3         Autres compensations       1,1       0,6       0,6       0,8       0,8         Recettes diverses       4,7       0,8       0,1       0,3       0,6         Recettes provenant d'immeubles       0,1       0,1       0,1       0,2       0,6         Autres       4,5       0,6       0,0       0,0       0,0         Recettes d'investissement       0,7       3,1       3,4       0,7       0,3         Vente d'immobilisations corporelles       0,1       0,2       0,1       0,1       0,1         Remboursement de prêts       0,5       2,9       3,2       0,6       0,2		0,6				
Fiscalité de l'épargne UE       -       -       -       -       0,1       0,3         Autres compensations       1,1       0,6       0,6       0,8       0,8         Recettes diverses       4,7       0,8       0,1       0,3       0,6         Recettes provenant d'immeubles       0,1       0,1       0,1       0,2       0,6         Autres       4,5       0,6       0,0       0,0       0,0         Recettes d'investissement       0,7       3,1       3,4       0,7       0,3         Vente d'immobilisations corporelles       0,1       0,2       0,1       0,1       0,1         Remboursement de prêts       0,5       2,9       3,2       0,6       0,2						
Autres compensations       1,1       0,6       0,6       0,8       0,8         Recettes diverses       4,7       0,8       0,1       0,3       0,6         Recettes provenant d'immeubles       0,1       0,1       0,1       0,2       0,6         Autres       4,5       0,6       0,0       0,0       0,0         Recettes d'investissement       0,7       3,1       3,4       0,7       0,3         Vente d'immobilisations corporelles       0,1       0,2       0,1       0,1       0,1         Remboursement de prêts       0,5       2,9       3,2       0,6       0,2		-				
Recettes diverses       4,7       0,8       0,1       0,3       0,6         Recettes provenant d'immeubles       0,1       0,1       0,1       0,2       0,6         Autres       4,5       0,6       0,0       0,0       0,0         Recettes d'investissement       0,7       3,1       3,4       0,7       0,3         Vente d'immobilisations corporelles       0,1       0,2       0,1       0,1       0,1         Remboursement de prêts       0,5       2,9       3,2       0,6       0,2		1,1				
Recettes provenant d'immeubles       0,1       0,1       0,1       0,2       0,6         Autres       4,5       0,6       0,0       0,0       0,0         Recettes d'investissement       0,7       3,1       3,4       0,7       0,3         Vente d'immobilisations corporelles       0,1       0,2       0,1       0,1       0,1         Remboursement de prêts       0,5       2,9       3,2       0,6       0,2	•					
Recettes d'investissement         0,7         3,1         3,4         0,7         0,3           Vente d'immobilisations corporelles         0,1         0,2         0,1         0,1         0,1           Remboursement de prêts         0,5         2,9         3,2         0,6         0,2						
Vente d'immobilisations corporelles         0,1         0,2         0,1         0,1         0,1           Remboursement de prêts         0,5         2,9         3,2         0,6         0,2	Autres	4,5	0,6	0,0	0,0	0,0
Vente d'immobilisations corporelles         0,1         0,2         0,1         0,1         0,1           Remboursement de prêts         0,5         2,9         3,2         0,6         0,2	Recettes d'investissement	0,7	3,1	3,4	0,7	0,3
Remboursement de prêts 0,5 2,9 3,2 0,6 0,2						
	·					
7 Table 5 Telectics a mire 5 tip 5 cm cm - 0,0 0,0 0,0 0,0 -	Autres recettes d'investissement	0,0	0,0	0,0	0,0	_

Remarque: Les législatures se chevauchent. La législature 2003-2007 englobe les chiffres pour la période allant de 2004 à 2007. La législature actuelle (2007-2011) comprend le budget 2008 ainsi que le plan financier pour les années 2009 à 2011.

# **B21 Dépenses par groupe de comptes**

mio CHF	Compte 2004	Compte 2005	Compte 2006	Compte 2007	Budget 2008	Budget 2009	Ecart p. r. au val. abs.	и В 2008 %
Dépenses ordinaires	50 285	51 403	52 377	53 965	56 854	58 557	1 703	3,0
Dépenses propres	8 478	8 282	8 187	8 471	9 345	9 612	267	2,9
Dépenses de personnel	4 469	4 375	4 325	4 462	4 616	4 803	186	4,0
Rétribution du personnel	3 680	3 657	3 629	3 667	3 767	3 958	191	5,1
Cotisations de l'employeur	550	497	492	590	619	682	64	10,3
Prestations de l'employeur	177	163	160	150	149	73	-76	-51,1
Autres dépenses de personnel	61	59	44	55	83	90	7	8,6
Dépenses de biens et serv. et dépenses d'exploit.	2 664	2 638	2 683	2 841	3 472	3 756	284	8,2
Dépenses de matériel et de marchandises	15	10	11	46	49	51	2	3,9
Dépenses d'exploitation	2 649	2 628	2 672	2 795	3 117	3 307	190	6,1
Immeubles	436	441	423	230	249	279	30	12,0
Loyers et fermages	144	144	142	133	152	161	9	6,1
Informatique	151	133	151	295	484	544	61	12,6
Dépenses de conseil	376	327	340	468	272	267	-5	-1,9
Dépenses d'exploitation de l'armée	749	784	784	710	749	837	88	11,7
Pertes sur créances	_	_	_	224	255	256	1	0,4
Autres dépenses d'exploitation	793	799	833	735	956	962	6	0,6
Entretien courant des routes nationales	-	_	_	_	305	398	93	30,3
Dépenses d'armement	1 346	1 269	1 178	1 168	1 257	1 053	-204	-16,2
Etude de projets, tests et prép. de l'acquisition	137	131	143	145	150	120	-30	-20,0
Equipement et matériel à renouveler	291	285	295	289	315	289	-26	-8,3
Matériel d'armement	919	853	740	734	792	644	-148	-18,7
Dépenses de transfert courantes	32 195	32 822	33 661	35 228	36 841	38 192	1 351	3,7
Parts de tiers aux recettes de la	6 536	7 226	8 098	8 624	6 669	7 066	397	6,0
Confédération								
Parts des cantons	4 521	4 954	5 607	5 999	3 927	4 194	266	6,8
Parts des assurances sociales	1 924	2 163	2 363	2 478	2 609	2 744	134	5,1
Redistribution des taxes d'incitation	91	109	127	147	132	129	-3	-2,5
Indemnités à des collectivités publiques	381	1 084	986	969	909	675	-234	-25,7
Contributions à des propres institutions	2 199	2 072	2 075	2 527	2 666	2 643	-23	-0,9
<b>Contributions à des tiers</b> Péréquation financière	10 570 –	9 662	9 719 _	9 697 _	<b>12 866</b> 2 724	<b>13 284</b> 2 803	<b>418</b> 79	<b>3,2</b> 2,9
Organisations internationales	695	1 200	1 178	1 298	1 505	1 537	32	2,1
Autres contributions à des tiers	9 876	8 462	8 541	8 399	8 637	8 944	307	3,6
Contributions aux assurances sociales	12 509	12 778	12 783	13 411	13 731	14 525	794	5,8
AVS/AI/APG	9 548	9 712	9 703	10 181	10 579	11 185	606	5,7
Autres assurances sociales	2 961	3 065	3 080	3 230	3 152	3 340	188	6,0

Remarque: changements structurels induits par l'introduction de la RPT en 2008. Les parts de tiers, les investissements en immobilisations corporelles et les contributions à des investissements, entre autres, ne sont plus comparables à ceux des années précédentes.



# **B21** Dépenses par groupe de comptes

suite	Compte	Compte	Compte	Compte	Budget	Budget	Ecart p. r. a	
mio CHF	2004	2005	2006	2007	2008	2009	val. abs.	%
Dépenses financières	3 388	3 711	4 105	4 003	3 971	3 905	-66	-1,7
Dépenses d'intérêts	3 167	3 577	3 993	3 849	3 836	3 794	-42	-1,1
Emprunts	2 408	2 945	3 339	3 310	3 267	3 196	-71	-2,2
Créances comptables à court terme	45	110	196	221	366	318	-48	-13,1
Autres dépenses d'intérêts	714	522	458	318	203	280	77	37,7
Pertes de change	_	-	-	54	-	-	_	-
Dépenses de financement	216	134	112	89	135	95	-39	-29,3
Autres dépenses financières	5	-	_	10	0	16	16	6 356,1
Dépenses d'investissement	6 223	6 589	6 424	6 264	6 698	6 849	151	2,3
Immobilisations corporelles et	611	585	591	874	2 514	2 487	-27	-1,1
stocks								
Immeubles	239	247	243	603	620	599	-21	-3,3
Biens meubles et stocks	373	338	347	271	364	438	73	20,1
Routes nationales	_	_	_	_	1 529	1 449	-80	-5,2
Immobilisations incorporelles	13	11	13	13	51	46	-5	-9,6
Prêts	314	504	489	376	395	352	-42	-10,7
Participations	59	53	39	35	27	31	4	13,9
Contributions à des investissements	5 226	5 436	5 292	4 966	3 710	3 932	221	6,0
Fonds pour les grands projets ferroviaires	-	-	-	_	1 438	1 576	138	9,6
Autres contributions à des investissements	5 226	5 436	5 292	4 966	2 272	2 356	84	3,7

Remarque: changements structurels induits par l'introduction de la RPT en 2008. Les parts de tiers, les investissements en immobilisations corporelles et les contributions à des investissements, entre autres, ne sont plus comparables à ceux des années précédentes.

### **B22** Evolution des dépenses par groupe de comptes

			Législa	ntures	
Taux de croissance annuel moyen en %	1991-1995	1995-1999	1999-2003	2003-2007	2007-2011
Dépenses ordinaires	3,4	2,9	2,4	1,9	4,2
Dépenses propres	0,8	-1,7	-2,6	-0,3	4,3
Dépenses de personnel	2,4	0,0	-2,1	0,0	2,4
Rétribution du personnel	3,3	0,1	-2,0	0,2	2,3
Cotisations de l'employeur	0,8	-2,4	-0,8	2,1	4,9
Prestations de l'employeur	-4,3	3,3	-7,6	-9,9	-11,9
Autres dépenses de personnel	0,1	5,0	15,1	-3,5	11,1
Dépenses de biens et serv. et dépenses d'exploit.	-0,3	0,6	-2,1	-0,2	8,0
Dépenses de matériel et de marchandises	_	_	78,3	38,5	3,3
Dépenses d'exploitation	-0,3	0,5	-2,2	-0,5	5,1
Immeubles	-2,2	-1,6	-7,0	-15,6	6,4
Loyers et fermages	7,5 8,7	2,2	-0,6	-0,2	5,0
Informatique Dépenses de conseil	8, <i>7</i> 5,5	0,0 34,0	-4,1	13,2 4,0	16,7 -12,5
Dépenses d'exploitation de l'armée	-7,8	54,0 5,9	11,0 -0,9	-3,3	3,9
Pertes sur créances	-7,0	5,9	-0,9	-5,5	5,9
Autres dépenses d'exploitation	3,6	-5,4	-4,5	-4,3	8,5
Entretien courant des routes nationales	- -	- -	-,5	-,5	-
Dépenses d'armement	-0,8	-9,4	-5,7	-1,6	1.6
Etude de projets, tests et prép. de l'acquisition	-10,0	- <b>5,4</b> -5,9	13,3	-1 <b>,6</b> -0,6	<b>1,6</b> -5,6
Equipement et matériel à renouveler	-10,0 -5,2	-5, <i>9</i> -9,1	0,6	0,1	-5,0 -0,8
Matériel d'armement	1,2	-9,7	-9,4	-2,4	3,7
Dépenses de transfert courantes	4,6	4,2	3,9	2,9	4,8
Parts de tiers aux recettes de la Confédération	2,8	12,9	6,4	7,5	0,6
Parts de tiers aux recettes de la Confederation Parts des cantons	<b>2,8</b> 2,8	5,1	<b>0,4</b> 4,8	7,1	-7,6
Parts des assurances sociales	2,0	5,1	10,5	7,1	-7,6 13,3
Redistribution des taxes d'incitation	_	_	10,5	50,7	25,2
	-12,0	11,2	1,6	21,8	-7,6
Indemnités à des collectivités publiques Contributions à des propres institutions	- 12,0 5,0	-29,3	33,1	21,0 5,0	-7,6 2,9
		•			
Contributions à des tiers Péréquation financière	4,5 _	8,2 _	-0,7 _	-1,8 -	10,3
Organisations internationales	5,0	7,4	7,3	18,6	7,3
Autres contributions à des tiers	4,5	8,2	-1,1	-3,7	3,5
Contributions aux assurances sociales	6,0	3,0	4,2	2,7	4,2
AVS/AI/APG	6,3	4,8	4,3	2,5	4,7
Autres assurances sociales	5,5	-1,8	4,0	3,3	2,6
Dépenses financières	11,1	4,2	-0,8	2,8	-1,5
Dépenses d'intérêts	10,7	3,9	-2,1	4,0	-1,6
Emprunts	24,9	8,0	2,5	9,6	-3,0
Créances comptables à court terme	34,4	-17,2	-41,4	77,8	15,4
Autres dépenses d'intérêts	-2,9	3,4	-7,2	-24,5	-2,3
Pertes de change	_	_	_	_	-100,0
Dépenses de financement	49,7	17,6	26,5	-25,7	13,3
Autres dépenses financières	-	-	-	-	-100,0
Dépenses d'investissement	-1,0	4,7	5,6	-0,2	3,7
Immobilisations corporelles et stocks	2,2	1,9	-8,6	10,4	34,7
Immeubles	5,3	7,0	-19,3	28,2	0,7
Biens meubles et stocks	-0,7	-4,5	3,6	-7,2	10,5
Routes nationales	-	-	-	-	-
Immobilisations incorporelles	-	-	-	3,0	49,6
Prêts	-12,3	-13,2	3,7	13,7	-1,3
Participations	-33,3	43,3	102,2	-14,5	0,5
Contributions à des investissements	0,1	6,8	7,7	-2,2	-5,8
Fonds pour les grands projets ferroviaires	-	-	_		-
Autres contributions à des investissements	0,1	6,8	7,7	-2,2	-17,3
-	<u> </u>	•	•	· ·	

Remarque: Les législatures se chevauchent. La législature 2003-2007 englobe les chiffres pour la période allant de 2004 à 2007. La législature actuelle (2007-2011) comprend le budget 2008 ainsi que le plan financier pour les années 2009 à 2011.



### **B23 Structure des dépenses par groupe de comptes**

3	•	Législatures				
Part en % des recettes ordinaires	1991-1995	1995-1999	1999-2003	2003-2007	2007-2011	
Dépenses ordinaires	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	
Dépenses propres	25,4	22,0	17,6	16,1	16,3	
Dépenses de personnel	12,1	10,9	8,9	8,5	8,0	
Rétribution du personnel	9,7	8,8	7,0	7,0	6,6	
Cotisations de l'employeur	1,7	1,4	1,2	1,0	1,1	
Prestations de l'employeur Autres dépenses de personnel	0,6 0,1	0,7 0,1	0,7 0,1	0,3 0,1	0,2 0,1	
	•					
<b>Dépenses de biens et serv. et dépenses d'exploit.</b> Dépenses de matériel et de marchandises	7,8 _	<b>7,0</b> 0,0	<b>5,9</b> 0,0	<b>5,2</b> 0,0	<b>6,2</b> 0,1	
Dépenses d'exploitation	7,8	7,0	5,9	5,2	5,5	
Immeubles	1,6	1,5	1,0	0,7	0,5	
Loyers et fermages	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	
Informatique	0,5	0,5	0,4	0,4	0,9	
Dépenses de conseil	0,2	0,4	0,7	0,7	0,5	
Dépenses d'exploitation de l'armée	2,0	1,7	1,7	1,5	1,4	
Pertes sur créances	- 2.1	_ 2.6	- 1.0	0,1	0,4	
Autres dépenses d'exploitation Entretien courant des routes nationales	3,1	2,6	1,8	1,5	1,6 0,6	
	-	4.4	2.0	2.4		
Dépenses d'armement	<b>5,5</b> 0,3	<b>4,1</b> 0,2	<b>2,8</b> 0,3	<b>2,4</b> 0,3	<b>2,1</b>	
Etude de projets, tests et prép. de l'acquisition Equipement et matériel à renouveler	1,1	0,2	0,5	0,5	0,2 0,5	
Matériel d'armement	4,1	3,1	1,9	1,6	1,4	
Dépenses de transfert courantes	54,6	57,6	61,8	64,4	65,7	
Parts de tiers aux recettes de la Confédération	7,9	8,9	12,9	14,7	12,8	
Parts des cantons	7,9	8,2	9,0	10,1	6,9	
Parts des assurances sociales	-	0,7	3,8	4,3	5,5	
Redistribution des taxes d'incitation	-	_	0,1	0,2	0,4	
Indemnités à des collectivités publiques	0,9	0,8	0,9	1,6	1,2	
Contributions à des propres institutions	6,3	3,7	4,2	4,3	4,5	
Contributions à des tiers	18,7	21,7	20,7	19,1	22,6	
Péréquation financière	_	_	_	_	4,7	
Organisations internationales	0,9	1,0	1,2	2,1	2,7	
Autres contributions à des tiers	17,8	20,7	19,6	17,0	15,2	
Contributions aux assurances sociales	20,8	22,4	23,1	24,7	24,5	
AVS/AI/APG Autres assurances sociales	15,1 5,7	17,1 5,4	17,5 5,5	18,8 5,9	18,9 5,6	
-			· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·			
Dépenses financières	7,2	7,5	7,6	7,3	6,4	
Dépenses d'intérêts	<b>7,0</b> 2,8	<b>7,3</b>	<b>7,1</b>	<b>7,0</b>	<b>6,2</b>	
Emprunts Créances comptables à court terme	1,1	4,1 0,5	4,8 0,4	5,8 0,3	5,1 0,6	
Autres dépenses d'intérêts	3,1	2,6	1,9	1,0	0,4	
Pertes de change	_	_	_	0,0	_	
Dépenses de financement	0,2	0,2	0,5	0,3	0,2	
Autres dépenses financières	_	_	_	0,0	0,0	
Dépenses d'investissement	12,8	12,9	13,1	12,3	11,6	
Immobilisations corporelles et stocks	2,1	1,7	1,1	1,3	4,4	
Immeubles	1,1	1,0	0,5	0,6	1,0	
Biens meubles et stocks Routes nationales	1,0	0,7	0,6	0,6	0,7 2,7	
Immobilisations incorporelles	_	_	0,0	0,0	0,1	
Prêts	3,1	3,3	1,2	0,8	0,6	
Participations	0,0	0,0	0,1	0,1	0,1	
Contributions à des investissements	7,6	7,9	10,7	10,1	6,4	
Fonds pour les grands projets ferroviaires	/,0 _		10,7	10,1	<b>0,4</b> 2,6	
Autres contributions à des investissements	7,6	7,9	10,7	10,1	3,8	

Remarque: Les législatures se chevauchent. La législature 2003-2007 englobe les chiffres pour la période allant de 2004 à 2007. La législature actuelle (2007-2011) comprend le budget 2008 ainsi que le plan financier pour les années 2009 à 2011.

# **B31** Dépenses par groupe de tâches

mio CHF	Compte 2004	Compte 2005	Compte 2006	Compte 2007	Budget 2008	Budget 2009	Ecart p. r. au val. abs.	B 2008 %
Total des groupes de tâches (dépenses ordinaires)	50 285	51 403	52 377	53 965	56 854	58 557	1 703	3,0
Conditions institutionnelles et financières	2 234	2 139	2 150	2 162	2 396	2 456	60	2,5
Conditions institutionnelles et financières	2 234	2 139	2 150	2 162	2 396	2 456	60	2,5
<b>Ordre et sécurité publique</b> Questions juridiques	<b>780</b> 101	<b>757</b> 91	<b>771</b> 84	<b>813</b> 78	<b>894</b> 77	<b>960</b> 74	<b>66</b> -2	<b>7,4</b> -3,0
Services de police, poursuite pénale et exécution des peines	286	280	293	311	347	385	38	11,1
Contrôles à la frontière Tribunaux	284 109	274 112	273 121	282 141	307 163	329 171	22 8	7,0 5,0
Relations avec l'étranger - coopération internationale	2 285	2 278	2 269	2 274	2 486	2 622	136	5,5
Relations politiques	591	588	579	613	656	704	48	7,3
Aide au développement (pays du Sud et de l'Est)	1 490	1 499	1 563	1 559	1 641	1 702	60	3,7
Relations économiques Aide aux pays de l'Est et élargissement de l'UE	81 122	74 117	70 57	71 30	82 106	83 133	1 27	0,8 25,3
Défense nationale	4 461	4 437	4 272	4 327	4 550	4 585	35	0,8
Défense nationale militaire	4 357	4 339	4 174	4 231	4 453	4 487	33	0,7
Coopération nationale pour la sécurité	104	98	98	95	97	98	1	1,4
Formation et recherche Formation professionnelle	<b>4 539</b> 481	<b>4 586</b> 497	<b>4 714</b> 522	<b>4 978</b> 518	<b>5 542</b> 591	<b>5 696</b> 621	<b>154</b> 30	<b>2,8</b> 5,1
Hautes écoles	1 507	1 428	1 470	1 564	1 719	1 780	61	3,6
Recherche fondamentale	1 637	1 638	1 697	1 834	2 099	2 148	49	2,4
Recherche appliquée	846	950	961	1 002	1 102	1 117	16	1,4
Autres tâches d'enseignement	69	71	64	60	31	29	-2	-6,5
Culture et loisirs Conservation du patrimoine	<b>450</b> 87	<b>442</b> 84	<b>437</b> 85	<b>460</b> 94	<b>423</b> 77	<b>393</b> 83	<b>-31</b> 6	<b>-7,2</b> 7,5
culturel Encouragement de la culture et politique des médias	236	232	227	225	172	172	1	0,4
Sports	127	126	125	140	174	137	-37	-21,2
<b>Santé</b> Santé	<b>192</b> 192	<b>200</b> 200	<b>194</b> 194	<b>264</b> 264	<b>225</b> 225	<b>213</b> 213	<b>-12</b> -12	<b>-5,5</b> -5,5
<b>Prévoyance sociale</b> Assurance-vieillesse	<b>15 781</b> 7 037	<b>16 137</b> 7 286	<b>16 246</b> 7 534	<b>16 933</b> 7 984	<b>17 605</b> 9 327	<b>18 344</b> 9 862	<b>740</b> 534	<b>4,2</b> 5,7
Assurance-invalidité	4 210	4 379	4 372	4 492	3 685	3 825	140	3,8
Assurance-maladie	2 046	2 121	2 143	2 263	1 837	1 888	50	2,7
Prestations complémentaires	643	675	678	711	1 059	1 190	132	12,4
Assurance militaire	239	241	234	232	252	249	-3	-1,2
Assurance-chômage/service de l'emploi	364	356	302	302	313	396	83	26,7
Constr. de log. à caract. social/encour. à la cons. de log.	244	172	126	110	129	129	1	0,4
Migrations Aide et assistance sociales	971 28	871 36	816 42	791 48	951 52	752 53	-199 1	-20,9 2,4
Trafic	7 231	7 591	7 409	7 349	7 603	7 833	230	3,0
Circulation routière	2 853	2 770	2 668	2 751	2 617	2 612	<b>230</b> -5	-0,2
Transports publics	4 279	4 706	4 641	4 507	4 881	5 115	234	4,8
Aviation	99	114	99	90	105	105	1	0,5

Remarque: changements structurels induits par l'introduction de la RPT en 2008.



# **B31** Dépenses par groupe de tâches

suite

mio CHF	Compte 2004	Compte 2005	Compte 2006	Compte 2007	Budget 2008	Budget 2009	Ecart p. r. au val. abs.	B 2008 %
Protection de l'environnement et aménagement du territoire	589	554	624	655	623	668	45	7,3
Protection de l'environnement	357	326	317	320	348	361	13	3,9
Protection contre les dangers naturels	131	127	214	215	171	197	27	15,6
Protection de la nature	87	88	82	107	91	96	5	5,2
Aménagement du territoire	14	13	12	12	13	14	1	5,8
<b>Agriculture et alimentation</b> Agriculture et alimentation	<b>3 750</b> 3 750	<b>3 608</b> 3 608	<b>3 645</b> 3 645	<b>3 601</b> 3 601	<b>3 566</b> 3 566	<b>3 673</b> 3 673	<b>107</b> 107	<b>3,0</b> 3,0
<b>Economie</b> Ordre économique	<b>500</b> 125	<b>432</b> 128	<b>383</b> 132	<b>398</b> 148	<b>426</b> 172	<b>334</b> 114	<b>-91</b> -57	<b>-21,4</b> -33,4
Promotion place écon., pol. rég., approvision. écon. du pays	174	122	121	129	136	133	-3	-2,4
Energie	86	80	83	81	91	61	-30	-33,0
Sylviculture	115	101	46	41	28	27	-1	-3,1
Finances et impôts Parts aux recettes de la Confédération	<b>7 493</b> 4 105	<b>8 242</b> 4 532	<b>9 262</b> 5 157	<b>9 753</b> 5 750	<b>10 515</b> 3 820	<b>10 781</b> 4 073	<b>266</b> 253	<b>2,5</b> 6,6
Recherche de fonds, admin. de la fortune et de la dette	3 388	3 711	4 105	4 003	3 971	3 905	-66	-1,7
Péréquation financière	_	_			2 724	2 803	79	2,9

# **B32 Evolution des groupes de tâches**

	Législatures						
Taux de croissance annuel moyen en %	1991-1995	1995-1999	1999-2003	2003-2007	2007-2011		
Total des groupes de tâches (dépenses ordinaires)	3,4	2,9	2,4	1,9	4,2		
Conditions institutionnelles et financières	3,1	2,3	7,5	0,3	4,1		
Conditions institutionnelles et financières	3,1	2,3	7,5	0,3	4,1		
Ordre et sécurité publique	4,7	0,8	5,8	-1,1	5,0		
Questions juridiques	8,2	-11,9	11,8	-11,7	-0,8		
Services de police, poursuite pénale et exécution des peines	5,7	4,2	9,8	-2,5	5,5		
Contrôles à la frontière Tribunaux	1,8 6,6	1,3 7,7	1,4 0,7	0,8 7,4	5,0 6,6		
Relations avec l'étranger - coopération internationale	3,5	1,3	2,5	-0,2	5,6		
Relations politiques	4,7	2,2	4,2	-0,3	5,5		
Aide au développement (pays du Sud et de l'Est)	1,7	1,5	1,7	3,0	4,0		
Relations économiques	18,0	-1,9	3,3	0,1	2,4		
Aide aux pays de l'Est et élargissement de l'UE	9,7	-0,4	2,5	-38,7	54,3		
Défense nationale	-1,4	-4,1	-1,7	-0,9	2,7		
Défense nationale militaire	-1,2	-3,7	-1,8	-1,0	2,7		
Coopération nationale pour la sécurité	-8,2	-18,3	1,6	3,2	1,5		
Formation et recherche	4,3	1,2	2,6	3,1	6,7		
Formation professionnelle Hautes écoles	5,3 2,3	-3,5 3,1	2,6 2,0	-0,4 -8,8	10,6 5,0		
Recherche fondamentale	2,3 7,3	1,0	2,0 6,0	22,1	7,9		
Recherche appliquée	7,5 3,7	2,9	0,0	8,4	5,8		
Autres tâches d'enseignement	32,5	-20,4	8,6	-4,0	-16,2		
Culture et loisirs	0,5	14,3	2,4	-3,7	-2,9		
Conservation du patrimoine culturel	0,9	-3,6	2,0	2,6	-3,3		
Encouragement de la culture et politique des médias	-4,1	31,6	1,7	-7,7	-5,3		
Sports	5,9	4,7	4,5	0,0	1,0		
<b>Santé</b> Santé	<b>7,0</b>	0,8	<b>4,5</b>	<b>10,7</b>	- <b>5,1</b>		
	7,0	0,8	4,5	10,7	-5,1		
Prévoyance sociale Assurance-vieillesse	<b>6,0</b> 5,0	<b>7,1</b> 8,9	<b>3,2</b> 4,6	<b>2,6</b> 3,3	<b>5,5</b> 7,5		
Assurance-invalidité	8,6	6,7	6,3	2,7	4,5		
Assurance-maladie	8,4	-2,3	4,2	3,9	-2,1		
Prestations complémentaires	-0,7	-0,4	5,8	4,3	14,8		
Assurance militaire	0,8	-1,6	0,5	-2,8	2,9		
Assurance-chômage/service de l'emploi	24,2	97,5	-0,7	13,5	9,5		
Constr. de log. à caract. social/encour. à la cons. de log.	4,4	19,9	-10,8	-17,9	9,3		
Migrations	6,3	15,1	-10,0	-4,8	-0,8		
Aide et assistance sociales	-11,7	-3,9	20,2	20,5	2,0		
Trafic Circulation routière	<b>3,1</b> 1,0	<b>0,0</b> -0,1	<b>4,1</b> 0,7	<b>0,8</b> -0,9	<b>3,0</b> 2,3		
Transports publics	4,9	2,1	6,6	2,0	3,2		
Aviation	6,0	-32,7	12,8	-4,1	7,8		
Protection de l'environnement et aménagement du	-4,2	-0,5	4,7	3,8	9,5		
territoire Protection de l'environnement	-1,2	2,4	1,5	0,5	18,2		
Protection contre les dangers naturels	-5,5	-8,2	9,9	7,0	-1,0		
Protection de la nature	-13,8	5,0	7,5	8,9	-2,6		
Aménagement du territoire	6,7	2,3	15,1	3,8	4,3		
Agriculture et alimentation	3,7	4,7	-2,0	-0,8	0,7		
Agriculture et alimentation	3,7	4,7	-2,0	-0,8	0,7		

Remarque: Les législatures se chevauchent. La législature 2003-2007 englobe les chiffres pour la période allant de 2004 à 2007. La législature actuelle (2007-2011) comprend le budget 2008 ainsi que le plan financier pour les années 2009 à 2011.



### **B32** Evolution des groupes de tâches

suite	Législatures				
Taux de croissance annuel moyen en %	1991-1995	1995-1999	1999-2003	2003-2007	2007-2011
Economie	-9,1	-2,3	5,2	-11,6	-3,0
Ordre économique	8,4	1,2	9,3	7,9	-5,3
Promotion place écon., pol. rég., approvision. écon. du pays	-19,7	-2,4	1,9	-14,7	2,8
Energie	31,3	-9,8	6,9	-6,9	-6,3
Sylviculture	-3,9	1,6	6,8	-32,2	-9,4
Finances et impôts	6,5	4,8	2,3	5,9	3,2
Parts aux recettes de la Confédération	2,1	5,6	5,5	8,4	-7,1
Recherche de fonds, admin. de la fortune et de la dette	11,1	4,2	-0,8	2,8	-1,5
Péréquation financière	_	_	_	_	_

### **B33 Structure des groupes de tâches**

	Législatures						
Part en % des dépenses ordinaires	1991-1995	1995-1999	1999-2003	2003-2007	2007-2011		
<b>Total des groupes de tâches</b> (dépenses ordinaires)	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0		
Conditions institutionnelles et financières Conditions institutionnelles et financières	<b>3,6</b> 3,6	<b>3,5</b> 3,5	<b>4,1</b> 4,1	<b>4,2</b> 4,2	<b>4,1</b> 4,1		
Ordre et sécurité publique	1,6	1,5	1,6	1,5	1,6		
Questions juridiques	0,3	0,2	0,2	0,2	0,1		
Services de police, poursuite pénale et exécution des peines	0,5	0,5	0,6	0,6	0,6		
Contrôles à la frontière	0,6	0,6	0,6	0,5	0,5		
Tribunaux	0,2	0,2	0,2	0,2	0,3		
Relations avec l'étranger - coopération internationale	5,0	4,5	4,8	4,4	4,4		
Relations politiques Aide au développement (pays du Sud et de l'Est)	1,2 3,2	1,2 2,7	1,2 2,9	1,1 2,9	1,2 2,9		
Relations économiques	0,1	0,1	0,2	0,1	0,1		
Aide aux pays de l'Est et élargissement de l'UE	0,5	0,4	0,4	0,2	0,2		
Défense nationale	14,3	11,6	9,5	8,4	7,9		
Défense nationale militaire	13,8	11,3	9,3	8,2	7,7		
Coopération nationale pour la sécurité	0,5	0,3	0,2	0,2	0,2		
Formation et recherche	9,1	8,6	8,6	9,0	9,9		
Formation professionnelle	1,3	1,1	1,0	1,0	1,1		
Hautes écoles	4,6	4,4	4,4	2,9	3,0		
Recherche fondamentale	1,5	1,5	1,5	3,3	3,8		
Recherche appliquée	1,6 0,2	1,5	1,5 0,1	1,8 0,1	1,9		
Autres tâches d'enseignement	•	0,1	·	·	0,0		
Conservation du patrimaine cultural	<b>0,7</b> 0,2	<b>1,0</b> 0,2	<b>1,3</b> 0,2	0,9	0,7		
Conservation du patrimoine culturel Encouragement de la culture et politique des médias	0,2	0,2	0,2	0,2 0,4	0,1 0,3		
Sports	0,2	0,2	0,3	0,2	0,2		
Santé	0,3	0,3	0,4	0,4	0,4		
Santé	0,3	0,3	0,4	0,4	0,4		
Prévoyance sociale	25,5	29,0	29,9	31,3	31,9		
Assurance-vieillesse	9,8	10,8	13,7	14,3	16,6		
Assurance-invalidité Assurance-maladie	5,6 3,7	6,7 3,6	7,5	8,4	7,4 3,2		
Prestations complémentaires	3,7 1,2	1,0	3,8 1,1	4,1 1,3	2,0		
Assurance militaire	0,7	0,6	0,5	0,5	0,4		
Assurance-chômage/service de l'emploi	2,0	3,0	0,4	0,6	0,6		
Constr. de log. à caract. social/encour. à la cons. de log.	0,5	0,7	0,7	0,3	0,2		
Migrations	2,0	2,6	2,2	1,7	1,3		
Aide et assistance sociales	0,0	0,0	0,0	0,1	0,1		
Trafic	14,8	14,2	14,0	14,2	13,2		
Circulation routière	6,9	6,0	5,9	5,3	4,6		
Transports publics Aviation	7,1 0,8	7,9 0,3	8,0 0,2	8,7 0,2	8,4 0,2		
Protection de l'environnement et aménagement du territoire	1,2	1,1	1,2	1,2	1,3		
Protection de l'environnement	0,7	0,7	0,7	0,6	0,8		
Protection contre les dangers naturels	0,4	0,3	0,3	0,3	0,3		
Protection de la nature	0,1	0,1	0,1	0,2	0,2		
Aménagement du territoire	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0		
Agriculture et alimentation	8,0	8,6	7,6	7,0	6,1		
Agriculture et alimentation	8,0	8,6	7,6	7,0	6,1		

Remarque: Les législatures se chevauchent. La législature 2003-2007 englobe les chiffres pour la période allant de 2004 à 2007. La législature actuelle (2007-2011) comprend le budget 2008 ainsi que le plan financier pour les années 2009 à 2011.



# **B33 Structure des groupes de tâches**

suite	<u>Législatures</u>					
Part en % des dépenses ordinaires	1991-1995	1995-1999	1999-2003	2003-2007	2007-2011	
Economie	1,6	1,3	1,4	0,8	0,6	
Ordre économique	0,2	0,2	0,2	0,3	0,2	
Promotion place écon., pol. rég., approvision. écon. du pays	0,8	0,5	0,5	0,3	0,2	
Energie	0,2	0,3	0,2	0,2	0,1	
Sylviculture	0,4	0,3	0,4	0,1	0,0	
Finances et impôts	14,3	14,9	15,7	16,7	17,9	
Parts aux recettes de la Confédération	7,1	7,4	8,2	9,4	6,8	
Recherche de fonds, admin. de la fortune et de la dette	7,2	7,5	7,6	7,3	6,4	
Péréquation financière	_	_	_	-	4,7	

# B34 Dépenses par groupe de tâches et par groupe de comptes 2009

			Gre	oupes de tâches			
Groupes de comptes	Total Budget	Conditions institution-	Ordre et sécurité	Relations avec l'étran-	Défense nationale	Formation et	Culture et loisirs
	2009	nelles et fi-	publique	ger -		recherche	
		nancières		Coopération			
				inter-			
mio CHF				nationale			
Dépenses ordinaires	58 557	2 456	960	2 622	4 585	5 696	393
Dépenses propres	9 612	2 036	755	665	3 962	242	137
Dépenses de personnel	4 803	1 261	630	516	1 426	137	94
Dépenses de biens et serv. et dépenses d'exploit.	3 756	775	126	149	1 483	105	43
Dépenses d'armement	1 053	_	_	-	1 053	_	-
Dépenses de transfert courantes	38 192	33	149	1 899	160	5 189	225
Parts de tiers aux recettes de la Confédération	7 066	_	_	_	_	_	_
Indemnités à des collectivités publiques	675	_	65	-	16	0	4
Contributions à des propres institutions	2 643	_	_	_	_	2 168	30
Contributions à des tiers	13 284	33	85	1 899	144	3 022	191
Contributions aux assurances sociales	14 525	_	_	_	_	_	_
Dépenses financières	3 905	_	_	_	0	_	_
Dépenses d'investissement	6 849	387	55	58	463	264	30
Immobilisations corporelles et stocks	2 487	372	34	1	462	146	2
Immobilisations incorporelles	46	15	3	_	1	_	_
Prêts	352	_	_	26	_	_	_
Participations	31	_	_	31	_	_	_
Contributions à des investissements	3 932	_	17	_	_	118	29

suite	Groupes de tâches								
Groupes de comptes	Santé	Prévoyance sociale	Trafic	Protection de l'environ- nement et aména- gement du	Agricul- ture et ali- mentation	Economie	Finances et impôts		
mio CHF <b>Dépenses ordinaires</b>	213	18 344	7 833	territoire 668	3 673	334	10 781		
Dépenses propres	120	403	624	153	108	154	253		
Dépenses de personnel	52	264	151	90	78	105	_		
Dépenses de biens et serv. et dépenses d'exploit.	68	139	473	63	30	49	253		
Dépenses d'armement	_	-	_	_	-	_	-		
Dépenses de transfert courantes	88	17 922	2 057	266	3 423	157	6 623		
Parts de tiers aux recettes de la Confédération	_	2 744	374	129	_	_	3 820		
Indemnités à des collectivités publiques	_	557	25	5	3	_	_		
Contributions à des propres institutions	_	_	446	_	_	_	_		
Contributions à des tiers	88	193	1 213	133	3 324	157	2 803		
Contributions aux assurances sociales	_	14 429	-	_	96	_	-		
Dépenses financières	-	_	_	-	_	_	3 905		
Dépenses d'investissement	5	19	5 152	249	142	24	_		
Immobilisations corporelles et stocks	1	7	1 454	2	2	3	_		
Immobilisations incorporelles	_	3	22	0	1	0	-		
Prêts	_	5	261	_	56	4	-		
Participations	_	-	-	_	_	_	-		
Contributions à des investissements	4	4	3 415	246	82	17	-		



# B34 Dépenses par groupe de tâches et par groupe de comptes 2008

	Groupes de tâches								
Groupes de comptes mio CHF	Total Budget 2008	Conditions institution- nelles et fi- nancières	Ordre et sécurité publique	Relations avec l'étran- ger - Coopération inter- nationale	Défense nationale	Formation et recherche	Culture et loisirs		
Dépenses ordinaires	56 854	2 396	894	2 486	4 550	5 542	423		
<b>Dépenses propres</b> Dépenses de personnel	<b>9 345</b> 4 616	<b>1 952</b> 1 172	<b>693</b> 588	<b>620</b> 475	<b>3 979</b> 1 407	<b>240</b> 134	<b>130</b>		
Dépenses de biens et serv. et dépenses d'exploit.	3 472	780	105	145	1 316	106	41		
Dépenses d'armement	1 257	_	_	_	1 257	_	-		
Dépenses de transfert courantes	36 841	33	139	1 819	186	5 025	267		
Parts de tiers aux recettes de la Confédération	6 669	_	-	_	_	_	_		
Indemnités à des collectivités publiques	909	_	58	_	28	0	15		
Contributions à des propres institutions	2 666	_	_	_		2 186	30		
Contributions à des tiers	12 866	33	81	1 819	159	2 839	222		
Contributions aux assurances sociales	13 731	_	_	_	_	_	_		
Dépenses financières	3 971	_	_	-	0	_	-		
Dépenses d'investissement	6 698	411	62	48	384	277	26		
Immobilisations corporelles et stocks	2 514	371	41	4	382	162	1		
Immobilisations incorporelles	51	40	3	_	2	_	_		
Prêts	395	_	_	17	_	_	-		
Participations	27	_	_	27	_	_	_		
Contributions à des investissements	3 710	_	18	_	_	116	25		

suite	Groupes de tâches								
Groupes de comptes	Santé	Prévoyance sociale	Trafic	Protection de l'environ- nement et aména- gement du	Agricul- ture et ali- mentation	Economie	Finances et impôts		
mio CHF				territoire					
Dépenses ordinaires	225	17 605	7 603	623	3 566	426	10 515		
<b>Dépenses propres</b> Dépenses de personnel Dépenses de biens et serv. et dépenses d'exploit. Dépenses d'armement	<b>133</b> 49 84	<b>349</b> 241 108	<b>520</b> 140 380	<b>135</b> 81 54	<b>106</b> 76 30	<b>235</b> 165 70	<b>253</b> - 253		
Dépenses de transfert courantes Parts de tiers aux recettes de la Confédération Indemnités à des collectivités publiques Contributions à des propres institutions Contributions à des tiers Contributions aux assurances sociales	<b>86</b> 86 -	17 233 2 609 782 - 198 13 643	<b>2 017</b> 360 23 450 1 184	267 132 3 - 132	<b>3 317</b> 3 230 88	<b>159</b> 159 -	6 291 3 567 - - 2 724		
Dépenses financières	_	_	_	_	_	_	3 971		
Dépenses d'investissement Immobilisations corporelles et stocks Immobilisations incorporelles Prêts Participations Contributions à des investissements	<b>6</b> 1 - - - 5	<b>23</b> 14 3 - - 5	<b>5 066</b> 1 530 1 310 - 3 225	221 2 0 - - 218	143 1 - 59 - 83	<b>32</b> 4 1 9 -	- - - -		

### B41 Fonds affectés enregistrés sous les capitaux de tiers<sup>1</sup>

		Compte	Budget	Budget	Attribution (+)/
mio CHF		2007	2008	2009	prélèvement (-)
Fonds affectés enreg	jistrés sous les capitaux de tiers, état	1 257	1 495	1 750	255
Taxe d'incitation CO	V/HEL	263	260	259	-1
606 E1100.0111	Taxe d'incitation sur les COV	127	125	125	
606 E1400.0101	Intérêts de la taxe d'incitation COV	5	4	5	
810 A2300.0100	Redistribution des taxes d'incitation COV	-147	-132	-131	
Taxe CO2 sur les con	nbustibles (dès 2008) <sup>2</sup>	_	232	469	237
606 E1900.0106	Taxe CO2 sur les combustibles	-	230	230	
606 E1100.0121	Taxe CO2 sur les combustibles	-	_	_	
606 E1400.0114	Intérêts de la taxe sur le CO2 sur les combustibles	-	2	7	
606 A2111.0259	Indemnisation des caisses de compensation pour la taxe sur les CO <sub>2</sub>	-	_	-	
810 A2300.0112	Redistribution de la taxe CO2 sur les combustibles	-	_	_	
Impôt sur les maisor	ns de jeu	855	881	914	33
318 E1100.0119	Impôt sur les maisons de jeu	449	432	482	
318 A2300.0110	Impôt sur les maisons de jeu en faveur de l'AVS	-357	-406	-449	
Encouragement des	diffuseurs locaux et régionaux	_	_	_	_
808 E5300.0102	Quote-part redevance attrib. aux diffus. locaux et régionaux	3	_	_	
808 A6210.0147	Quotes-parts de la redevance radio et télévision	-8	_	_	
Fanda navu Kasaini	ssement des sites contaminés	105	88	74	-14
810 E1100.0100	Taxe pour l'assainissement des sites contaminés	29	<b>26</b>	26	-14
810 A2310.0131	Assainissement des sites contaminés	-24	-43	-40	
	s aux travailleurs agricoles et aux paysans de montagne	32	32	32	_
318 E1400.0102	Fonds pour les allocations familiales dans l'agriculture	1	1	1	
318 A2310.0332 (pai	rt) Allocations familiales dans l'agriculture	-1	-1	-1	
Recherche dans le de archivage des progra	omaine des médias, technologies de radiodiffusion, ammes (dès 2007)	2	2	2	-
808 E5200.0100	Redevances de concession perçues auprès des diffuseurs	3	2	2	
808 A6210.0145	Contribution à la recherche dans le domaine des médias	-1	-1	-1	
808 A6210.0146	Archivage des programmes	_	_	_	
808 A6210.0148	Nouvelles technologies de radiodiffusion	-	-1	-1	
Assurance-maladie		_	_	_	_
	t) Taxe sur la valeur ajoutée, assurance-maladie (5%)	831	869	890	
	t) Redevance sur le trafic des poids lourds,	150	-	-	
οσο Εττοσ.στος (ραι	coûts non couverts du trafic des poids lourds	150			
316 A2310.0110 (pai	rt) Réduction individuelle de primes (RIP)	-981	-869	-890	
Assurance-vieillesse	•				
	t) Taxe sur la valeur ajoutée, point de TVA en faveur de l'AVS (83 %)	2 121	2 203	2 295	_
	t) Taxe sur la valeur ajoutée, point de 174 en 187 de 174 en 187 (65 76)	435	454	465	
005 E1100.0118 (pai	faveur de l'AVS (17 %)	433	434	403	
606 E1100.0102	Impôt sur le tabac	2 186	2 056	2 067	
601 E1200.0101	Bénéfice net de la Régie des alcools	223	221	223	
	rt) Prestations versées par la Confédération à l'AVS	-2 844	-2 731	-2 755	
	rt) Prestations versées par la Confédération à l'Al	· ·	_,	2.33	
· ·	rt) Prestations complémentaires à l'AVS				
· ·	rt) Prestations complémentaires à l'Al				
605 A2300.0105 T	Point de TVA en faveur de l'AVS	-2 121	-2 203	-2 295	

<sup>1</sup> Le tableau montre uniquement les recettes et dépenses affectées. Des différences par rapport au budget des unités administratives (tome 2) sont donc possibles lorsque le poste de revenu (E) ou le crédit de charges (A) comprend aussi des éléments non affectés ou sans incidences financières.

<sup>2</sup> Les charges liées à l'attribution de 230 millions au fonds «Taxe CO<sub>2</sub> sur les combustibles» sont budgétisées en tant que poste extraordinaire.



# **B42** Fonds affectés enregistrés sous le capital propre\*

mio CHF		Compte 2007	Budget 2008		Attribution (+) / prélèvement (-)
Fonds affectés enre	gistrés sous le capital propre, état	4 696	2 211	2 263	52
Circulation routière		4 609	2 125	2 177	52
Recettes		3 846	3 737	3 806	
Dépenses		-3 445	-6 222	-3 754	
Garantie contre les	risques de l'investissement	32	32	32	_
704 E1300.0001 (par	rt) Emoluments	-	_	_	
704 A2310.0366	Garantie contre risques de l'investissement	_	-	-	
Assurance féd. des t	transports contre les risques de guerre	54	54	54	_
724 E1300.0010 (par	rt) Compensations	-	_	_	
724 A2119.0001 (pa	rt) Autres charges d'exploitation	_	-	-	

<sup>\*</sup> Le tableau montre uniquement les recettes et dépenses affectées. Des différences par rapport au budget des unités administratives (tome 2) sont donc possibles lorsque le poste de revenus (E) ou le crédit de charges (A) comprend aussi des éléments non affectés ou sans incidences financières.

### **B43** Financement spécial pour la circulation routière\*

Recetter   3846   3737   3806   790   1.8bs.   78,	mia CUE	Compte	Budget	Budget	Ecart p. r.	
1.00   2.2111.0141   Indemn. pr percep. redev. pr l'utilié, des routes nation.   -29   -29   -32   -3   11.0   1.00   1						
606 EI 1100.0104 Impót sur les huiles minérales grevant les carburants         1 514         4 70         1 505         35         2,4           606 EI 1100.0108 Redievance pour l'utilisation des routes nationales         322         306         313         7         2,3           806 F7200.0001 Remboursement de preis et de participations         1         0         0         157,3         2,3           Dépenses         3445         6222         3754         -2 468         -39,7           Routes nationales (sans le fonds d'infrastructure)         1979         1480         1517         36         2,5           806 A830.0108 Routes nationales, construction         1 66         -         <						
606 ET 1100.0106 Surtraxe sur les huiles minérales grewant les carburants         2 030         1 900         2 020         3 0         1, 2, 3           806 ET 200.0001 Remboursement de prêts et de participations         1         0         0         0         -57,3           Dépenses         3 445         6 222         3 754         -2 468         -39,7           Routes nationales (sans le fonds d'infrastructure)         1 979         1 480         1 517         36         2,5           806 AR21 0.0136 Routes nationales, construction         1 263         - <t< td=""><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td>-</td></t<>						-
September   Sept	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·					-
Description   Remboursement de prêts et de participations   1   0   0   0   5-7,3						
Routes nationales (sans le fonds d'infrastructure)						
Routes nationales (sans le fonds d'infrastructure)   1979   1480   1517   36   2,5		3 445	6 222	3 754	-2 468	-39.7
806 A820.0136 Routes nationales, exploitation         166         -						
806 A8300.0106 Routes nationales, construction         1 263         — <t< td=""><td>,</td><td></td><td>1 480</td><td>1 517</td><td></td><td>2,5</td></t<>	,		1 480	1 517		2,5
806 A8300.0114 Routes nationales, entretien			_	_	_	_
806 A6100.0001 Charges de fonctionnement (enveloppe budgétaire); exploitation   200	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·		_	_	_	_
Report   Page   Page		550	_			_
Fonds d'infrastructure		_	305	304	-1	-0,3
806 A8400.0100 Attribution annuelle au fonds d'infrastructure         -         837         842         5         0,5           806 A8900.0100 Tre attribution extraordinaire au fonds d'infrastructure         -         2 600         -         - 2 600         -10,0           Routes principales         189         163         164         1         0,5           806 A8300.0107 Routes principales         189         163         164         1         0,5           802 A2310.0214 Indermisation du trafic combiné         200         223         224         1         0,5           802 A2310.0215 Chargement des automobiles         3         4         4         0         0,5           802 A4300.0119 Séparation des courants de trafic         4         13         7         -6         -47,5           802 A4300.0121 Voies de raccordement         31         21         21         0         0,5           802 A4300.0122 Fonds pour les grands projets ferroviaires         317         253         312         59         23,5           802 A4300.0122 Fonds pour les grands projets ferroviaires         317         253         312         59         23,5           802 A4300.0123 Fonds pour les grands projets ferroviaires         317         253         312         59		_	1 175	1 213	37	3,2
806 A8400.0100 Attribution annuelle au fonds d'infrastructure         -         837         842         5         0,5           806 A8900.0100 Tre attribution extraordinaire au fonds d'infrastructure         -         2 600         -         - 2 600         -10,0           Routes principales         189         163         164         1         0,5           806 A8300.0107 Routes principales         189         163         164         1         0,5           802 A2310.0214 Indermisation du trafic combiné         200         223         224         1         0,5           802 A2310.0215 Chargement des automobiles         3         4         4         0         0,5           802 A4300.0119 Séparation des courants de trafic         4         13         7         -6         47,5           802 A4300.0121 Voies de raccordement         31         21         21         0         0,5           802 A4300.0122 Contributions à des investissements, trafic combiné         0         27         -         -27         -100,0           802 A4300.0122 Ponds pour les grands projets ferroviaires         317         253         312         59         23,5           802 A4300.0128 Passages à niveau         6         -         -         -         -         -	Fonds d'infrastructure	_	3 437	842	-2 596	-75 5
806 A8900.0100 1re attribution extraordinaire au fonds d'infrastructure         -         2 600         -         -2 600         -100,0           Routes principales         189         163         164         1         0,5           806 A8300.0107 Routes principales         189         163         164         1         0,5           806 A8300.0107 Routes principales         189         163         164         1         0,5           802 A2310.0214 Indemnisation du trafic combiné         200         223         224         1         0,5           802 A2310.0215 Chargement des automobiles         3         4         4         0         0,5           802 A2300.0115 Prèts pour le trafic combiné         2         133         7         -6         4-75           802 A4300.0119 Séparation des courants de trafic         4         133         7         -6         4-75           802 A4300.0112 Vies de raccordement         31         21         21         0         0,5           802 A4300.0112 Freits pour les grands projets ferroviaires         317         253         312         59         23,5           802 A4300.0114 Irminiaux ferroviaires         317         253         312         59         23,5           806 A8210.0137 Contribu		_				
806 A8300.0107 Routes principales         189         163         164         1         0,5           Autres contributions au financement de mesures techniques         563         555         602         48         8,6           802 A2310.0214 Indemnisation du trafic combine         200         223         224         1         0,5           802 A2310.0215 Chargement des automobiles         3         4         4         0         0,5           802 A4300.0119 Séparation des courants de trafic         4         13         7         -6         -47,5           802 A4300.0121 Voies de raccordement         31         21         21         0         0,5           802 A4300.0122 Contributions à dies investissements, trafic combiné         0         27         -         -27         -100,0           802 A4300.0129 Fonds pour les grands projets ferroviaires         317         253         312         59         23,5           802 A4300.0101 Terminaux ferroviaires         317         253         312         59         23,5           802 A4300.012 Fonds pour les grands projets ferroviaires         317         253         312         59         23,5           802 A4300.013 Terminaux ferroviaires         317         253         312         59         23,5						
806 A8300.0107 Routes principales         189         163         164         1         0,5           Autres contributions au financement de mesures techniques         563         555         602         48         8,6           802 A2310.0214 Indemnisation du trafic combine         200         223         224         1         0,5           802 A2310.0215 Chargement des automobiles         3         4         4         0         0,5           802 A4300.0119 Séparation des courants de trafic         4         13         7         -6         -47,5           802 A4300.0121 Voies de raccordement         31         21         21         0         0,5           802 A4300.0122 Contributions à dies investissements, trafic combiné         0         27         -         -27         -100,0           802 A4300.0129 Fonds pour les grands projets ferroviaires         317         253         312         59         23,5           802 A4300.0101 Terminaux ferroviaires         317         253         312         59         23,5           802 A4300.012 Fonds pour les grands projets ferroviaires         317         253         312         59         23,5           802 A4300.013 Terminaux ferroviaires         317         253         312         59         23,5	Poutos principales	100	162	164	1	0.5
Autres contributions au financement de mesures techniques 563 555 602 48 8,6 802 A2310.0214 Indemnisation du trafic combiné 200 223 224 1 0,5 802 A2310.0215 Chargement des automobiles 3 4 4 4 0 0,5 802 A2310.0215 Chargement des automobiles 3 4 4 4 0 0,5 802 A24300.0115 Prèts pour le trafic combiné 2 13 4 113 -100,0 802 A4300.0119 Séparation des courants de trafic 4 13 7 - 6 4-47,5 802 A4300.0119 Séparation des courants de trafic 4 13 7 - 6 4-47,5 802 A4300.0121 Voies de raccordement 31 21 21 0 0,5 802 A4300.0122 Contributions à des investissements, trafic combiné 0 27 27 -00,0 802 A4300.0122 Fonds pour les grands projets ferroviaires 317 253 312 59 23,5 802 A4300.0124 Terminaux ferroviaires 34 34 806 A8300.0108 Passages à niveau 6 34 34 34 806 A8300.0108 Passages à niveau 6 34 34 34 806 A6210.0137 Contributions routières genérales 434 353 366 13 3,7 806 A6210.0137 Contributions routières genérales 434 353 366 13 3,7 806 A6210.0138 Contributions routières genérales 434 353 366 13 3,7 806 A6210.0138 Contributions routières genérales (part extraordinaire) 58 806 A6210.0139 Cantons sans routes nationales 28 7 7 7 0 3,7 806 A6210.0139 Contributions routières genérales (part extraordinaire) 58 5 118 126 8 6,7 806 A8100.0001 Charges de fonctionnement (enveloppe budgétaire) 63 118 126 8 6,7 806 A8100.0001 Immobilis. corp. et incorporelles, stocks (enveloppe budg.) 1 1 1 4 3 3 396,7 806 A6210.0142 Mobilité douce, chemins piétons et randonnée pédestre 1 1 1 1 0 0,5 6 6 6 A6210.0142 Mobilité douce, chemins piétons et randonnée pédestre 1 1 1 1 0 0,5 0,5 0,5 0,5 0,5 0,5 0,5 0,5 0,5 0	• •					
802 A2310.0214 Indemnisation du trafic combiné         200         223         224         1         0,5           802 A2310.0215 Chargement des automobiles         3         4         4         0         0,5           802 A4200.0115 Prèts pour le trafic combiné         2         13         -         -13         -100,0           802 A4300.0112 Voies de raccordement         31         21         21         0         0,5           802 A4300.0122 Contributions à des investissements, trafic combiné         0         27         -         -27         -100,0           802 A4300.0122 Fonds pour les grands projets ferroviaires         317         253         312         59         23,5           802 A4300.0128 Prodis pour les grands projets ferroviaires         -         -         -         34         34         -           802 A4300.0128 Prodis pour les grands projets ferroviaires         317         253         312         59         23,5         802         A4300.0128 Prodis pour les grands projets ferroviaires         - <t< td=""><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td>•</td></t<>						•
802 A2310.0215 Chargement des automobiles         3         4         4         0         0,5           802 A4200.0115 Prêts pour le trafic combiné         2         13         -         -13         -100,0           802 A4300.0112 Séparation des courants de trafic         4         13         7         -6         -47,5           802 A4300.0121 Voies de raccordement         31         21         21         0         0,5           802 A4300.0122 Contributions à des investissements, trafic combiné         0         27         -         -27         -100,0           802 A4300.0129 Fonds pour les grands projets ferroviaires         317         253         312         59         25,5           802 A4300.0141 Terminaux ferroviaires         -         -         -         34         34            802 A4300.018 Passages à niveau         6         -	·					
802 A4200.0115 Prêts pour le trafic combiné       2       13       — 1-33       -100,0         802 A4300.0119 Séparation des courants de trafic       4       13       7       -6       -47,5         802 A4300.0121 Voies de raccordement       31       21       21       0       0,5         802 A4300.0122 Contributions à des investissements, trafic combiné       0       27       — 2-7       -100,0         802 A4300.0129 Fonds pour les grands projets ferroviaires       317       253       312       59       23,5         802 A4300.0129 Fonds pour les grands projets ferroviaires       —       —       34       34       —         802 A4300.0114 Terminaux ferroviaires       —       —       34       34       —         806 A8300.0108 Passages à niveau       6       —       —       —       —       —         Contributions au financ. de mesures autres que techniques       519       360       374       13       3,7         806 A6210.0137 Contributions routières générales       434       353       366       13       3,7         806 A6210.0138 Contributions routières générales (part extraordinaire)       58       —       —       —       —         806 A6210.0139 Cantons sans routes nationales       28       7						
802 A4300.0119 Séparation des courants de trafic       4       13       7       -6       -47,5         802 A4300.0121 Voies de raccordement       31       21       21       0       0,5         802 A4300.0122 Contributions à des investissements, trafic combiné       0       27       -       -27       -100,0         802 A4300.0129 Fonds pour les grands projets ferroviaires       317       253       312       59       23,5         802 A4300.0141 Terminaux ferroviaires       -       -       34       34       -         806 A8300.0108 Passages à niveau       6       -       -       34       34       -         Contributions au financ. de mesures autres que techniques       519       360       374       13       3,7         806 A6210.0137 Contributions routières générales       434       353       366       13       3,7         806 A6210.0138 Contributions routières générales (part extraordinaire)       58       -       -       -       -       -         806 A6210.0139 Cantons sans routes nationales       28       7       7       0       3,7         Recherche et administration       64       119       130       11       9,4         806 A6100.0001 Charges de fonctionnement (enveloppe budgétaire)			•			
802 A4300.0121 Voies de raccordement       31       21       21       0       0,5         802 A4300.0122 Contributions à des investissements, trafic combiné       0       27       – 27       -100,0         802 A4300.0129 Fonds pour les grands projets ferroviaires       317       253       312       59       23,5         802 A4300.0141 Terminaux ferroviaires       –       –       34       34       –         806 A8300.0108 Passages à niveau       6       –       –       43       34         806 A6300.0137 Contributions routières générales       434       353       366       13       3,7         806 A6210.0138 Contributions routières générales (part extraordinaire)       58       –       –       –       –         806 A6210.0139 Cantons sans routes nationales       28       7       7       0       3,7         806 A6210.0193 Cantons sans routes nationales       64       119       130       11       9,4         806 A6210.0014 Charges de fonctionnement (enveloppe budgétaire)       63       118       126       8       6,7         806 A8100.0001 Immobilis. corp. et incorporelles, stocks (enveloppe budg.)       1       1       4       3       396,7         Protection de l'environnement       80       72 </td <td>·</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td>-</td>	·					-
802 A4300.0122 Contributions à des investissements, trafic combiné       0       27       — -27       -100,0         802 A4300.0129 Fonds pour les grands projets ferroviaires       317       253       312       59       23,5         802 A4300.0141 Terminaux ferroviaires       — — — — 34       34       — — — — - — - — — — — — — — — — — — — —						-
802 A4300.0129 Fonds pour les grands projets ferroviaires       317       253       312       59       23,5         802 A4300.0141 Terminaux ferroviaires       -       -       34       34       -         806 A8300.0108 Passages à niveau       6       -       -       -       -       -         Contributions au financ. de mesures autres que techniques       519       360       374       13       3,7         806 A6210.0137 Contributions routières générales       434       353       366       13       3,7         806 A6210.0138 Contributions routières générales (part extraordinaire)       58       -       -       -       -       -         806 A6210.0139 Cantons sans routes nationales       28       7       7       0       3,7         Recherche et administration       64       119       130       11       9,4         806 A6100.0001 Charges de fonctionnement (enveloppe budgétaire)       63       118       126       8       6,7         806 A6100.0001 Immobilis. corp. et incorporelles, stocks (enveloppe budg.)       1       1       1       4       3       396,7         Protection de l'environnement       80       72       73       1       1,2         806 A8300.0						-
802 A4300.0141 Terminaux ferroviaires       –       –       34       34       –         806 A8300.0108 Passages à niveau       6       –       –       –       –         Contributions au financ. de mesures autres que techniques       519       360       374       13       3,7         806 A6210.0137 Contributions routières générales       434       353       366       13       3,7         806 A6210.0139 Cantons sans routes nationales       28       –       –       –       –       –         806 A6210.0139 Cantons sans routes nationales       28       7       7       0       3,7         Recherche et administration       64       119       130       11       9,4         806 A6100.0001 Charges de fonctionnement (enveloppe budgétaire)       63       118       126       8       6,7         806 A8100.0001 Immobilis. corp. et incorporelles, stocks (enveloppe budg.)       1       1       4       3       396,7         Protection de l'environnement         806 A6210.0142 Mobilité douce, chemins piétons et randonnée pédestre       8       7       7       0       0,5         806 A8300.0134 Forêts       37       44       45       1       2,6         810 A4300.0138 Protection contre le	·					
806 A8300.0108 Passages à niveau       6       -       -       -       -         Contributions au financ. de mesures autres que techniques       519       360       374       13       3,7         806 A6210.0137 Contributions routières générales       434       353       366       13       3,7         806 A6210.0138 Contributions routières générales (part extraordinaire)       58       -       -       -       -         806 A6210.0139 Cantons sans routes nationales       28       7       7       0       3,7         Recherche et administration       64       119       130       11       9,4         806 A6100.0001 Charges de fonctionnement (enveloppe budgétaire)       63       118       126       8       6,7         806 A8100.0001 Immobilis. corp. et incorporelles, stocks (enveloppe budg.)       1       1       4       3       396,7         Protection de l'environnement         806 A6210.0142 Mobilité douce, chemins piétons et randonnée pédestre       1       1       1       0       0,5         806 A8300.0119 Protection contre le bruit       9       -       -       -       -         810 A4300.0134 Forêts       37       44       45       1       2,6         810 A4300.0135 Protection		31/	253			23,5
Contributions au financ. de mesures autres que techniques         519         360         374         13         3,7           806 A6210.0137 Contributions routières générales         434         353         366         13         3,7           806 A6210.0138 Contributions routières générales (part extraordinaire)         58         —         —         —         —           806 A6210.0139 Cantons sans routes nationales         28         7         7         0         3,7           Recherche et administration         64         119         130         11         9,4           806 A6100.0001 Charges de fonctionnement (enveloppe budgétaire)         63         118         126         8         6,7           806 A8100.0001 Immobilis. corp. et incorporelles, stocks (enveloppe budg.)         1         1         4         3         396,7           Protection de l'environnement         80         72         73         1         1,2           806 A6210.0142 Mobilité douce, chemins piétons et randonnée pédestre         1         1         1         0         0,5           806 A8300.0109 Protection contre le bruit         9         —         —         —         —           810 A4300.0134 Forèts         37         44         45         1         2,6			_	34	34	_
806 A6210.0137 Contributions routières générales       434       353       366       13       3,7         806 A6210.0138 Contributions routières générales (part extraordinaire)       58       —       —       —       —         806 A6210.0139 Cantons sans routes nationales       28       7       7       0       3,7         Recherche et administration       64       119       130       11       9,4         806 A6100.0001 Charges de fonctionnement (enveloppe budgétaire)       63       118       126       8       6,7         806 A8100.0001 Immobilis. corp. et incorporelles, stocks (enveloppe budg.)       1       1       4       3       396,7         Protection de l'environnement       80       72       73       1       1,2         806 A6210.0142 Mobilité douce, chemins piétons et randonnée pédestre       1       1       1       0       0,5         806 A8300.0109 Protection contre le bruit       9       —       —       —       —         810 A2310.0134 Forêts       37       44       45       1       2,6         810 A4300.0139 Protection contre le bruit       —       7       7       7       0       -5,2         Protection du paysage et du patrimoine culturel       14       14	806 A8300.0108 Passages à niveau	6	_	_	_	_
806 A6210.0138 Contributions routières générales (part extraordinaire)       58       -	Contributions au financ. de mesures autres que techniques	519	360	374	13	3,7
806 A6210.0139 Cantons sans routes nationales       28       7       7       0       3,7         Recherche et administration       64       119       130       11       9,4         806 A6100.0001 Charges de fonctionnement (enveloppe budgétaire)       63       118       126       8       6,7         806 A8100.0001 Immobilis. corp. et incorporelles, stocks (enveloppe budg.)       1       1       4       3       396,7         Protection de l'environnement       80       72       73       1       1,2         806 A6210.0142 Mobilité douce, chemins piétons et randonnée pédestre       1       1       1       0       0,5         806 A8300.0109 Protection contre le bruit       9       -       -       -       -       -         810 A2310.0134 Forèts       37       44       45       1       2,6         810 A4300.0103 Protection contre les dangers naturels       26       20       20       0       0,3         810 A4300.0136 Economie forestière       8       -       -       -       -         810 A4300.0139 Protection contre le bruit       -       7       7       0       -5,2         Protection du paysage et du patrimoine culturel       14       14       14 <td< td=""><td>806 A6210.0137 Contributions routières générales</td><td>434</td><td>353</td><td>366</td><td>13</td><td>3,7</td></td<>	806 A6210.0137 Contributions routières générales	434	353	366	13	3,7
Recherche et administration         64         119         130         11         9,4           806 A6100.0001 Charges de fonctionnement (enveloppe budgétaire)         63         118         126         8         6,7           806 A8100.0001 Immobilis. corp. et incorporelles, stocks (enveloppe budg.)         1         1         4         3         396,7           Protection de l'environnement         80         72         73         1         1,2           806 A6210.0142 Mobilité douce, chemins piétons et randonnée pédestre         1         1         1         0         0,5           806 A8300.0109 Protection contre le bruit         9         -         -         -         -         -           810 A2310.0134 Forêts         37         44         45         1         2,6           810 A4300.0103 Protection contre les dangers naturels         26         20         20         0         0,3           810 A4300.0138 Protection contre le bruit         -         7         7         0         -5,2           Protection du paysage et du patrimoine culturel         14         14         14         0         0,4           306 A4300.0138 Protection du paysage et conservation monuments historiques         10         10         10         0	806 A6210.0138 Contributions routières générales (part extraordinaire)	58	_	_	_	-
806       A6100.0001       Charges de fonctionnement (enveloppe budgétaire)       63       118       126       8       6,7         806       A8100.0001       Immobilis. corp. et incorporelles, stocks (enveloppe budg.)       1       1       4       3       396,7         Protection de l'environnement       80       72       73       1       1,2         806       A6210.0142       Mobilité douce, chemins piétons et randonnée pédestre       1       1       1       0       0,5         806       A8300.0109       Protection contre le bruit       9       -       -       -       -       -         810       A2310.0134       Forêts       37       44       45       1       2,6         810       A4300.0139       Protection contre les dangers naturels       26       20       20       0       0,3         810       A4300.0136       Economie forestière       8       -       -       -       -         810       A4300.0139       Protection contre le bruit       -       7       7       7       0       -5,2         Protection du paysage et du patrimoine culturel       14       14       14       0       0,6						

<sup>\*</sup> Le tableau montre uniquement les recettes et dépenses affectées. Des différences par rapport au budget des unités administratives (tome 2) sont donc possibles lorsque le poste de revenus (E) ou le crédit de charges (A) comprend aussi des éléments non affectés ou sans incidences financières.

# **B43** Financement spécial pour la circulation routière\*

Etat du financement spécial à la fin de l'année	4 609	2 125	2 177	52	2,4
Solde	401	-2 484	52	2 536	-102,1
810 A4300.0142 Intempéries de 2005, canton d'Obwald	-	_	14	14	-
810 A4300.0135 Protection contre les crues	37	22	25	3	14,4
Protection des autres routes contre les forces naturelles	37	22	40	18	80,0
mio CHF	2007	2008	2009	val. abs.	%
suite	Compte	Budget	Budget	Ecart p. r. a	ац В 2008

<sup>\*</sup> Le tableau montre uniquement les recettes et dépenses affectées. Des différences par rapport au budget des unités administratives (tome 2) sont donc possibles lorsque le poste de revenus (E) ou le crédit de charges (A) comprend aussi des éléments non affectés ou sans incidences financières.



C01 Revenus par groupe o	de comptes	i						
mio CHF	Compte 2004	Compte 2005	Compte 2006	Compte 2007	Budget 2008	Budget 2009	Ecart p. r. a val. abs.	u B 2008 %
Revenus ordinaires	48 206	50 962	54 617	58 000	57 951	60 524	2 574	4,4
Revenus fiscaux	44 860	47 520	50 873	51 836	53 455	55 514	2 059	3,9
Impôt fédéral direct	11 822	12 213	14 230	15 389	16 359	17 670	1 311	8,0
Impôt anticipé	2 628	4 000	3 947	2 730	3 026	3 019	-7	-0,2
Droits de timbre	2 755	2 703	2 889	2 990	2 925	2 600	-325	-11,1
Taxe sur la valeur ajoutée	17 666	18 119	19 018	19 684	20 470	21 240	770	3,8
Autres impôts à la consommation	7 074	7 132	7 259	7 380	7 116	7 229	113	1,6
Impôt sur les huiles minérales	4 929	4 979	4 994	5 086	4 955	5 055	100	2,0
Impôt sur le tabac	2 040	2 051	2 161	2 186	2 056	2 067	11	0,5
Impôt sur la bière	105	102	104	107	105	107	2	1,9
Redevances sur la circulation Impôt sur les véhicules automobiles	1 411 312	1 848 310	1 938 320	2 016 358	1 996 340	2 123 350	127 10	6,4 2,9
Redevance pour l'utilisation des routes nationales	300	306	313	322	306	313	7	2,3
Redevance sur le trafic des poids lourds	694	1 231	1 306	1 336	1 350	1 460	110	8,1
Trafic combiné	106	1	_	_	-	_	_	-
Droits de douane	1 054	974	1 027	1 040	980	1 000	20	2,0
Impôt sur les maisons de jeu	291	357	406	449	432	482	50	11,6
Taxes d'incitation	156	170	148	156	151	151	0	0,0
Taxe d'incitation sur les COV	124	143	127	127	125	125	0	0,0
Taxes d'incit., huile de chauff., essence, diesel	0	1	1	0	-	-	_	-
Taxe pour l'assainissement des sites contaminés	32	26	21	28	26	26	0	0,0
Autres revenus fiscaux	4	4	9	3	0	0	0	-50,0
Patentes et concessions	1 237	1 307	1 265	1 331	1 258	1 303	45	3,6
Part au bénéfice net de la Régie des alcools	223	223	221	223	221	223	2	0,7
Bénéfice versé par la BNS	933	967	833	833	833	833	0	0,0
Accroissement de la circulation monétaire	_	-	_	45	28	43	15	54,0
Revenus de la vente aux enchères de contingents	53	82	158	193	154	178	24	15,6
Autres patentes et concessions	28	35	53	36	22	26	4	19,3
Revenus financiers	839	911	1 089	2 969	1 381	1 367	-15	-1,1
Revenus d'intérêts	292	335	478	690	657	514	-143	-21,8
Placements financiers	76	119	222	334	197	92	-105	-53,3
Prêts	201	200	88	166	185	170	-15	-8,1
Avance FTP Autres revenus d'intérêts	- 14	- 16	147 21	181 9	268 7	238 13	-30 7	-11,1 97,1
Bénéfices de change	-	-	_	96	_	-	_	<i>57</i> ,1
Revenus de participations	547	576	611	1	0	0	0	355,1
Augmentation des valeurs de mise en équivalence	-	-	-	1 860	707	845	138	19,5
Autres revenus financiers	0	0	0	322	17	8	-10	-55,9
Autres revenus	1 269	1 224	1 390	1 844	1 836	2 325	489	26,6
Compensations	1 205	1 162	1 323	1 387	1 239	1 222	-17	-1,4
Taxe d'exemption de l'obligation de servir	214	129	142	138	129	135	6	4,3
Emoluments pour actes administratifs	266	263	280	291	278	199	-79	-28,3
Ventes	118	159	173	196	155	162	7	4,6
Remboursements	238	191	256	113	82	60	-22	-27,4
Fiscalité de l'épargne UE	-	-	36	121	122	169	47	38,9
Autres compensations	368	421	437	528	472	496	24	5,1
Revenus divers Revenus des immeubles	64 53	62 50	67 53	457 315	597 409	1 103	506	84,7 17.7
Autres revenus	53 12	50 12	53 14	315 141	409 188	337 767	-73 579	-17,7 308,1
	12	۱۷	14					
Prélèv. fonds affectés enreg. sous cap. de tiers	_ 			21	20	15	-5	<b>-23,2</b>

# C02 Charges par groupe de comptes

mio CHF	Compte 2004	Compte 2005	Compte 2006	Compte 2007	Budget 2008	Budget 2009	Ecart p. r. au val. abs.	и В 2008 %
Charges ordinaires	44 061	44 814	45 953	54 289	56 399	58 182	1 783	3,2
Charges propres	8 478	8 282	8 187	9 573	11 872	12 109	237	2,0
Charges de personnel	4 469	4 375	4 325	4 492	4 616	4 803	186	4,0
Rétribution du personnel	3 680	3 657	3 629	3 665	3 767	3 958	191	5,1
Cotisations de l'employeur	550	497	492	590	619	682	64	10,3
Prestations de l'employeur	177	163	160	189	149	73	-76	-51,1
Autres charges de personnel	61	59	44	48	83	90	7	8,6
Charges de biens et serv. et	2 664	2 638	2 683	3 238	3 749	4 081	332	8,9
charges d'exploit.								•
Charges de matériel et de marchandises	15	10	11	225	247	317	70	28,3
Charges d'exploitation	2 649	2 628	2 672	3 013	3 196	3 366	169	5,3
Immeubles	436	441	423	439	295	304	9	3,1
Loyers et fermages	144	144	142	152	152	161	9	6,1
Informatique	151	133	151	295	484	544	61	12,6
Charges de conseil	376	327	340	468	272	267	-5	-1,9
Charges d'exploitation de l'armée	749	784	784	718	749	837	88	11,7
Amortissement de créances	_	_	_	192	255	256	1	0,4
Autres charges d'exploitation	793	799	833	749	990	997	7	0,7
Entretien courant des routes nationales	_	_	_	_	305	398	93	30,3
Charges d'armement	1 346	1 269	1 178	1 168	1 257	1 053	-204	-16,2
Etude de projets, tests et prép. de l'acquisition	137	131	143	145	150	120	-30	-20,0
Equipement et matériel à renouveler	291	285	295	289	315	289	-26	-8,3
Matériel d'armement	919	853	740	734	792	644	-148	-18,7
Amortissement du patrimoine administratif	-	-	-	675	2 250	2 173	-77	-3,4
Immeubles	_	_	_	553	724	560	-164	-22,7
Routes nationales	_	_	_	_	1 376	1 421	45	3,3
Autres amortissements	-	-	-	122	150	192	42	27,9
Charges de transfert	32 195	32 822	33 661	40 604	40 808	42 410	1 602	3,9
Parts de tiers aux revenus de la Confédération	6 536	7 226	8 098	8 624	6 669	7 066	397	6,0
Parts des cantons	4 521	4 954	5 607	5 999	3 927	4 194	266	6,8
Parts des assurances sociales	1 924	2 163	2 363	2 478	2 609	2 744	134	5,1
Redistribution des taxes d'incitation	91	109	127	147	132	129	-3	-2,5
Indemnités à des collectivités publiques	381	1 084	986	955	909	675	-234	-25,7
Contributions à des propres institutions	2 199	2 072	2 075	2 527	2 666	2 643	-23	-0,9

Remarque: changements structurels induits par l'introduction du NMC en 2007. Les charges 2003-2006 ne sont pas comparables. La conversion selon la nouvelle structure n'a été effectuée que pour les charges ayant des incidences financières.



# **C02** Charges par groupe de comptes

Attrib. à fonds affectés enreg. sous cap. de tiers	_			98	28	40	13	46,8
Autres charges financières	5	_	-	181	0	16	16	6 356,1
Charges de financement	216	134	112	143	143	138	-5	-3,7
Pertes de change	-	-	-	54	-	_	-	_
terme Autres charges d'intérêts	714	522	458	312	172	254	82	47,5
Créances comptables à court	45	110	196	228	366	321	-45	-12,4
Charges d'intérêts Emprunts	<b>3 167</b> 2 408	<b>3 577</b> 2 945	<b>3 993</b> 3 339	<b>3 635</b> 3 096	<b>3 547</b> 3 009	<b>3 468</b> 2 893	<b>-79</b> -116	<b>-2,2</b> -3,9
Charges financières	3 388	3 711	4 105	4 013	3 691	3 622	-69	-1,9
Réévaluation de prêts et de participations	-	-	_	372	363	342	-21	-5,8
Réévaluation de contrib. à des investissements	-	_	-	4 966	3 711	3 957	246	6,6
Autres assurances sociales	2 961	3 065	3 080	3 230	3 077	3 265	188	6,1
sociales AVS/AI/APG	9 548	9 712	9 703	10 187	10 547	11 185	638	6,0
Contributions aux assurances	12 509	12 778	12 783	13 417	13 624	14 450	826	6,1
Autres contributions à des tiers	9 876	8 462	8 541	8 447	8 637	8 937	300	3,5
Péréquation financière Organisations internationales	- 695	1 200	1 178	1 297	2 724 1 505	2 803 1 537	79 32	2,9 2,1
Contributions à des tiers	10 570	9 662	9 719	9 744	12 866	13 277	411	3,2
suite mio CHF	Compte 2004	Compte 2005	Compte 2006	Compte 2007	Budget 2008	Budget 2009	Ecart p. r. a val. abs.	% au B 2008

Remarque: changements structurels induits par l'introduction du NMC en 2007. Les charges 2003-2006 ne sont pas comparables. La conversion selon la nouvelle structure n'a été effectuée que pour les charges ayant des incidences financières.

### C03 Evolution des revenus et des charges

Taux de croissance annuel moyen en %	Compte 2004	Compte 2005	Compte 2006	Compte 2007	Budget 2008	Budget 2009	2004-2009
Revenus ordinaires	3,9	5,7	7,2	6,2	-0,1	4,4	4,7
Revenus fiscaux	3,4	5,9	7,1	1,9	3,1	3,9	4,4
Impôt fédéral direct	-4,7	3,3	16,5	8,1	6,3	8,0	8,4
Impôt anticipé	60,1	52,2	-1,3	-30,8	10,8	-0,2	2,8
Droits de timbre	5,0	-1,9	6,9	3,5	-2,2	-11,1	-1,1
Taxe sur la valeur ajoutée	3,0	2,6	5,0	3,5	4,0	3,8	3,8
Autres impôts à la consommation	4,9	0,8	1,8	1,7	-3,6	1,6	0,4
Redevances sur la circulation	0,9	31,0	4,9	4,0	-1,0	6,4	8,5
Droits de douane	0,7	-7,6	5,5	1,3	-5,8	2,0	-1,1
Revenus fiscaux divers	23,0	17,8	6,3	7,6	-4,0	8,6	7,0
Patentes et concessions	17,5	5,6	-3,2	5,2	-5,4	3,6	1,0
Revenus financiers	0,2	8,6	19,5	172,7	-53,5	-1,1	10,3
Revenus de participations	7,8	5,2	6,1	-99,9	-94,4	355,1	-78,9
Augmentation des valeurs de mise en équivalence	-	_	_	_	-62,0	19,5	-
Autres revenus financiers	-11,6	14,9	42,6	131,7	-39,1	-22,6	12,3
Autres revenus	10,2	-3,6	13,6	32,7	-0,4	26,6	12,9
Compensations	10,9	-3,5	13,8	4,8	-10,7	-1,4	0,3
Revenus divers	-1,3	-4,4	8,1	585,8	30,8	84,7	76,5
Prélèv. fonds affectés enreg. sous cap. de tiers	-	-	-	-	-3,7	-23,2	-
Charges ordinaires	1,0	1,7	2,5	18,1	3,9	3,2	5,7
Charges propres	-1,2	-2,3	-1,1	16,9	24,0	2,0	7,4
Charges de personnel	0,0	-2,1	-1,1	3,9	2,8	4,0	1,5
Charges de biens et serv. et charges d'exploit.	-7,1	-1,0	1,7	20,7	15,8	8,9	8,9
Charges d'armement	8,1	-5,8	-7,1	-0,9	7,6	-16,2	-4,8
Amortissement du patrimoine administratif	_	_	_	_	233,2	-3,4	_
Charges de transfert	2,3	1,9	2,6	20,6	0,5	3,9	5,7
Parts de tiers aux revenus de la Confédération	1,2	10,5	12,1	6,5	-22,7	6,0	1,6
Indemnités à des collectivités publiques	-13,6	184,9	-9,1	-3,1	-4,8	-25,7	12,2
Contributions à des propres institutions	5,8	-5,8	0,2	21,8	5,5	-0,9	3,7
Contributions à des tiers	1,5	-8,6	0,6	0,3	32,0	3,2	4,7
Contributions aux assurances sociales	3,6	2,2	0,0	5,0	1,5	6,1	2,9
Réévaluation de contrib. à des investissements	_	-	-	_	-25,3	6,6	_
Réévaluation de prêts et de participations	_	_	_	_	-2,3	-5,8	_
Charges financières	-5,5	9,5	10,6	-2,2	-8,0	-1,9	1,3
Charges d'intérêts	-3,8	12,9	11,6	-9,0	-2,4	-2,2	1,8
Autres charges financières	-24,6	-39,4	-16,5	238,5	-62,1	7,5	-6,9
Attrib. à fonds affectés enreg. sous cap. de tiers	-	-	-	_	-72,0	46,8	_

Remarque: Les législatures se chevauchent. La législature 2003-2007 englobe les chiffres pour la période allant de 2004 à 2007. La législature actuelle (2007-2011) comprend le budget 2008 ainsi que le plan financier pour les années 2009 à 2011 (cf. la note de bas de page au tableau CO2).



### **C04 Structure des revenus et des charges**

Part en % des revenus/charges ordinaires	Compte 2004	Compte 2005	Compte 2006	Compte 2007	Budget 2008	Budget 2009
Revenus ordinaires	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Revenus fiscaux	93,1	93,2	93,1	89,4	92,2	91,7
Impôt fédéral direct	24,5	24,0	26,1	26,5	28,2	29,2
Impôt anticipé	5,5	7,8	7,2	4,7	5,2	5,0
Droits de timbre	5,7	5,3	5,3	5,2	5,0	4,3
Taxe sur la valeur ajoutée	36,6	35,6	34,8	33,9	35,3	35,1
Autres impôts à la consommation	14,7	14,0	13,3	12,7	12,3	11,9
Redevances sur la circulation	2,9	3,6	3,5	3,5	3,4	3,5
Droits de douane	2,2	1,9	1,9	1,8	1,7	1,7
Revenus fiscaux divers	0,9	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0
Patentes et concessions	2,6	2,6	2,3	2,3	2,2	2,2
Revenus financiers	1,7	1,8	2,0	5,1	2,4	2,3
Revenus de participations	1,1	1,1	1,1	0,0	0,0	0,0
Augmentation des valeurs de mise en équivalence	_	_	_	3,2	1,2	1,4
Autres revenus financiers	0,6	0,7	0,9	1,9	1,2	0,9
Autres revenus	2,6	2,4	2,5	3,2	3,2	3,8
Compensations	2,5	2,3	2,4	2,4	2,1	2,0
Revenus divers	0,1	0,1	0,1	0,8	1,0	1,8
Prélèv. fonds affectés enreg. sous cap. de tiers	_	_	-	0,0	0,0	0,0
Charges ordinaires	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Charges propres	19,2	18,5	17,8	17,6	21,1	20,8
Charges de personnel	10,1	9,8	9,4	8,3	8,2	8,3
Charges de biens et serv. et charges d'exploit.	6,0	5,9	5,8	6,0	6,6	7,0
Charges d'armement	3,1	2,8	2,6	2,2	2,2	1,8
Amortissement du patrimoine administratif	_	_	-	1,2	4,0	3,7
Charges de transfert	73,1	73,2	73,3	74,8	72,4	72,9
Parts de tiers aux revenus de la Confédération	14,8	16,1	17,6	15,9	11,8	12,1
Indemnités à des collectivités publiques	0,9	2,4	2,1	1,8	1,6	1,2
Contributions à des propres institutions	5,0	4,6	4,5	4,7	4,7	4,5
Contributions à des tiers	24,0	21,6	21,2	17,9	22,8	22,8
Contributions aux assurances sociales	28,4	28,5	27,8	24,7	24,2	24,8
Réévaluation de contrib. à des investissements	_	_	_	9,1	6,6	6,8
Réévaluation de prêts et de participations	-	-	-	0,7	0,6	0,6
Charges financières	7,7	8,3	8,9	7,4	6,5	6,2
	7,2	8,0	8,7	6,7	6,3	6,0
Charges d'intérêts	,,_					
Charges d'intérêts Autres charges financières	0,5	0,3	0,2	0,7	0,3	0,3

Remarque: Les législatures se chevauchent. La législature 2003-2007 englobe les chiffres pour la période allant de 2004 à 2007. La législature actuelle (2007-2011) comprend le budget 2008 ainsi que le plan financier pour les années 2009 à 2011 (cf. la note de bas de page au tableau CO2).

# C05 Revenus et charges par département 2009

	Budget total 2009	A+T	DFAE	DFI	DFJP	DDPS	DFF	DFE	DETEC
mio CHF									
Revenus ordinaires	60 524	18	42	566	81	182	58 572	249	814
Revenus fiscaux	55 514	_	_	482	_	_	55 006	0	26
Impôt fédéral direct	17 670	_	_	_	_	_	17 670	_	_
Impôt anticipé	3 019	_	_	_	_	_	3 019	_	_
Droits de timbre	2 600	_	_	_	-	_	2 600	_	_
Taxe sur la valeur ajoutée	21 240	_	_	_	-	_	21 240	_	_
Autres impôts à la consommation	7 229	-	-	-	-	_	7 229	-	_
Redevances sur la circulation	2 123	-	-	-	-	_	2 123	-	_
Droits de douane	1 000	-	-	-	-	_	1 000	-	_
Revenus fiscaux divers	633	-	-	482	-	_	125	0	26
Patentes et concessions	1 303	_	_	_	_	_	1 099	178	26
Revenus financiers	1 367	_	_	1	0	_	1 346	20	_
Revenus de participations	0	_	_	_	_	_	0	0	_
Augmentation des valeurs de mise en	845	_	_	-	_	_	845	_	_
équivalence	F22			1	0		F01	10	
Autres revenus financiers	522	_	_	1	0	_	501	19	
Autres revenus	2 325	18	42	82	81	182	1 106	51	762
Compensations	1 222	18	42	82	72	134	758	50	67
Revenus divers	1 103	0	0	1	9	48	349	1	696
Prélèv. fonds affectés enreg. sous cap. de tiers	15	-	-	_	-	-	15	-	-
Charges ordinaires	58 182	299	2 219	19 465	1 239	4 777	15 463	5 957	8 761
Charges propres	12 109	299	606	504	546	4 577	2 809	430	2 338
Charges de personnel	4 803	243	456	299	343	1 464	1 412	291	295
Charges de biens et serv. et charges d'exploit.	4 081	56	145	200	164	1 759	1 012	133	612
Charges d'armement	1 053	_	_	_	_	1 053	_	_	_
Amortissement du patrimoine administratif	2 173	0	4	6	38	302	385	7	1 431
Charges de transfert	42 410	_	1 614	18 961	693	200	8 992	5 527	6 423
Parts de tiers aux revenus de la Confédération	7 066	-	-	449	-	-	6 115	-	502
Indemnités à des collectivités publiques	675	_	_	32	547	62	_	3	30
Contributions à des propres institutions	2 643	_	_	2 136	_	_	_	32	476
Contributions à des tiers	13 277	_	1 608	2 176	129	132	2 877	4 889	1 466
Contributions aux assurances sociales	14 450	_	_	14 075	_	_	_	375	_
Réévaluation de contrib. à des investissements	3 957	-	-	94	17	5	-	139	3 701
Réévaluation de prêts et de participations	342	_	6	_	_	_	_	88	248
Charges financières	3 622	_	_	_	_	0	3 622	_	_
Charges d'intérêts	3 468	_	_	_	_	0	3 468	_	_
Autres charges financières	154	_	_	_	_	_	154	_	_
Attrib. à fonds affectés enreg. sous cap. de tiers	40	-	-	-	-	-	40	-	-



# C05 Revenus et charges par département 2008

	Budget total 2008	A+T	DFAE	DFI	DFJP	DDPS	DFF	DFE	DETEC
mio CHF									
Revenus ordinaires	57 951	18	39	504	85	138	56 657	218	291
Revenus fiscaux	53 455	_	_	432	_	_	52 997	0	26
Impôt fédéral direct	16 359	_	_	_	_	_	16 359	_	_
Impôt anticipé	3 026	-	_	_	_	_	3 026	-	_
Droits de timbre	2 925	-	-		_	_	2 925	-	_
Taxe sur la valeur ajoutée	20 470	-	-	_	_	_	20 470	-	_
Autres impôts à la consommation	7 116	_	_	_	_	_	7 116	_	_
Redevances sur la circulation	1 996	-	_	_	-	_	1 996	-	_
Droits de douane	980	-	-	-	-	_	980	-	_
Revenus fiscaux divers	583	-	-	432	-	_	125	0	26
Patentes et concessions	1 258	-	-	-	-	_	1 082	154	22
Revenus financiers	1 381	_	_	1	0	_	1 364	16	_
Revenus de participations	0	_	_	_	_	_	0	0	_
Augmentation des valeurs de mise en équivalence	707	_	_	_	-	-	707	_	-
Autres revenus financiers	674	-	_	1	0	_	657	16	_
Autres revenus	1 836	18	39	71	85	138	1 194	48	243
Compensations	1 239	17	39	70	83	118	770	48	93
Revenus divers	597	0	_	1	2	20	424	0	150
Prélèv. fonds affectés enreg. sous	20	_	_	_	_	_	20	_	_
cap. de tiers									
Charges ordinaires	56 399	287	2 161	18 550	1 408	5 071	14 833	5 692	8 397
Charges propres	11 872	287	591	501	486	4 826	2 538	429	2 214
Charges de personnel	4 616	229	443	292	340	1 549	1 170	292	301
Charges de biens et serv. et charges d'exploit.	3 749	58	144	206	117	1 565	1 000	131	528
Charges d'armement	1 257	-	-	-	-	1 257	-	-	_
Amortissement du patrimoine administratif	2 250	0	3	4	28	455	368	7	1 385
Charges de transfert	40 808	-	1 570	18 049	922	245	8 576	5 263	6 183
Parts de tiers aux revenus de la Confédération	6 669	_	_	406	-	_	5 770	-	492
Indemnités à des collectivités publiques	909	-	_	31	773	78	_	-	26
Contributions à des propres institutions	2 666	-	_	2 154	_	_	_	32	480
Contributions à des tiers	12 866	-	1 567	2 043	131	164	2 806	4 727	1 428
Contributions aux assurances sociales	13 624	-	_	13 331	_	_	_	293	_
Réévaluation de contrib. à des investissements	3 711	_	_	83	18	2	_	148	3 460
Réévaluation de prêts et de participations	363	_	4	_	_	_	_	63	296
Charges financières	3 691	_	_	_	_	0	3 691	_	_
Charges d'intérêts	3 547			-	_	0	3 547		-
Autres charges financières	143	_	_	_	_	_	143	_	_
Attrib. à fonds affectés enreg. sous cap. de tiers	28	-	-	-	-	-	28	-	-